Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis juridiques

116e année

28 janvier 1984
No 4

Québec

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridiques

116e année
28 janvier 1984
No 4

Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Loi sur l' 333
Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l' 333
Avis divers 333
Caisses d'épargne et de crédit, Loi sur les 336
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le 336
Compagnies, Loi sur les 289- 341
Curatelle publique, Loi sur la 346
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les 329
Inspecteur général des institutions financières 347
Ministères, Avis concernant les 348
Projets de loi privés, Avis concernant les 367
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les 332
Société d'habitation du Québec, Loi sur la 367
Soumissions, Demandes de 368
Vente(s) à la folle enchère 372
Vente des effets non réclamés, Loi sur la 374
Ventes par shérif 374
Ventes pour taxes, avis de publication 391

Dépôt légal — 1er trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 1984

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement. On peut retrouver une liste des différents avis qu'elle contient en consultant la page intitulée sommaire.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés à double interligne, tels qu'ils doivent apparaître dans la publication: alignement à gauche pour le titre et le texte; alignement à droite pour la signature; orthographe, ponctuation et caractères (majuscules et minuscules) corrects. On indique un paragraphe en laissant quatre interlignes. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0.63 $ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 $ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 $ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 $, à l'exception des numéros spéciaux.

Certains extraits de la *Gazette officielle* partie 2 sont également disponibles.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Service de la Gazette officielle
1283, boul. Charest ouest
Québec, G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 $ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 $ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 $ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Service des abonnements
C.P. 1005
Québec, G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Pour tout changement d'adresse, prière de nous en informer six semaines avant la date du déménagement et de nous retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie I) — Loi sur les

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à la corporation suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1157-9653 GASTON LÉVESQUE INC.	1957 12 28	1984 01 06	de la dénomination sociale: PLACEMENTS LE GASTAIS INC.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

33414

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2163-2336 2163-2336 QUÉBEC INC.	1983 12 21	Montréal
2163-2344 2163-2344 QUÉBEC INC.	1983 12 28	Terrebonne
2163-2369 2163-2369 QUÉBEC INC.	1984 01 01	Trois-Rivières
2163-2377 2163-2377 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal
2163-2385 2163-2385 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal
2163-2393 2163-2393 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal
2163-2443 2163-2443 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2163-2468 2163-2468 QUÉBEC INC.	1984 01 05	Montréal
2163-2492 2163-2492 QUÉBEC INC.	1984 01 06	Montréal
2164-1006 2164-1006 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal
2164-1014 2164-1014 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal
2164-1022 2164-1022 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal
2164-1030 2164-1030 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal
2164-1048 2164-1048 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal
2164-1055 2164-1055 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal
2164-1063 2164-1063 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal
2164-1071 2164-1071 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal
2164-1089 2164-1089 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal
2164-1097 2164-1097 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal
2164-1105 2164-1105 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal
2164-1113 2164-1113 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal
2164-1121 2164-1121 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal
2164-1139 2164-1139 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal
2164-1147 2164-1147 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal
2164-1154 2164-1154 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal
2164-1162 2164-1162 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2164-1170 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal
2164-1188 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal
2164-1196 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal
2164-1204 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal
2164-1212 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal
2164-1220 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal
2164-1238 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal
2164-1246 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal
2164-1253 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal
2164-1261 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal
2164-1279 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal
2164-1287 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal
2164-1295 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal
2164-1303 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal
2164-1311 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal
2164-1329 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal
2164-1337 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal
2164-1345 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal
2164-1436 QUÉBEC INC.	1984 01 04	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2164-1444 QUÉBEC INC.	1984 01 04	Terrebonne
2164-1519 QUÉBEC INC.	1984 01 04	Montréal
2164-1642 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal
2164-1840 QUÉBEC INC.	1983 12 28	Saint-François
2164-1857 QUÉBEC INC.	1983 12 28	Saint-François
2164-1865 QUÉBEC INC.	1983 12 28	Saint-François
2164-1873 QUÉBEC INC.	1983 12 28	Saint-François
2164-1881 QUÉBEC INC.	1983 12 28	Saint-François
2164-1899 QUÉBEC INC.	1983 12 28	Saint-François
2164-1907 QUÉBEC INC.	1983 12 28	Saint-François
2164-1915 QUÉBEC INC.	1983 12 28	Saint-François
2164-1923 QUÉBEC INC.	1983 12 28	Saint-François
2164-1931 QUÉBEC INC.	1983 12 28	Saint-François
2164-1949 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Québec
2164-1956 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Québec
2164-1964 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Québec
2164-1972 QUÉBEC INC.	1983 12 28	Montréal
2164-1980 QUÉBEC INC.	1983 12 28	Montréal
2164-1998 QUÉBEC INC.	1983 12 28	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2164-2475 2164-2475 QUÉBEC INC.	1984 01 04	Laval
2164-2483 2164-2483 QUÉBEC INC.	1984 01 04	Montréal
2164-2491 2164-2491 QUÉBEC INC.	1983 12 28	Abitibi
2164-2509 2164-2509 QUÉBEC INC.	1983 12 28	Abitibi
2164-2517 2164-2517 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Chicoutimi
2164-2541 2164-2541 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Gaspé
2164-2558 2164-2558 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Beauharnois
2164-2640 2164-2640 QUÉBEC INC.	1984 01 04	Terrebonne
2164-2707 2164-2707 QUÉBEC INC.	1984 01 04	Québec
2164-2715 2164-2715 QUÉBEC INC.	1983 12 21	Drummond
2164-2723 2164-2723 QUÉBEC INC.	1983 12 21	Drummond
2164-2731 2164-2731 QUÉBEC INC.	1983 12 21	Drummond
2164-2749 2164-2749 QUÉBEC INC.	1983 12 21	Drummond
2164-2756 2164-2756 QUÉBEC INC.	1983 12 21	Chicoutimi
2164-2889 2164-2889 QUÉBEC INC.	1983 12 28	Montréal
2164-2897 2164-2897 QUÉBEC INC.	1983 12 28	Bedford
2164-2905 2164-2905 QUÉBEC INC.	1983 12 28	Montréal
2164-3002 2164-3002 QUÉBEC INC.	1983 12 28	Abitibi
2164-3028 2164-3028 QUÉBEC INC.	1983 12 28	Abitibi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2164-3036 QUÉBEC INC.	1983 12 28	Abitibi
2164-3127 QUÉBEC INC.	1983 12 22	Montréal
2164-3135 QUÉBEC INC.	1983 12 22	Montréal
2164-3143 QUÉBEC INC.	1983 12 28	Bedford
2164-3150 QUÉBEC INC.	1983 12 28	Québec
2164-3168 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Saint-Hyacinthe
2164-3408 QUÉBEC INC.	1984 01 04	Abitibi
2164-3564 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Saint-François
2164-3572 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Montréal
2164-3580 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Saint-François
2164-3598 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Beauce
2164-3606 QUÉBEC INC.	1983 12 21	Drummond
2164-3671 QUÉBEC INC.	1984 01 05	Québec
2164-3689 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Québec
2164-3697 QUÉBEC INC.	1984 01 05	Québec
2164-3705 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Saint-François
2164-3713 QUÉBEC INC.	1984 01 04	Alma
2164-3739 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Saint-Hyacinthe
2164-3747 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2164-3838 2164-3838 QUÉBEC INC.	1984 01 04	Labelle
2164-3846 2164-3846 QUÉBEC INC.	1984 01 04	Saint-François
2164-3952 2164-3952 QUÉBEC INC.	1984 01 06	Chicoutimi
2164-5015 2164-5015 QUÉBEC INC.	1984 01 05	Québec
2164-5239 2164-5239 QUÉBEC INC.	1984 01 05	Québec
2164-5247 2164-5247 QUÉBEC INC.	1984 01 05	Montréal
2164-5254 2164-5254 QUÉBEC INC.	1984 01 05	Mingan
2164-5262 2164-5262 QUÉBEC INC.	1984 01 05	Mingan
2164-5312 2164-5312 QUÉBEC INC.	1984 01 06	Québec
2164-5320 2164-5320 QUÉBEC INC.	1984 01 06	Québec
2164-5619 2164-5619 QUÉBEC INC.	1984 01 10	Montréal
2164-5668 2164-5668 QUÉBEC INC.	1984 01 09	Trois-Rivières
2164-6054 2164-6054 QUÉBEC INC.	1984 01 10	Beauce
2164-5759 LES ACCESSOIRES MARIE ODETTE INC.	1984 01 04	Terrebonne
2164-5700 ACCOMMODATION JOHANNE BERGERON INC.	1984 01 04	Chicoutimi
2164-5221 ACTION IMMOBILIÈRE G.C. INC.	1984 01 09	Québec
2164-5296 AGENCE DE PERSONNEL ÉRIC INC. *ERIC PERSONNAL AGENCY INC.*	1984 01 10	Terrebonne
2164-3820 AGROCENTRE BELCAN (1983) INC.	1983 12 28	Beauharnois
2164-1584 ALBECOUR INC.	1983 12 21	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2164-6088 ALIMENTATION G.M.R. INC.	1984 01 10	Frontenac
2164-3184 ALUMINIUM RECYCLÉ DE QUÉBEC ARBEC INC.	1983 12 28	Québec
2164-3374 AMD INFORMATIQUE INC.	1984 01 01	Québec
2164-5452 AMUSEMENT ÉLECTRONIQUE KRT INC.	1984 01 06	Kamouraska
2164-1477 ANALSYCO INC.	1984 01 04	Saint-Hyacinthe
2164-1485 ANCRAGES CANADIENS CFL (1983) LTÉE *CANADIAN FASTENERS CFL (1983) LTD.*	1983 12 29	Montréal
2164-5056 ANNONCES HEBDO SAG-LAC INC.	1984 01 04	Alma
2164-5833 ARCHIBALD & FILS INC.	1984 01 06	Québec
2164-5163 LES ARTISANS JOANNETTE INC.	1984 01 05	Joliette
2164-3069 LES ASSURANCES GÉRALD DESLANDES INC.	1983 12 21	Saint-Hyacinthe
2164-5981 ASSURANCES JACQUES DANIS INC.	1984 04 01	Hull
2164-2590 LES ASSURANCES MAURICE DE CHAMPLAIN (1983) INC.	1983 12 29	Rimouski
2164-3762 ASSURBEC INC.	1983 12 29	Saint-Maurice
2164-5197 AUTOMOBILES CLAUDE RODRIGUE INC.	1983 12 29	Québec
2164-5965 LES AUTOMOBILES CLOGINOR INC.	1983 12 29	Iberville
2164-5304 AUTOMOBILES PASTEL INC.	1984 01 10	Saint-Hyacinthe
2164-3663 AUTOMOBILES RÉAL PARENT INC.	1984 01 05	Québec
2164-5155 A.D. METAL ARTISANAL INC.	1983 12 29	Québec
2164-1808 LE BAR À SPAGHETTI INC.	1984 01 06	Kamouraska

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2164-1709 BAR LE GASPÉSIEN INC.	1984 01 04	Frontenac
2164-2806 BAUMIR INC.	1983 12 28	Joliette
2164-3341 BERTHIER FILLION & FILS INC.	1983 12 22	Rimouski
2164-2673 BIJOUTERIE SABEAU LTÉE	1984 01 04	Montréal
2164-5874 BOUTIQUE NIKO INC.	1984 01 06	Frontenac
2164-5650 BRONZAGE TROPICANA INC.	1984 01 04	Montréal
2164-3960 BUFFET JULIE (1983) INC.	1983 12 28	Montréal
2164-6062 CAMPI RESSORTS INC.	1984 01 10	Beauharnois
2164-3614 CANTINE C.G.L. INC.	1983 12 21	Montréal
2164-3879 CARROSSIER PIERRE LACHAPELLE INC.	1983 12 28	Joliette
2164-2871 CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE 2000 INC.	1983 12 21	Québec
2164-3655 CENTRE DE LA VIANDE CRÉPEAU ET FILS INC.	1983 12 28	Drummond
2164-1378 CENTRE DE LOCATION LOUMATEC INC.	1983 12 29	Terrebonne
2164-2699 CENTRE DE RECHERCHE N-R INC.	1983 12 29	Montréal
2164-3309 CENTRE DE SOUDURE CÔTÉ & FRÈRE INC.	1984 01 01	Montmagny
2164-5288 CINESERVICE QUÉBEC LTÉE	1984 01 10	Montréal
2164-5536 CLINIQUE D'OPTOMÉTRIE JACQUES MARTINEAU INC.	1984 01 05	Abitibi
2164-5445 CLUB D'ACTIVITÉS SPORTIVES SUB-AQUATIQUES DU QUÉBEC INC.	1984 01 04	Montréal
2164-5585 LA COMPAGNIE CONSULTATIQUE INC.	1984 01 06	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2164-1790 COMPAGNIE DE GESTION BEAUDIO INC.	1983 12 29	Montréal
2164-3945 COMPAGNIE DE GESTION JEAN BLOUIN INC.	1984 01 05	Hauterive
2164-3937 COMPAGNIE DE GESTION JEAN-MARC HINS INC.	1984 01 05	Hauterive
2164-1535 CONCIERGERIE NOBEL INC.	1983 12 20	Laval
2164-5676 CONFECTIONS R.L. INC.	1984 01 01	Joliette
2164-5569 LES CONSEILLERS THÉBERGE DAIGLE INC.	1984 01 06	Frontenac
2164-5692 LES CONSTRUCTIONS DE L'EST INC.	1984 01 04	Drummond
2164-1758 CONSTRUCTIONS GAÉTAN MURRAY INC.	1984 01 06	Rouyn-Noranda
2164-5734 LES CONSULTANTS ABDB INC.	1984 01 04	Chicoutimi
2164-5049 LES CONSULTANTS RELEV INC.	1984 01 04	Longueuil
2164-5577 CONTRÔLACTION INC.	1984 01 06	Longueuil
2164-5098 CORDONNERIE PIED D'OR INC.	1984 01 09	Montréal
2164-3770 LES CORDONNERIES SALOIS INC.	1983 12 29	Saint-Maurice
2164-2822 COTÉ, RAYMOND & ASSOCIÉS INC.	1983 12 29	Montréal
2164-1766 COURTABOIS LTÉE	1983 12 29	Québec
2164-5866 COURTAIR INC.	1984 01 06	Québec
2164-5130 LES CRÉATIONS PEDRO INC.	1984 01 01	Beauharnois
2164-3630 C.G. DÉBOSSELAGE-PEINTURE INC.	1983 12 28	Richelieu
2164-3333 C.J. MC. CONSTRUCTION INC.	1983 12 22	Montmagny

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2164-1394 DAIGNEAULT, BLOUIN, BOULANGER & ASSOCIÉS INC.	1983 12 29	Beauharnois
2164-5072 DARMAG INC.	1984 01 04	Saint-Maurice
2164-2301 DÉBOSSELAGE HARVEY & TREMBLAY INC.	1983 12 29	Chicoutimi
2164-3291 DÉPANNEUR AU TRAIT-CARRÉ INC.	1984 01 05	Abitibi
2164-2681 DÉPANNEUR S.A. INC.	1984 01 04	Longueuil
2164-3010 DÉPANNEUR VALI SOIR INC.	1984 01 05	Montréal
2164-5080 DESCÔTEAUX & FRÈRE INC.	1984 01 09	Richelieu
2164-3432 DESSUREAULT, LEMIRE & ASSOCIÉS INC.	1984 01 05	Trois-Rivières
2164-5114 DIAFEMME INC.	1983 12 29	Québec
2164-5205 DISCOTHÈQUE LE NON-STOP INC.	1983 12 29	Montréal
2164-6138 DISTRIBUTION GARY SOMMERVILLE INC.	1984 01 10	Québec
2164-5346 LES DISTRIBUTIONS ROLAND MÉTHOT INC.	1984 01 06	Québec
2164-5999 DUROCHER TRANSIT INC.	1983 12 29	Drummond
2164-3051 ÉBÉNISTERIE DENIS MAILHOT & ASSOCIÉS INC.	1983 12 21	Saint-Hyacinthe
2164-5171 ÉCOLE DE CONDUITE RENÉ «TOTO» GILBERT INC.	1984 01 04	Beauce
2164-6096 ÉCURIES MON AMI PIERROT INC.	1984 01 10	Beauce
2164-2863 ÉDITIONS PONCTUATION LTÉE	1983 12 21	Montréal
2164-3788 LES ENCRES S.D. INC.	1984 01 06	Longueuil
2164-3259 ENTREPRISES BON CONSEIL LTÉE	1983 12 29	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2164-1543 LES ENTREPRISES BRETON, BEAUDOIN INC.	1983 12 20	Montréal
2164-5148 LES ENTREPRISES CLAUDE MAILLOUX INC.	1983 12 29	Saguenay
2164-3978 LES ENTREPRISES DE GESTION N.D.L.H. INC.	1984 01 06	Montréal
2164-6013 LES ENTREPRISES DE MODE JEANNETTE INC.	1984 01 06	Trois-Rivières
2164-5841 LES ENTREPRISES G & L MONETTE INC.	1984 01 05	Bedford
2164-3796 LES ENTREPRISES GILLES CARON INC.	1984 01 06	Montréal
2164-3804 ENTREPRISES HÉLIO INC.	1984 01 06	Longueuil
2164-3861 LES ENTREPRISES JACQUES NOLIN INC.	1983 12 29	Drummond
2164-3077 LES ENTREPRISES J.L. LONGPRÉ INC.	1983 12 21	Terrebonne
2164-1493 LES ENTREPRISES MICHEL PRÉVOST INC.	1984 01 04	Longueuil
2164-3275 LES ENTREPRISES MIMEAULT & VERREAULT INC.	1983 12 28	Alma
2164-5031 ENTREPRISES MODO INC.	1984 01 04	Terrebonne
2164-5767 LES ENTREPRISES NOLDEAU INC.	1984 01 04	Témiscamingue
2164-2525 LES ENTREPRISES TRI-VA INC.	1984 01 09	Arthabaska
2164-5106 ÉPICERIE COTÉ & FILS INC.	1984 01 01	Rimouski
2164-5916 ÉQUIPEMENTS ORTHOPÉDIQUES CORRIVEAU INC.	1983 12 29	Laval
2164-5924 EXCAVATION MÇINTYRE INC.	1984 01 01	Hauterive
2164-2855 LES EXCAVATIONS BERNIER & FRÈRES (1984) INC.	1984 01 06	Kamouraska
2164-3085 LES EXCAVATIONS G. PAQUIN INC.	1983 12 21	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2164-3218 LES FENÊTRES G.M. ROBERT INC.	1983 12 28	Saint-Hyacinthe
2164-5379 FERME ANDRÉ DESCHÊNES & FILS INC.	1984 01 05	Joliette
2164-1618 FERME ANDRÉ GIRARD & FILS INC.	1984 01 04	Saint-François
2164-3473 FERME DORMAEL INC.	1984 01 06	Iberville
2164-5601 LES FERMES DU CHAMBERRY INC.	1984 01 06	Beauharnois
2164-3234 LES FERMES JACQUES VERDONCK & FILS INC.	1983 12 28	Beauharnois
2164-3812 LES FERMES JEAN VERDONCK & FILS INC.	1983 12 28	Beauharnois
2164-2657 LES FERMES KELLCREST LTÉE *KELLCREST FARMS LTD.*	1983 12 19	Beauharnois
2164-1501 FERRONNERIE GUILLEMETTE INC.	1983 12 20	Saint-Maurice
2164-6104 FLEURETTE BOUCHARD INC.	1984 01 10	Montréal
2164-3903 FORA INC.	1984 01 09	Québec
2164-6047 GENERATRIX INC.	1984 01 10	Joliette
2164-1550 GESTAMIEUX INC.	1983 12 28	Saint-François
2164-2848 GESTION BENOIT ÉMOND INC.	1984 01 06	Québec
2164-1402 GESTION CHRISTIAN LUSSIER INC.	1983 12 29	Beauharnois
2164-3515 GESTION CLAUDE BOULANGER INC.	1983 12 29	Québec
2164-3531 GESTION JACQUELINE CARIGNAN INC.	1983 12 29	Québec
2164-5460 GESTION JACQUES BASTIEN INC.	1984 01 10	Laval
2164-6146 GESTION JEAN R. BOUCHARD INC.	1984 01 16	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2164-3325 GESTION LACHANCE ET VALLIÈRES INC.	1983 12 22	Québec
2164-3507 GESTION LÉO MERCIER INC.	1983 12 29	Québec
2164-3851 GESTION LÉONIDAS LAVOIE INC.	1983 12 29	Chicoutimi
2164-1725 GESTION LISE GARAND INC.	1983 12 29	Québec
2164-1733 GESTION LORRAINE CLÉMENT INC.	1983 12 29	Québec
2164-3390 GESTION ROGER LESSARD INC.	1983 12 28	Trois-Rivières
2164-5551 GESTION VICLYNE INC.	1984 01 05	Saguenay
2164-1469 GESTIONS SIR-ROY INC.	1984 01 06	Chicoutimi
2164-5270 GIL-MAR AUTO LTÉE	1984 01 10	Bedford
2164-2921 GROTHÉ & FILS INC.	1984 01 01	Montréal
2164-3721 LE GROUPE R.M.T. INC.	1984 01 06	Chicoutimi
2164-5437 G. LEBEAU (1983) LTÉE	1983 12 29	Montréal
2164-3424 LES HABITATIONS BRIEN INC.	1984 01 05	Montréal
2164-3440 HERVÉ BLANCHET & FILS INC.	1983 12 29	Montmagny
2164-3200 HÔTEL LAMBTON (1983) INC.	1983 12 28	Frontenac
2164-5486 L'HÔTELLERIE DU ROI INC.	1984 01 10	Saint-Hyacinthe
2164-1691 LES IMMEUBLES FRANJO INC.	1983 12 28	Abitibi
2164-1626 LES IMMEUBLES F.G.R. (1983) INC.	1983 12 28	Chicoutimi
2164-2830 LES IMMEUBLES LANOISE INC.	1984 01 06	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2164-3457 LES IMMEUBLES RÉMY DUCHESNEAU INC.	1983 12 29	Québec
2164-5395 IMMEUBLES R. PARADIS INC.	1984 01 04	Québec
2164-6039 LES INDUSTRIES GIROUX INC.	1984 01 09	Arthabaska
2164-3267 INTERAUTO INC.	1984 01 05	Arthabaska
2164-5791 INVESTISSEMENT 92067 INC.	1984 01 04	Chicoutimi
2164-5429 LES INVESTISSEMENTS LAMBESCO INC.	1984 01 05	Longueuil
2164-3416 LES INVESTISSEMENTS P.B. INC.	1984 01 05	Montréal
2164-3226 LES INVESTISSEMENTS SOULANGES INC.	1983 12 28	Beauharnois
2164-1527 JACQUES MARTEL ET ASSOCIÉS INC.	1983 12 20	Joliette
2164-1675 JEAN BISAILLON, ASSURANCES INC.	1983 12 28	Beauharnois
2164-5023 JEAN-CLAUDE GIGUÈRE INC.	1984 01 06	Québec
2164-1816 JEAN-GUY LEPAGE AUTO INC.	1983 12 29	Kamouraska
2164-5494 JEAN-YVES LIZOTTE INC.	1984 01 10	Longueuil
2164-5528 J.L.S. SPORTS INC.	1984 01 06	Arthabaska
2164-3556 J.R. GARIÉPY NETTOYEUR INC.	1984 01 06	Montréal
2164-1782 LACHANCE, MCNEIL, MÉLANÇON ET ASSOCIÉS INC.	1984 01 05	Québec
2164-1592 LAVE JET CARON INC.	1983 12 21	Saint-Maurice
2164-3622 LEBLANC ACOUSTIQUE (1983) INC.	1983 12 28	Saint-François
2164-1410 LE LÉGUMIER MARC-ANDRÉ SAURIOL INC.	1983 12 29	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2164-3465 LÉO GUILLEMETTE EXCAVATION INC.	1983 12 29	Richelieu
2164-5957 LOGICHOIX INC.	1983 12 29	Beauharnois
2164-3242 LES LUZERNES BELCAN INC.	1983 12 28	Beauharnois
2164-2574 MACHINERIES SERGE LEMAY INC.	1983 12 29	Arthabaska
2164-3887 MAGASIN A. LAVOIE LTÉE	1983 12 29	Chicoutimi
2164-5908 MARCEL CHAMPAGNE ÉLECTRIQUE INC.	1984 01 06	Joliette
2164-5122 MARCHÉ PROVENCHER LA TUQUE INC.	1983 12 29	Saint-Maurice
2164-1667 MASSON ET FILS INC.	1983 12 28	Trois-Rivières
2164-3366 MENUISERIE DES PINS (L.F.) LTÉE	1983 12 28	Beauce
2164-5890 MÉTAL HENRI (1984) INC.	1984 01 06	Frontenac
2164-3176 MÉTALLIX INC.	1984 01 05	Terrebonne
2164-5858 MEUBLES J.P. GIGUÈRE INC.	1984 01 05	Québec
2164-2798 MODES GASTON LANGLOIS INC.	1984 01 01	Montréal
2164-2293 MORAIS INVESTISSEMENTS INC.	1983 12 29	Rimouski
2164-5213 LES MOTELS DE L'ÉNERGIE (1983) INC.	1984 01 05	Hauterive
2164-5411 OMNIMEX INC.	1984 01 05	Beauharnois
2164-6120 PAR BALLON INC.	1984 01 10	Québec
2164-5403 PÂTISSERIE-CHARCUTERIE À LA REGALADE INC.	1984 01 09	Longueuil
2164-1824 PAUL-HENRI BERNARD INC.	1984 01 04	Beauce

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2164-1774 PÊCHERIES ET CRUSTACÉS THIBAULT INC.	1983 12 29	Mingan
2164-3499 PÊCHERIES JEAN-YAN 11 INC.	1983 12 24	Bonaventure
2164-3481 PÊCHERIES M.R.G. LEBLANC INC.	1983 12 29	Bonaventure
2164-2913 PHOTO J.P. COUTURE INC.	1983 12 21	Gaspé
2164-5338 PLACEMENT ÉCHEC ET MAT INC.	1984 01 09	Hauterive
2164-2566 LES PLACEMENTS A. GRANGER INC.	1983 12 29	Iberville
2164-1600 PLACEMENTS A.J. BOYER INC.	1983 12 21	Longueuil
2164-5718 LES PLACEMENTS CLAUDE TREMBLAY INC.	1984 01 04	Chicoutimi
2164-3192 LES PLACEMENTS F.H. INC.	1983 12 29	Québec
2164-1568 LES PLACEMENTS GASTON BEAUDOIN INC.	1983 12 21	Québec
2164-1360 LES PLACEMENTS G.P.M. INC.	1983 12 29	Joliette
2164-1659 LES PLACEMENTS LISE TREMBLAY INC.	1983 12 28	Chicoutimi
2164-3283 LES PLACEMENTS MARC GRAVEL INC.	1983 12 28	Chicoutimi
2164-2764 PLACEMENTS N. DEGUIRE INC.	1983 12 28	Beauharnois
2164-5643 PLACEMENTS R. HÉROUX INC.	1984 01 10	Montréal
2164-6278 LES PLACEMENTS SERGE BRETON INC.	1983 12 22	Beauce
2164-3101 PLUMOT INC.	1983 12 21	Montréal
2164-2939 LES POMPES DU CAP INC.	1983 12 21	Québec
2164-3994 PRINCIPES D'OPÉRATION L.P. INC.	1984 01 06	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2164-1832 LES PRODUCTIONS VIOLON D'OR INC.	1984 01 04	Frontenac
2164-2665 PRODUITS DE MÉTAL CHAMPLAIN INC. *CHAMPLAIN METAL PRODUCTS INC.*	1984 01 04	Montréal
2164-5007 QUINCAILLERIE CYRILLE LABELLE INC.	1983 12 29	Richelieu
2164-2608 QUINCAILLERIE MOISAN INC.	1983 12 29	Montréal
2164-3382 RAYMOND ET MICHEL POULIN CONSTRUCTION INC.	1983 12 28	Saint-François
2164-1717 RÉAL COURCHESNE INC.	1984 01 04	Frontenac
2164-5502 LE REFUGE MANLHIOT JAECKEL INC.	1984 01 10	Terrebonne
2164-5775 REGULATROL INC.	1984 01 04	Terrebonne
2164-3549 RÉNOVATEUR TRÉVIMEC INC.	1984 01 06	Chicoutimi
2164-5635 RÉSIDENCE MARIE-ÉLISABETH INC.	1983 12 13	Gaspé
2164-3093 RESTAURANT BAR SALON SANDRA INC.	1983 12 21	Alma
2164-1634 RESTAURANT PIAZZA L'ITALIANO INC.	1984 01 05	Laval
2164-6112 RESTAURANT SHOGUN (1984) LTÉE	1984 01 10	Longueuil
2164-5544 LES REVÊTEMENTS POLYTEL INC.	1984 01 05	Saint-Hyacinthe
2164-3523 ROBERT DION INC.	1984 01 06	Montmagny
2164-1352 SALON DE COIFFURE, MODE POUR ELLE INC.	1983 12 29	Rimouski
2164-5809 SANI-TAPIS INC.	1984 01 04	Québec
2164-2772 SERVICE D'ENTRETIEN RAYMOND LACHAINE INC.	1983 12 28	Saint-Hyacinthe
2164-5932 SERVICES D'ENTRETIEN QUALITÉ GAMER INC.	1983 12 29	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2164-3911 SERVICES D'INFORMATIQUE CHOUINARD INC.	1984 01 06	Québec
2164-3929 LES SERVICES FINANCIERS DOMPA INC.	1984 01 06	Alma
2164-3986 LES SERVICES INFORMATIQUES MODEM INC.	1984 01 06	Terrebonne
2164-5973 SILENCIEUX RICHELIEU INC.	1983 12 29	Richelieu
2164-5387 SOCIÉTÉ DE MOULAGE DU QUÉBEC INC. *QUÉBEC MOULDING SOCIETY INC.*	1984 01 04	Longueuil
2164-1576 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ALUMINERIE INC.	1983 12 21	Montréal
2164-1683 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE INTER-GROUPE, RAYMOND PARÉ ET ASSOCIÉS INC.	1983 12 28	Québec
2164-3648 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE NOTSAG LTÉE	1983 12 28	Québec
2164-5064 SOLI-MEUBLES INC.	1984 01 04	Trois-Rivières
2164-2533 STATION SERVICE DAVID ET MICHEL INC.	1983 12 29	Montréal
2164-3317 STATION SERVICE RAFFAELE INC.	1983 12 28	Montréal
2164-5882 STUDIO DE DANSE 4213 INC.	1984 01 06	Arthabaska
2164-5684 «SYSTÈME D», PRODUCTIONS VISUELLES INC.	1983 12 29	Rimouski
2164-5510 SYSTÈMES MÉTAVISION INC. *METAVISION SYSTEMS INC.*	1984 01 04	Montréal
2164-2582 TALLEC INC.	1983 12 29	Labelle
2164-3358 TAVERNE AU COIN DE LA 2 INC.	1983 12 28	Montréal
2164-5478 LES TAXIS COLLECTIFS DE PINCOURT INC.	1984 01 10	Beauharnois
2164-5593 TERRASSEMENT G MARSOLAIS INC.	1984 01 06	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2164-3895 TRANSPORT ANDRÉ POTVIN INC.	1983 12 29	Roberval
2164-5742 TRANSPORT JEAN-GUY ROCHEFORT INC.	1984 01 04	Roberval
2164-1741 TRANSPORT J.G.F. INC.	1984 01 06	Abitibi
2164-2780 TRANSPORT SOULANGES (1983) INC.	1983 12 28	Montréal
2164-2947 TRANSPORTS J.A.D. INC.	1983 12 21	Roberval
2164-5783 LES TRANSPORTS OVILA LABRECQUE INC.	1984 01 04	Abitibi
2164-1386 TROPIC-CAN INC.	1983 12 29	Montréal
2164-5189 UNIBOURG INC.	1984 01 04	Québec
2164-5940 USINAGES STANDPARTS INC.	1983 12 29	Bedford
2164-6310 VAILLANCOURT DESIGN INC.	1984 01 09	Québec
2164-5726 LES VOILIERS YVES DION INC.	1984 01 04	Québec
2164-2814 VOYAGES TOURAVENTURE INC.	1983 12 29	Montréal

33414

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1335-8643 ABATTOIR STE-CLAIRE LTÉE	1973 01 24	1984 01 04	
1244-5771 ANCRAGES CANADIENS (CFL) LIMITÉE	1959 04 16	1983 12 29	GESTION J. & J. CHAMPAGNE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1284-1391 LES APPARTEMENTS SHERWOOD INC.	1970 06 26	1984 01 09	
1219-5590 ATELIER 68 INC.	1972 01 27	1983 12 20	
1211-8683 AUTOMOBILES IMPORTÉES LONGUEUIL LTÉE	1971 06 08	1984 01 06	
1105-8401 A. QUERRY INC.	1967 01 20	1984 01 04	
1321-4598 A.B.C. DÉMOLITION & ENTREPRISES LTÉE	1968 01 16	1983 12 20	
1480-3969 A.L. DUPUIS INC.	1975 10 15	1983 12 28	
1131-6593 BEAUDRY SPORT INC.	1966 08 04	1983 12 29	
1466-3876 BEAULIEU & LAMOUREUX INC.	1976 04 20	1984 01 06	
1167-4017 LES BOISERIES PLESSIS, LTÉE	1956 12 18	1983 12 21	
1241-0734 BRITISH AMERICAN (QUÉBEC) INC.	1959 06 02	1983 12 28	
1366-0451 B. DESNOYERS INC.	1975 07 03	1984 01 06	
1165-7707 CAMTOR INC.	1964 05 11	1983 12 28	BOUTIQUE 54 INC.
1170-1273 CENTRE DE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE INC.	1961 05 19	1984 01 04	
1462-3292 LA CHARCUTERIE ST-HYACINTHE INC.	1975 10 02	1983 12 28	ENTREPRISES MI-DE INC.
1464-5394 CHEZ RABELAIS (1976) INC.	1970 02 04	1983 12 22	
1239-1991 LA COMPAGNIE BLANCHE NEIGE LIMITÉE	1959 04 29	1983 12 28	
1117-6856 COMPAGNIE CANADIENNE DES EAUX ET DE L'OZONE LTÉE	1954 07 29	1983 12 31	LES ENTREPRISES HANKIN LTÉE *HANKIN ENTERPRISES LIMITED*

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1332-6178 LA COMPAGNIE DE DISTRIBUTION GUIZMO LTÉE	1973 02 02	1983 12 20	
1479-6874 COMPTOIR LAITIER BOWEN INC.	1977 07 21	1983 12 28	LES ENTREPRISES NOËL MORISSETTE INC.
1201-4403 CONFECTION DENYSE INC.	1970 04 10	1984 01 04	GESTION LOUIS LAPOINTE INC.
1355-5883 CONRAD SAVOIE INC.	1974 02 25	1983 12 20	
1640-3651 CONSTRUCTION ANDREBEC LTÉE	1979 12 13	1983 12 21	
1462-1437 CONSTRUCTION LES CHAUDRONS INC.	1975 09 22	1984 01 06	ENTREPRISES MAURICE DUBÉ INC.
1349-8167 CONSTRUCTION PACHA INC.	1972 08 28	1983 12 20	
1502-1058 LES CONSTRUCTIONS J. LEVESQUE INC.	1976 02 12	1983 12 29	
1473-8488 DACTYLAB INC.	1977 02 03	1983 12 20	
1136-9196 DELTAIR CORPORATION	1963 12 17	1984 01 09	
1361-1025 DISTRIBUTION GINA RIVIÈRE-DU-LOUP INC.	1974 12 18	1983 12 22	
1125-6260 D.H. LISSER & CIE INC.	1963 12 17	1983 12 19	
1139-9755 ED. LUSSIER & FILS INC.	1960 11 04	1983 12 22	
1327-9427 ENTREPRISE D'INCINÉRATION INDUSTRIELLE GOODFELLOW INC.	1970 12 16	1983 12 21	ENTREPRISES D'INCINÉRATION INDUSTRIELLE GOODFELLOW INC. *GOODFELLOW COMBUSTION INC.*
1378-4731 LES ENTREPRISES AMLOR INC.	1974 04 18	1984 01 09	
1216-4125 ENTREPRISES BON CONSEIL LTÉE	1965 05 13	1983 12 29	GESTION FERNAND HOULE INC.
1254-4839 ENTREPRISES DRAC INC.	1971 12 06	1984 01 06	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1114-4672 ÉPICES & PRODUITS BOTANIQUES LTÉE	1961 01 10	1983 12 29	
1261-1430 FRANK SPINGOLA ET FILS LTÉE	1970 01 13	1983 12 21	
1330-2542 GESTION CAYOUETTE LTÉE	1973 05 04	1983 12 21	
1204-8633 GILES BÉDARD LOCATION INC.	1971 02 04	1984 01 09	SOGESEB INC.
1117-9983 G. COURCHESNE INC.	1965 06 14	1983 12 21	
1502-9366 HAPILA LTÉE	1976 04 07	1983 12 28	
1361-1124 LES IMMEUBLES ROUSSEL INC.	1974 10 29	1983 12 22	
1334-8222 LES INDUSTRIES DE MOULES ET PLASTIQUES VIF LTÉE	1973 07 16	1983 12 28	
1243-4080 INVESTISSEMENTS CARREFOUR LTÉE	1964 12 16	1983 12 28	
1154-6363 JACQUES COUTURIER INC.	1965 06 29	1983 12 28	
1360-8807 JOS DUBREUIL ET FILS LTÉE	1974 12 18	1983 12 21	
1105-3980 J.E. TREMBLAY LIMITÉE	1951 02 06	1984 01 09	
1633-4195 J.-M. SIVRY INC.	1979 02 01	1984 01 10	
1339-4333 LOCATION STE-MARTINE INC.	1973 08 16	1984 01 06	
1472-8760 MARCHÉ ST-GRÉGOIRE INC.	1977 01 05	1983 12 21	
1107-8821 MASSICOTTE & FRÈRE INC.	1964 12 17	1983 12 28	
1625-2421 MATÉRIAUX LES RIVES INC.	1978 04 07	1984 01 10	
1210-8106 MÉTAL HENRI INC.	1971 06 14	1984 01 06	GESTION R. HENRI INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1363-8374 LES MEUBLES CONRAD BOUDREAU INC.	1975 05 30	1983 12 29	
1478-1975 MONTENAY INC.	1977 05 31	1983 12 29	
1192-7332 MURS SECS LAVAL INC.	1969 10 08	1984 01 05	
1297-0364 NATIONAL PETROLEUM INC.	1959 11 11	1983 12 28	
1637-7558 PATINOIRES DOUBLES BROSSARD INC.	1979 07 18	1984 01 10	
1233-8752 LES PEINTURES DE ARMOND INC.	1972 01 27	1983 12 28	
1353-2759 LA PETITE BO-PEEP INC.	1967 05 09	1983 12 20	RABICO INC.
1192-6128 PIÈCES D'AUTO LACASSE INC.	1969 11 17	1983 12 21	
1629-7681 LA PIZZERIA AMOS INC.	1978 09 13	1983 12 20	
1361-1033 PIZZERIA GINA INC.	1974 12 18	1983 12 22	
1284-1409 PLACEMENTS SHERWOOD LTÉE	1966 03 11	1984 01 09	
1344-0193 PLASTIQUES YAMASKA INC.	1973 10 15	1983 12 28	
1348-0397 LES PNEUS LE MANS INC.	1973 08 15	1983 12 29	
1133-5502 PROJETS LEMONDE LTÉE	1968 04 30	1983 12 28	
1367-5889 PROMOSIT INC.	1974 04 01	1983 12 28	
1143-9643 QUINCAILLERIE BOUCHERVILLE INC.	1966 12 07	1984 01 04	
1264-3201 ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITÉE	1968 12 20	1984 01 10	
1117-7011 R. EMOND INC.	1965 07 15	1983 12 28	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1283-9304 SERVICO LIMITÉE	1966 10 17	1983 12 28	
1174-3549 SIROIS MARINE INC.	1969 04 28	1984 01 09	SOCIÉTÉ DE GESTION BALSARD INC.
1336-7099 SPORT A.L.T. INC.	1973 07 12	1983 12 19	
1203-0813 STE-MARTINE AUTOMOBILE INC.	1970 01 12	1984 01 06	
1631-3702 TABAGIE VARIÉTÉS RIVIERA (1979) INC.	1978 11 21	1983 12 21	
1143-1145 TAVERNE PINCOURT INC.	1968 04 30	1984 01 10	
1286-0102 TERROUX CONSTRUCTION LTÉE	1954 02 20	1984 01 09	
1111-4956 THOMAS C. COLLINS, FILS & CIE LTÉE	1961 04 27	1984 01 06	
1646-2582 TWINPAK INC.	1980 08 01	1983 12 29	
1474-1979 LES VENTES D'AUTOMOBILES R.A.C. LTÉE	1977 02 15	1983 12 20	
1110-8842 VICTRIX CORPORATION	1946 02 08	1983 12 29	

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

33414

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2164-2624 A. JANIN & COMPAGNIE LTÉE *A. JANIN & COMPANY LTD.*	A. JANIN & COMPAGNIE LIMITÉE NAMUR ÉQUIPEMENT LTÉE PAGÉ CONSTRUCTION INC. ROY & TROTTIER INC. PAX-FRONTENAC INC.	1984 01 01	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2164-2616 CENOP INC.	GESTION CENOP INC. CENOP (1976) INC.	1983 12 30	Bedford
2164-5627 CENTRE D'ACCOMMODATION DU CAMION RAY LTÉE *RAY TRUCK ACCOMMODATION CENTRE LTD.*	CENTRE D'ACCOMMODATION DU CAMION RAY LTÉE 2163-8861 QUÉBEC INC.	1983 12 28	Saint-Hyacinthe
2164-5353 CLIPPER INC.	J.M. CHABOT INC. CLIPPER INC.	1984 01 01	Montréal
2164-6294 LES ENTREPRISES DE VENTILATION VENCO LTÉE *VENCO VENTILATION ENTERPRISES LTD.*	2160-9177 QUÉBEC INC. LES ENTREPRISES DE VENTILATION VENCO LTÉE	1983 12 31	Montréal
2164-5825 FURNITRAD INC.	FURNITRAD INC. 1854-9881 QUÉBEC INC.	1983 12 31	Saint-Hyacinthe
2164-1451 GESTION DENIS BEAUDOIN LTÉE .	PLACEMENTS 875 INC. GESTION DENIS BEAUDOIN LTÉE	1984 01 01	Laval
2164-3754 GROUPE UNIMÉDIA INC. *UNIMEDIA GROUP INC.*	LE SOLEIL LTÉE IMPRIMERIE SAGUENAY LTÉE IMPRIMERIE MONTRÉAL-GRANBY (1980) LTÉE LES DISTRIBUTIONS ÉCLAIR (1980) INC. LITHO PRESTIGE (1980) INC. UNIPRIMERIE INC. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE PUBLICATIONS (SGP) INC. LE RÉGIONAL LTÉE LE PROGRÈS DU SAGUENAY LTÉE L'APPEL INC.	1984 01 01	Montréal
2164-6302 LES IMMEUBLES DES MONTS INC.	LES IMMEUBLES DES MONTS INC. DOMAINE DU LAC DELAGE INC.	1984 01 01	Québec
2164-6070 INVESTIGATIONS TECHNIQUES DE QUÉBEC	INVESTIGATIONS TECHNIQUES DE QUÉBEC, LIMITÉE SOCIÉTÉ DE CONTRÔLE DE L'ÉTANCHÉITÉ (QUÉBEC) LTÉE FLEURY, ROY, BILODEAU ET ASSOCIÉS INC.	1984 01 01	Québec
2164-1428 J.S. GOSSELIN LTÉE	J.S. GOSSELIN LIMITÉE DAIGLE & PAUL INC.	1983 12 31	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2164-3044 LABEC INC.	CORPORATION PALLAS LABEC INC.	1983 12 30	Laval
2164-5361 LE NOUVEAU MAGASIN RENOMMÉ INC.	LES ENTREPRISES RENOMMÉES DE QUÉBEC INC. LE NOUVEAU MAGASIN RENOMMÉ INC.	1983 12 31	Laval
2164-3119 LES PRODUITS ALIMENTAIRES GRANDMA LTÉE	LES PRODUITS ALIMENTAIRES GRANDMA (1983) LTÉE ÉPICES & PRODUITS BOTANIQUES LTÉE	1983 12 31	Laval
2164-5817 PRODUITS MÉNAGERS CORONET INC. *CORONET HOUSEWARES INC.*	LES INDUSTRIES IMPERIAL BEDFORD LTÉE PRODUITS MÉNAGERS CORONET INC.	1983 12 31	Saint-Hyacinthe
2164-6005 QES TELECOM LTÉE	TELEVOS SYSTEMS INC. QUÉBEC ELECTRON SERV INC. PAGEBEC INC. SETELCO INC.	1984 01 01	Québec
2164-2632 TRANSPORT BEAULIEU LTÉE	JOS BEAULIEU INC. TRANSPORT BEAULIEU LTÉE	1984 01 01	Saint-Maurice
2164-6021 VALRO INC.	RELY CONSTRUCTION INC. VALRO INC.	1984 01 01	Québec

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

33414

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1854-2803 1854-2803 QUÉBEC INC.	1982 01 22	1983 12 28	de la dénomination sociale: NORMANDIE CANADA AMUSEMENTS INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1860-0841 QUÉBEC INC.	1982 07 29	1983 12 29	1) de la dénomination sociale: TABAGIE LIBRAIRIE COIN DES ARBRES INC. 2) du district: Laval
1864-9954 QUÉBEC INC.	1982 12 23	1983 12 28	de la dénomination sociale: STUDIOS MARKO (1983) INC. *MARKO STUDIOS (1983) INC.*
2149-4539 QUÉBEC INC.	1982 12 22	1983 12 21	de la dénomination sociale: GESTION HEXAGONE INC.
2155-5396 QUÉBEC INC.	1983 05 27	1984 01 10	de la dénomination sociale: SERVICE D'INVENTAIRE PRIMACTIF INC.
2158-0790 QUÉBEC INC.	1983 07 13	1983 12 20	de la dénomination sociale: AGENCE DE PERSONNEL MONTOR INC.
2159-2746 QUÉBEC INC.	1983 08 24	1983 12 21	1) de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS DONALD ROULEAU INC. 2) du district: Saint-François
2159-6291 QUÉBEC INC.	1983 08 31	1984 01 06	de la dénomination sociale: AUTOMEX (1984) INC.
2160-5415 QUÉBEC INC.	1983 10 04	1983 12 21	de la dénomination sociale: D. BLOUIN CONSULTANT INC.
2160-8575 QUÉBEC INC.	1983 09 29	1983 12 29	1) de la dénomination sociale: PLACEMENTS CYRIL ST-GERMAIN INC. 2) du capital-actions
2162-2733 QUÉBEC INC.	1983 11 15	1984 01 10	du district: Montréal
2162-7286 QUÉBEC INC.	1983 11 22	1983 12 20	de la dénomination sociale: CUISINES V.B. LTÉE
2162-9886 QUÉBEC INC.	1983 11 29	1984 01 04	de la dénomination sociale: BOUCHERIE DE BRUCY (1984) INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1860-6350 ACHATEQ INC.	1982 09 13	1983 12 29	du capital-actions
1853-4891 ASSURANCES GEORGES LAVOIE & ASSOCIÉS INC.	1981 12 17	1984 01 05	de la dénomination sociale: LES ASSURANCES CLAUDE BELZILE INC.
2151-8386 ASSURANCES, BÉLANGER, LALANCETTE, LAROCHE, MARCHAND INC.	1983 02 22	1984 01 04	de la dénomination sociale: ASSURANCE LALANCETTE, MARCHAND & ASSOCIÉS INC.
1859-4549 ATELIER LAMAQUE INC.	1982 07 07	1984 01 10	des dispositions
1198-3905 BELVEDÈRE DATSUN INC.	1970 07 24	1983 12 28	de la dénomination sociale: BELVEDÈRE NISSAN INC.
1245-9707 CHEVRIER, LAPORTE & ASSOCIÉS INC.	1956 09 25	1983 12 29	1) du capital-actions 2) des dispositions
2163-1304 LA CIE DE PAVAGE D'ASPHALTE BEAVER LTÉE	1983 11 30	1984 01 09	du capital-actions
1111-1283 LA CIE D'IMPORTATION DE NOUVEAUTÉS STEIN INC.	1960 07 21	1983 12 21	du capital-actions
1862-4387 CLUB VIDÉO-CHOIX INC.	1982 10 20	1983 12 20	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS PARISELLA & PICARD INC.
1508-7851 COMMUNIVOX LTÉE	1977 11 18	1983 12 28	de la dénomination sociale: COMMUNIVOX & ASSOCIÉS INC.
1632-4824 LA COMPAGNIE DE CONSTRUCTION BELCOURT LTÉE	1979 01 01	1983 12 28	de la dénomination sociale: LA COMPAGNIE DE CONSTRUCTION BELCOURT LTÉE *BELCOURT CONSTRUCTION COMPANY LTD.*

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1861-1277 COMPAGNIE DE GESTION CLEMENS & CARON INC.	1982 09 20	1983 12 28	de la dénomination sociale: GESTION PATENAUDE, LEFEBVRE, CARON INC.
1847-4114 LES CONSULTANTS EN AVIATION C.B.D. INC.	1981 06 11	1984 01 04	1) de la dénomination sociale: CONSULTAV INC. 2) du district: Saint-Hyacinthe
1859-0976 CYCLES MIKADO DU CANADA LTÉE ..	1982 06 25	1983 12 28	du capital-actions
1859-9688 C.E.P. LOCATION INC.	1982 07 26	1983 12 20	de la dénomination sociale: CAISSES ÉLECTRONIQUES PROVINCIALES INC.
1369-3833 DANDURAND ET GAGNÉ INC.	1974 08 19	1983 12 29	de la dénomination sociale: MICHEL DANDURAND & ASSOCIÉS INC.
1478-7097 LES ENTREPRISES J.A.R. WARREN INC.	1977 06 15	1984 01 05	du capital-actions
1263-2139 ENTREPRISES J.M.G. INC.	1965 12 09	1984 01 04	1) du capital-actions 2) des dispositions
2160-8872 ENTREPRISES ROBERT & ST.LAURENT INC.	1983 09 30	1983 12 29	de la dénomination sociale: ENTREPRISES M. CHOQUETTE INC.
1276-9931 ENTREPRISES S.P.M. INC.	1965 12 09	1984 01 04	1) du capital-actions 2) des dispositions
1462-9448 LA FERME FORT JOLY INC.	1975 11 06	1983 12 21	du capital-actions
1844-3754 FERME JACQUES LEDUC & FILS INC. ..	1981 03 16	1983 12 28	du capital-actions
1644-2121 FERMES J.C. PERREAULT & FILS INC. .	1980 05 02	1984 01 10	du capital-actions
1849-0045 FRALUGE INC.	1981 08 03	1983 12 28	du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 20
1338-4524 FRANC METAL LTÉE	1972 07 12	1984 01 05	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1849-1860 GERVILLE INC.	1981 08 06	1983 12 28	du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 20
2162-9464 GESTION BEMACON INC.	1983 11 29	1984 01 09	de la dénomination sociale: GESTION BEMACON INC. *BEMACON HOLDINGS INC.*
1463-6468 G.E. LEBLANC INC.	1975 12 11	1983 12 22	du capital-actions
1369-5523 IMMEUBLES KARWENDEL LTÉE	1974 09 04	1984 01 04	du capital-actions
1861-0832 LES IMMEUBLES L. ET J.M. COUTURIER INC.	1982 09 07	1983 12 28	de la dénomination sociale: MAURICE BOULIANNE INC.
1507-0063 IMMEUBLES STE-ADÈLE INC.	1977 09 14	1983 12 28	1) de la dénomination sociale: DART IMMOBILIER INC. 2) du district: Montréal
1366-2093 IMPORT-EXPORT B.M.P. INC.	1975 07 15	1983 12 22	de la dénomination sociale: LES ALIMENTS VISA INC. *VISA FOODS INC.*
1118-8364 IMPRIMERIE WILCO LIMITÉE	1964 07 28	1984 01 10	du capital-actions
1243-4080 INVESTISSEMENTS CARREFOUR LTÉE	1964 12 16	1983 12 28	du capital-actions
1842-3509 LES INVESTISSEMENTS CHAN KAO CHUNG INC.	1981 01 14	1983 12 21	1) de la dénomination sociale: QUINCAILLERIE PLACE ROBINSON INC. 2) du district: Longueuil 3) du capital-actions 4) des dispositions
2161-9440 LES INVESTISSEMENTS FERU LTÉE	1983 10 31	1983 12 20	du capital-actions
1188-7932 IVI INC.	1965 12 23	1983 12 28	du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 9
2152-4186 JEAN-PAUL BÉRARD INC.	1983 03 08	1983 12 29	1) du capital-actions 2) des dispositions
2157-2771 JOLICHAUX INC.	1983 06 27	1984 01 05	du district: Joliette

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2163-2740 JOS GRENIER LTÉE	1983 12 01	1983 12 21	du capital-actions
1194-7140 LAURENTIDE ÉLECTRO AUTO INC.	1970 02 13	1983 12 28	1) du capital-actions 2) des dispositions
2152-4194 LAURIER DURAND INC.	1983 03 08	1983 12 29	1) du capital-actions 2) des dispositions
1180-2329 LEBLANC ACOUSTIQUE INC.	1969 07 02	1983 12 28	GESTION ROGER LEBLANC INC.
1850-0199 LA MODE CHEZ SOI INC.	1981 09 03	1983 12 29	de la dénomination sociale: BILLARD STE HÉLÈNE INC.
1110-4726 MONTEX INC.	1958 04 10	1983 12 22	du district: Laval
2162-6338 PAVILLON DU HOT-DOG (1983) INC. ...	1983 11 16	1983 12 29	1) du capital-actions 2) des dispositions
1233-8752 LES PEINTURES DE ARMOND INC.	1972 01 27	1983 12 28	du capital-actions
1847-4106 LES PIÈCES D'AVIONS D.M. INC.	1981 06 11	1984 01 04	1) de la dénomination sociale: PRODUITS AÉRONAUTIQUES AÉROTECH INC. 2) du district: Montréal
1842-8516 LES PLACEMENTS 500 INC.	1981 01 30	1983 12 28	du capital-actions
2157-8695 LES PLACEMENTS CLAUDE A. LEBLANC INC.	1983 07 08	1984 01 04	du capital-actions
1262-6487 LES PLACEMENTS GÉRARD LEMIEUX INC.	1970 09 18	1983 12 28	1) du capital-actions 2) des dispositions
2157-8687 LES PLACEMENTS GÉRARD LÉPINE INC.	1983 07 08	1984 01 04	du capital-actions
2159-6929 PLACEMENTS J. ROLAND INC.	1983 09 01	1983 12 21	de la dénomination sociale: PLACEMENTS JACQUES ROLAND INC.
2149-6336 LES PLACEMENTS RECOMBE INC.	1982 12 19	1983 12 28	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1642-0234 PLACEMENTS VILLIARD INC.	1981 01 23	1983 12 21	de la dénomination sociale: PLACEMENTS VICO INC.
2162-6072 LE POINTELIER COURTIERS EN IMMEUBLE INC.	1983 11 17	1984 01 06	de la dénomination sociale: LES IMMEUBLES DE L'EST (P.A.T.) INC.
2163-8085 LES POURVOIRIES DE LANAUDIÈRE INC.	1983 12 14	1983 12 29	de la dénomination sociale: AUBERGE DU LAC CLAIR DE LANAUDIÈRE INC.
1847-4122 LES PRODUITS AÉRONAUTIQUES D.S. INC.	1981 06 11	1984 01 04	1) de la dénomination sociale: AÉRO-HERC INC. 2) du district: Saint-Hyacinthe
1850-2823 PRODUITS AÉRONAUTIQUES INTERNATIONAUX N.S. INC.	1981 09 14	1984 01 10	1) de la dénomination sociale: LA GRANDE POMPE INC. 2) du district: Longueuil
2150-4998 PRODUITS ALIMENTAIRES YVES LORTIE INC.	1983 01 20	1983 12 28	du capital-actions
1156-6254 LA QUINCAILLERIE QUÉBÉCOISE INC.	1962 02 02	1984 01 06	1) de la dénomination sociale: GASTON LÉVESQUE INC. 2) du capital-actions
1331-8423 RÉNOVATION MONBART INC.	1972 12 20	1983 12 28	de la dénomination sociale: ISHII MONBART (1983) INC.
1862-4429 LE RESTAURANT LE VIEUX BOURG MCGILL (1982) INC.	1982 10 20	1983 12 28	1) de la dénomination sociale: LE GROUPE AMCO INC. 2) du district: Longueuil
1364-7946 ROND-POINT, DODGE & CHRYSLER LTÉE	1975 07 24	1984 01 09	du capital-actions
1287-4103 SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT MOUNT VIEW LTÉE	1962 05 28	1983 12 22	du capital-actions
1864-2082 SOCIÉTÉ FINANCIÈRE GUAY INC.	1982 12 10	1984 01 06	de la dénomination sociale: PRODUITS DEFENSOR INC. *DEFENSOR PRODUCTS INC.*

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1503-0026 TOYOTA PIE IX INC.	1976 04 09	1983 12 21	du capital-actions
1849-1878 VIRMER INC.	1981 08 06	1983 12 28	du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 20

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

33414

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2163-5933 L'ÂGE D'OR DE ST-MATHIEU DE MONTMAGNY	1984 01 10	Montmagny
2163-0751 AGENCE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL DE LA PETITE-NATION INC.	1984 01 06	Saint-André-Avellin
2158-1400 ASSOCIATION CANADIENNE DE PLANCHE ACROBATIQUE *CANADIAN FUNBOARD ASSOCIATION*	1984 01 04	5665, rue Paré, Montréal
2163-7053 ASSOCIATION CHASSE & PÊCHE MIRABEL INC.	1984 01 06	290, boulevard Labelle, Sainte-Thérèse
2162-3335 ASSOCIATION DE HANDBALL DU CENTRE DU QUÉBEC	1984 01 10	960, St-Georges, Drummondville
2156-5965 ASSOCIATION DE MOTOTOURISME LES MORDUS D'LA ROUTE DU BAS-ST-LAURENT INC.	1984 01 04	167, Saint-Jean-Baptiste ouest, Bic
2162-4150 L'ASSOCIATION DES FEMMES DIPLÔMÉES DES UNIVERSITÉS (MONTRÉAL)	1984 01 06	2910, rue Édouard-Montpetit, bureau 3, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2161-3989 ASSOCIATION DES HOMMES D'AFFAIRES INDÉPENDANTS DE LA MUNICIPALITÉ DU LAC PARÉ	1984 01 09	910, chemin du Lac-Paré, Chertsey
2162-4895 ASSOCIATION DES NON-FUMEURS DE VAL D'OR INC.	1984 01 06	Val-d'Or
2163-7590 ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES AUDITIVES DE ST-HYACINTHE	1984 01 10	16582, de la Concorde sud, Saint-Hyacinthe
2162-4515 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE CHALETS DU LAC CAVAN	1984 01 04	Chapais
2161-8335 ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DE BLAINVILLE INC.	1984 01 04	Blainville
2161-2395 L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC DUFFY (L'APELD)	1984 01 06	Saint-Calixte-de-Kilkenny
2160-7775 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES MANUFACTURIERS LICENCIÉS	1984 01 06	2095, boulevard Charest ouest, bureau 201, Sainte-Foy
2162-4002 L'ASSOCIATION «VIVRE SANS TABAC» INC.	1984 01 06	5137, boulevard Léger, Montréal-Nord
2163-7806 CERCLE DES FERMIÈRES NOTRE-DAME-DES-MÈRES INC.	1984 01 09	617, chemin Notre-Dame-des-Mères, Bromptonville
2163-2146 LE CERCLE INTERNATIONAL DU 7E ART INC.	1984 01 06	3421, boulevard Grand, app. 1 Montréal
2163-0561 «LES CHANTOVENTS» DE LA PAROISSE SAINT-MAURICE-DE-L'ÉCHOUERIE	1984 01 06	Gaspé
2161-2429 CLUB C B PANACHE INC.	1984 01 06	Saint-René-de-Matane
2161-6370 CLUB DE GOLF ET DE CURLING DE WINDSOR	1984 01 06	37, Lemire, Windsor
2163-7673 CLUB DE L'ÂGE D'OR BELMOND INC.	1984 01 10	Saint-Edmond-de-Berthier

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2162-4903 LE CLUB DE MOTOCYCLISTES LES DIABLES NOIRS INC.	1984 01 06	7244, rue St-Denis, Montréal
2163-2187 CLUB LIONS DE ST-MATHIEU INC.	1984 01 09	Saint-Mathieu
2163-7822 CLUB OPTIMISTE AHUNTSIC, MONTRÉAL INC.	1984 01 04	1950, rue Fleury est, Montréal
2162-3434 LE CLUB OPTIMISTE DE NOTRE-DAME-DE-PIERREVILLE INC.	1984 01 10	8, rue Principale, Notre-Dame-de-Pierreville
2163-0389 CLUB OPTIMISTE SAINT-JEAN-DE-BRÉBEUF INC.	1984 01 06	Saint-Jean-de-Brébeuf
2163-0678 CLUB OPTIMISTE STE-CLOTHILDE-DE-CHÂTEAUGUAY	1984 01 04	363, route 209, Sainte-Clothilde
2162-3673 CLUB OPTIMISTE ST-LÉONARD-D'ASTON INC.	1984 01 04	Saint-Léonard-d'Aston
2163-3888 CLUB OPTIMISTE ST-PASCAL-DE-KAMOURASKA INC.	1984 01 06	686, 12e Rue, Saint-Pascal
2161-6875 CLUB SOCIAL AUTOMOBILE LA CLÉ	1984 01 06	15, d'Argenson, app. 304, Repentigny
2162-4952 CLUB «COPAIN» SERVICE RADIO GÉNÉRAL (SRG) DE GRANBY	1984 01 06	587, rue St-Charles sud, Granby
2161-6297 CLUBS DE BALLE MOLLE JUNIOR ET MIDGET LAVAL (CBMJML) INC.	1984 01 06	28, rue Delphis, Sainte-Brigitte-de-Laval
2159-3421 CODEC DE PERCÉ	1984 01 10	Percé
2163-5974 COMITÉ CENTRAL PARENTS-SECOURS VAL-BÉLAIR INC.	1984 01 09	64, Edimbourg, Val-Bélair
2163-5966 COMITÉ D'ENTRAIDE ET DE SOLIDARITÉ DES CHÔMEURS DE NOTRE-DAME INC.	1984 01 06	Thetford-Mines
2162-2279 COMITÉ DE PROMOTION DU PATRIMOINE, DES ARTS ET DU LIVRE DES ESCOUMINS	1984 01 04	Les Escoumins

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2162-4135 COMITÉ DES DROITS DES FEMMES (SUD-OUEST)	1984 01 06	28, rue Laviolette, Valleyfield
2162-3731 CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES ARTS DE LA SCÈNE DE MONTRÉAL *MONTRÉAL INTERNATIONAL PERFORMING ART CONFERENCE*	1984 01 06	839, Sherbrooke est, app. 7, Montréal
2164-0644 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE VILLE DE SAINT-LAURENT	1984 01 10	777, boulevard Laurentien, Saint-Laurent
2161-5125 C.M. OTOMAT INC.	1984 01 06	Sorel
2159-5442 L'ÉCHANGE DE SERVICES DE GARDIENNAGE DE VARENNES ET VERCHÈRES	1984 01 06	Varennes
2161-1058 LES ÉTOILES DE LA VICTOIRE ..... *VICTORY STAR*	1984 01 06	11505, Langelier, app. 1, Montréal-Nord
2161-6792 FÉDÉRATION DES PUGILISTES MONQUÉDA	1984 01 10	2185, boulevard Henri-Bourassa est, bureau 201, Montréal
2163-0702 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES HOMÉOPATHES KENTISTES	1984 01 06	85, rue St-Gabriel, Saint-Gabriel-de-Brandon
2157-3720 FESTIVAL QUÉBÉCOIS DE CRÉATIONS JEUNESSE INC. ..	1984 01 04	1609, St-Denis, Montréal
2162-2196 LA FONDATION LASALLIENNE DE LA RÉGION DE TROIS-RIVIÈRES	1984 01 04	118, rue Radisson, Trois-Rivières
2162-8037 FONDATION PARTAGE CHRÉTIEN	1984 01 06	277, rue Racine, Loretteville
2162-3012 GESTION BASEBALL DE QUÉBEC INC.	1984 01 04	Hôtel de ville, Québec
2161-6784 LE GROUPE ACCÈSSON INC.	1984 01 06	3500, de Bordeaux, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2161-6701 GROUPE DE RECHERCHE EN ARTS VISUELS MÉTROPOLITAIN	1984 01 10	Montréal
2161-6362 GROUPE RELÈVEMENT POSITIF DU QUÉBEC INC.	1984 01 06	210, rue Principale, Eastman
2163-7731 HARMONIE EAST ANGUS INC.	1984 01 09	93, rue Lafontaine, app. 12. East-Angus
2161-6271 «ILLICO PATET» LA QUALITÉ DE LA VIE INC.	1984 01 06	Sainte-Agathe-des-Monts
2162-4929 LIGUE DE HOCKEY DÉBUTANTS ST-CYPRIEN	1984 01 06	Saint-Cyprien
2163-0322 LIGUE D'ÉCHECS DE L'EST DU QUÉBEC	1984 01 06	Rimouski
2163-7798 LES LOISIRS CHESTERVILLE INC.	1984 01 06	Chesterville
2162-4879 OFFICE TOURISTIQUE DU TÉMISCAMINGUE	1984 01 06	Ville-Marie
2164-4026 O.T.J. ST-GÉDÉON INC.	1984 01 09	Saint-Gédéon
2162-4119 PARC DE L'ÎLE INC.	1984 01 09	19, rue des Forges, Victoriaville
2161-8202 RADIO CÔTE-DE-BEAUPRÉ	1984 01 04	10743, rue Royale, Sainte-Anne-de-Beaupré
2160-5688 REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS ET DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF DU DOLMEN INC.	1984 01 04	Montréal
2163-7665 RÉSEAU DES MUSÉES DE LA BEAUCE	1984 01 10	1055, 116e Rue est, Saint-Georges
2163-5784 LE RÉSEAU D'AMIS DE SHERBROOKE ET DES ENVIRONS	1984 01 06	Sherbrooke
2161-6354 SECOURISME TOUT-TERRAIN F.D.D. INC.	1984 01 04	Sherbrooke
2162-8359 SOCIÉTÉ DE CRÉMATION DU QUÉBEC *THE CREMATION SOCIETY OF QUEBEC*	1984 01 04	152, rue Notre-Dame est, bureau 905, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2163-5859 LE TABERNACLE DES PÈLERINS	1984 01 06	Lac-Saint-Charles
2163-5867 LE TABERNACLE DES SAINTS EN JÉSUS-CHRIST	1984 01 06	151, 3e Avenue, Lac-Etchemin
2163-0488 UNION CYCLISTE MASKOUTAINE	1984 01 06	2070, rue St-Charles, Saint-Hyacinthe
2162-4242 WU CHI CHUAN, MÉDITATION EN MOUVEMENTS, INC. *WU CHI CHUAN, MEDITATION IN MOTION, INC.*	1984 01 06	1692, St-Christophe, Montréal

L'inspecteur général des institutions financières,
33414 JEAN-MARIE BOUCHARD

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1646-6468 ASSOCIATION BÉNÉVOLE DES CANTONS	1980 09 12	1984 01 10	1) des objets 2) des biens immobiliers 3) des dispositions 4) du nombre des administrateurs: 12
1367-3033 ASSOCIATION DES TRENTINS DE MONTRÉAL INC.	1974 03 20	1984 01 10	1) de la dénomination sociale: ASSOCIATION DES TRENTINS DE MONTRÉAL INC. *ASSOCIAZIONE TRENTINA MONTRÉAL INC.* 2) du siège social 3) des biens immobiliers 4) des dispositions 5) du nombre des administrateurs: 9
1229-0490 L'ASSOCIATION FÉMININE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE	1968 08 08	1984 01 10	des objets

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1155-1306 CLUB AUTOMOBILE DU QUÉBEC	1958 04 25	1983 12 28	des dispositions
1642-8252 CLUB DE BALLE MOLLE DE LA BRASSERIE DE LA TABLE RONDE INC.	1980 03 17	1984 01 10	de la dénomination sociale: CLUB DE BALLE MOLLE MANIWAKI INC.
1251-4626 ÉCOLE ORALE DE MONTRÉAL POUR LES SOURDS, INC.	1950 12 06	1984 01 10	de la valeur des biens immobiliers
2155-9455 LA FONDATION ALBANIE MORIN	1983 05 31	1984 01 10	des objets
1228-4188 LES LOISIRS NOUVELLE-ACADIE	1970 04 03	1984 01 04	1) de la dénomination sociale: LOISIRS SAINT-JACQUES DE MONTCALM INC. 2) de la valeur des biens immobiliers
2157-3514 LA MAISONNÉE (DE ROUYN-NORANDA)	1983 07 26	1984 01 04	du siège social: 40, rue Tardif ouest, Rouyn

33414

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1849-5358 ASSOCIATION DES ÉLEVEURS DE CHINCHILLA DE QUÉBEC (1981)	1981 08 26	1984 01 13
1322-2237 CAUGHNAWAGA BOYS' AND GIRL'S CLUB	1972 05 26	1984 01 28
1641-2140 CHARDRAY INC.	1980 01 30	1984 01 20

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1155-4839 EMDECO LIMITÉE	1955 02 09	1984 01 13
1138-7917 GESTION NATKAD INC.	1962 06 01	1984 01 20
1280-2187 PLASCOVIC INC.	1968 10 28	1984 01 20
2156-8324 PRODUITS CHIMIQUES MULTI INC.	1983 06 15	1984 01 20
1259-5005 LA SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE FINANCEMENT LTÉE	1929 03 27	1984 01 20
1356-9439 SOGEX INC.	1974 02 28	1984 01 20
1509-8213 SPORT GUY OUELLET INC.	1977 12 29	1984 01 20
1648-1145 VA PLUS LOIN INC.	1980 10 10	1984 01 20
1115-5561 VÊTEMENTS DE SPORT IROQUOIS INC.	1966 02 09	1984 01 13

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

33414

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Amendement

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été amendées à son bureau.

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date d'amendement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE 1100 MONTARVILLE	1983 12 22	1983 12 29	Édifice du Port-de-Montréal, aile no 2, bureau 202, Cité du Havre, Montréal, QC, H3C 3R5
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE 5450 WEST BROADWAY	1983 12 09	1983 12 28	5450, Broadway ouest Montréal, QC
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE 1750 CEDAR INC., SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1983 10 17	1983 12 28	159, rue Gérald, LaSalle, QC H8P 2A2

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU

33415

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
LES IMMEUBLES ROYAL DE LA MAURICIE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1983 12 20	Palais de justice de Trois-Rivières 250, rue Laviolette, Trois-Rivières, QC

Le protonotaire,
DIANE LOCAS

33415

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DU MONT KEKEKO	1983 12 28	Noranda, QC

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district de Rouyn-Noranda,
D. RICHARD

33415

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
5450 CHAMPLAIN — SOCIÉTÉ EN COMMANDITE...	1983 12 22	2290, boul. Lafayette, bureau 104, Québec, QC, J4K 5A6
ABCOURT, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE *ABCOURT A LIMITED PARTNERSHIP*	1983 12 22	386, avenue Wiseman, Outremont, QC, H2V 3J6
GNV, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE *GNV AND COMPANY, LIMITED*	1984 01 06	1155, boul. Dorchester ouest, Montréal, QC, H3B 4A8
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 720 BOULEVARD DU TRICENTENAIRE ENR.	1983 12 21	1580, boul. Provencher, bureau 201, Brossard, QC, J4W 3B3

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 8630 PLACE MONTESQUIEU — 8651 PLACE JUDITH JASMIN ENR.	1983 12 28	1580, boul. Provencher, bureau 201, Brossard, QC, J4W 3B3
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D.G.M.M. 1983	1984 01 04	1010, Sherbrooke ouest, bureau 1100, Montréal, QC, H3A 2R7
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DESROSERAIS PHASE II ET III ENR.	1983 12 28	3655, rue Redpath, Montréal, QC
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'INVESTISSEMENT TECNEX ENR.	1983 12 29	3, place du Commerce, bureau 320, Île-des-Soeurs, Verdun, QC
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DUFRESNOY 1984	1983 12 29	101, place Charles-Lemoyne, app. 1816, Longueuil, QC, J4K 2T3
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FRANÇOIS PRÉVOST ET ASSOCIÉS ENR.	1983 12 29	1345, de Callières, Québec, QC, G1S 2B8
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GESTION LE MONTET INC. & CIE ENR.	1983 12 29	1580, boul. Provencher, bureau 201, Brossard, QC, J4W 3B3
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE 1100 MONTARVILLE	1983 12 22	Édifice Port-de-Montréal, aile 2, Cité du Havre, bureau 202, Montréal, QC, H3C 3R5
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE CHAMPENOIS ..	1983 12 29	850, rue Forget, Longueuil, QC, J4J 4Y4
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES ÉCURIES CHEROKEE PLAIN ENR.	1983 12 29	6508, ch. Merton, Côte-St-Luc, QC, H4V 1C1
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES ÉCURIES MONTRÉAL NO. 2 ENR.	1983 12 29	60, rue Elgin, Mart E, place Bonaventure, Montréal, QC
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES IMMEUBLES HURTEAU	1983 12 28	32, rue St-Charles ouest, bureau 120, Longueuil, QC, J4H 1C6
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES RÉSIDENCES-HÔTELS DES ROCHERS BOISÉS	1983 12 29	3655, rue Redpath, Montréal, QC, H3G 2G9
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROGICIELS CORTEX *CORTEX SOFTWARE LIMITED PARTNERSHIP*	1984 01 04	360, Le Moyne, Montréal, QC, H2Y 1Y3

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TALBOT ENR.	1983 12 29	2235, boul. Lapinière, bureau 106, Brossard, QC, J4W 1M3

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU

33415

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Finances donne avis qu'il a délivré un certificat de reprise d'existence aux compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
1245-3205 FONDATION CHARLES LEMOYNE	1984 01 11	aucune
1573-2316 STANSTEAD COUNTY FISH AND GAME CLUB	1984 01 10	La dénomination sociale de la corporation est changée en celle de: CLUB DE PÊCHE DE STANSTEAD INC. *STANSTEAD COUNTY FISH AND GAME CLUB INC.*

Le ministre des Finances,
JACQUES PARIZEAU

33414

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

Ville de Beaconsfield

Je, Patricia M. Rustad, maire, étant la plus haute autorité au sein de la ville de Beaconsfield, désigne, par la présente, madame Johanne Rioux, greffier, responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (1982, chap. 30).

Beaconsfield, le 19 décembre 1983

Le maire,
PATRICIA M. RUSTAD

33416

Ville de Bromptonville

Je soussigné, Clément Nault, maire, étant la plus haute autorité de la ville de Bromptonville au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, désigne par les présentes, monsieur Michel Dupont, directeur général et secrétaire-trésorier de la ville de Bromptonville, responsable de l'accès à tous les documents et de la protection des renseignements personnels.

Bromptonville, le 30 décembre 1983

Le maire,
CLÉMENT NAULT

33505

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Municipalité régionale de comté de Sherbrooke

En vertu de l'article 70 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), je désavoue la partie de l'article 3 du Règlement numéro 83-6 modifié par l'article 1 de la résolution adoptée, le 29 novembre 1983, qui a pour effet d'édicter la définition «largeur du lot». Le Règlement numéro 83-6 de la municipalité régionale de comté de Sherbrooke a pour effet de modifier le Règlement de contrôle intérimaire numéro 83-4.

La présente ordonnance entrera en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 19 janvier 1984

Le ministre des Affaires municipales,
JACQUES LÉONARD

33476

Municipalité de Val-des-Monts

Avis est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que le Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Monts a adopté, le 12 septembre 1983, le Règlement portant le numéro 126-83 modifiant le Règlement d'urbanisme 122-82, aux fins de modifier certaines dispositions relatives au zonage, au lotissement, à la construction, à l'installation septique et à la grille des usages.

La Communauté régionale de l'Outaouais a approuvé le Règlement portant le numéro 126-83 en le certifiant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement, le 8 décembre 1983, par sa Résolution portant le numéro 83-993.

Ledit règlement est entré en vigueur le 9 décembre 1983.

Val-des-Monts, le 10 janvier 1984

Le secrétaire-trésorier,
JACQUES COUSINEAU

33438

Avis divers

L'Association des parents uniques de Rouyn-Noranda

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38), partie III, il a accordé des lettres patentes en date du 1984 01 04, constituant en corporation, sans capital-actions, L'Association des parents uniques de Rouyn-Noranda, déjà constituée en corporation le 1980 05 05 en vertu de la Loi sur les clubs de récréation.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 1 000 000,00 $.

Le siège social de la corporation est à Rouyn dans le district judiciaire de Rouyn-Noranda.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

33414

1644-8094

Municipalité de Gallix

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chap. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 12 décembre 1983, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 02-83 intitulé «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Gallix, le 20 décembre 1983

La secrétaire-trésorière,
33439 GINETTE BELL

Paroisse de Saints-Martyrs-Canadiens

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chap. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 7 novembre 1983, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 57 intitulé «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières».

La perception de ce droit est déléguée à la municipalité régionale de comté d'Arthabaska qu'elle remettra à la fin de chaque mois à la municipalité de la paroisse de Saints-Martyrs-Canadiens.

Le présent règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Saints-Martyrs-Canadiens, le 10 janvier 1984

La secrétaire-trésorière,
33420 LUCIENNE LEBLANC

Ville de Sherbrooke

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Sherbrooke entend se prévaloir des dispositions de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes tel que ci-après reproduit, pour les lots ci-après mentionnés:

Lots visés par la présente procédure:

Partie de la rue Burlington — lots 110-230 rue et 112-70 rue, au cadastre officiel du canton d'Orford, division d'enregistrement de Sherbrooke, suivant un plan et une description technique préparés par André Roy, a.-g., en date du 6 septembre 1983.

Dispositions de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes

Article 422:

Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Le Conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (chap. C-1);

3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4. Le greffier de la municipalité fait publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;

c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard des rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes (S.R. 1964, chap. 193, art. 430; 1968, chap. 23, art. 8).

Attestations

Le plan et la description technique des rues pour lesquelles la ville de Sherbrooke se prévaut du présent article sont déposés au bureau du greffier ainsi qu'au bureau d'enregistrement, division de Sherbrooke.

J'atteste également par les présentes que la ville de Sherbrooke a accompli les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes.

Sherbrooke, le 22 octobre 1983

Le greffier,
31757-42-2 ROBERT L. BÉLISLE

Succession André Gallagher

Prenez avis que monsieur Philippe Gallagher, résidant et domicilié à Bonaventure, comté et district de Bonaventure, province de Québec, C.P. 173, Bonaventure, QC, G0C 1E0, en sa qualité de tuteur à ses enfants mineurs, Benoît et Marie-Josée Gallagher, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, pour et au nom de ses pupilles, la succession de leur frère, André Gallagher, en son vivant domicilié au 4121, rue Notre-Dame, appartement 207, Chomedey, province de Québec, décédé le 23 juillet 1982, suivant acte reçu devant Yvon Bourdages, notaire, C.P. 159, New-Carlisle, QC, G0C 1Z0, le 15 juin 1983, et dont copie fut enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, le 28 juin 1983, sous le numéro 3374598.

New-Carlisle, le 29 décembre 1983

Le procureur,
33451 YVON BOURDAGES, *notaire*

Succession Laurent Bisaillon

Avis est, par les présentes, donné que dame Anne-Marie Bisaillon, maîtresse de maison, épouse de M. Serge Morin, demeurant à R.R. 3, C.P. 34, Valcourt, en sa qualité de tutrice à son frère Martin Bisaillon, dûment autorisé par jugement de la Cour supérieure du district de Drummond rendu le premier novembre mil neuf cent quatre-vingt-trois, dossier numéro 405-14-000066-839, a accepté sous bénéfice d'inventaire la part de succession de feu Laurent Bisaillon lui revenant, aux termes d'un acte exécuté devant Gérard Fradet, notaire, Drummondville, 215, rue Lindsay, J2C 1N8, daté du 22 novembre 1983, et enregistré à Drummondville, division d'enregistrement de Drummond, le 24 novembre 1983, sous le numéro 278633, ledit Laurent Bisaillon étant décédé, le 20 septembre 1983, en laissant un testament aux termes duquel Martin Bisaillon est l'un des légataires.

Un inventaire des biens du défunt Laurent Bisaillon a été fait devant Gérard Fradet, notaire, Drummondville, le treize janvier mil neuf cent quatre-vingt-quatre et peut être consulté à son bureau à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois du présent avis, ladite Anne-Marie Bisaillon, en sa qualité de tutrice, paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Drummondville, le 16 janvier 1984

Le procureur,
33503 GÉRARD FRADET, *notaire*

Succession Rémy Daigle

Avis est, par les présentes, donné que Doris Langlois, ménagère, domiciliée à Val-Bélair, 1269, rue Gaillard, seule légatrice universelle de Rémy Daigle, en son vivant soudeur, domicilié à Québec, 310, 26e Rue, a accepté sous bénéfice d'inventaire, la succession dudit Rémy Daigle, aux termes d'un acte reçu devant Céline Côté, notaire, 1191, 8e Avenue, Québec, le 5 décembre 1983, enregistré à Québec, le 6 décembre 1983, sous le numéro 1098436.

Québec, le 30 décembre 1983

Le procureur,
33504 CÉLINE CÔTÉ

Succession Robert James Bearisto

Prenez avis que dame Dorothy Walker, résidant et domiciliée à New-Carlisle, comté et district de Bonaventure, province de Québec, C.P. 725, New-Carlisle, QC, G0C 1Z0, en sa qualité de tutrice à ses enfants mineurs, Darryn, Todd et Shari Bearisto, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, pour et au nom de ses pupilles, la succession de leur père, Robert James Bearisto, décédé le 10 avril 1983, suivant acte reçu par Yvon Bourdages, notaire, C.P. 159, New-Carlisle, QC, G0C 1Z0, le 28 décembre 1983 et dont copie a été enregistrée au bureau de la première division d'enregistrement de Bonaventure, New-Carlisle, le 29 décembre 1983, sous le numéro 51079.

New-Carlisle, le 29 décembre 1983

Le procureur,
33452 YVON BOURDAGES, *notaire*

Succession Serge Lebrun

Prenez avis que dame Johanne Plusquellec, résidant et domiciliée à Saint-Elzéar, comté et district de Bonaventure, province de Québec, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de son défunt mari, Serge Lebrun, décédé le 23 septembre 1983, suivant acte reçu par Yvon Bourdages, notaire, C.P. 159, New-Carlisle, QC, G0C 1Z0, le 30 novembre 1983, et dont copie a été dûment enregistrée au bureau de la première division d'enregistrement de Bonaventure, New-Carlisle, le 20 décembre 1983, sous le numéro 51032.

New-Carlisle, le 29 décembre 1983

Le procureur,
33453 YVON BOURDAGES, *notaire*

Caisses d'épargne et de crédit — Loi sur les

Caisse d'économie du groupe Alcan (Arvida)

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé la requête des caisses d'épargne et de crédit, «Caisse d'Économie du groupe Alcan (Arvida)» et «CAISSE D'ÉCONOMIE JONKEPRI» datée du 31 août 1983 demandant la confirmation de l'acte d'accord prévoyant la fusion de ces deux caisses.

Le nom de la caisse résultant de cette fusion est: «Caisse d'économie du groupe Alcan (Arvida)».

Le siège social de cette caisse sera situé à Jonquière dans la circonscription électorale de Jonquière.

Le groupe dans lequel la caisse pourra recruter ses membres est: les employés et leur conjoint, les retraités et leur conjoint de la Société d'électrolyse et de chimie Alcan limitée, soit:

— Aluminium du Canada limitée;
— Compagnie de chemin de fer Roberval Saguenay;
— Recherche et développement de l'Alcan limitée;
— Saguenay maritimes limitée ainsi que les employés des entreprises ou sociétés suivantes:
— La Compagnie Price limitée papeterie Kénogami;
— Transport Brazeau inc.;
— Tremblay Express limitée;
— Les déménagements Tremblay Express limitée;
— Garage René Harvey inc.;
— Hôtel Kénogami incorporée;
— La commission scolaire les deux rives (excluant les enseignants);
— Papiers NSC incorporée;
— Ville de Jonquière.

La caisse sera affiliée à la Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec.

Québec, le 9 janvier 1984

Le ministre des Finances,
33421 JACQUES PARIZEAU

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Marie Ange Imelda Aumont

Par le certificat numéro 83-636 du 22 décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Imelda Aumont, née le 9 avril 1919, en celui de Marie Ange Imelda Aumont.

Sainte-Foy, le 10 janvier 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
33415 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Michaël Marcel Berger

Par le certificat numéro 83-639 du 22 décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Michel Marcel Berger, né le 4 septembre 1951, en celui de Joseph Michaël Marcel Berger.

Sainte-Foy, le 11 janvier 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
33415 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Françoise Ofrah Bernard

Par le certificat numéro 83-635 du 22 décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Gertrude Louise Françoise Bernard, née le 19 août 1955, en celui de Marie Françoise Ofrah Bernard.

Sainte-Foy, le 10 janvier 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
33415 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

François Dejay

Par le certificat numéro 83-649 du 22 décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Farrokh Jabbarzadeh, né le 3 août 1943, en celui de François Dejay.

Sainte-Foy, le 10 janvier 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
33415 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Terrence James Gates

Par le certificat numéro 83-644 du 22 décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Terrance James Cooke, né le 20 avril 1955, en celui de Terrence James Gates.

Sainte-Foy, le 10 janvier 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
33415 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Bertrand Ernest Lebrasseur

Par le certificat numéro 83-631 du 22 décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Bertrand Lebrasseur, né le 1er décembre 1958, en celui de Joseph Bertrand Ernest Lebrasseur.

Sainte-Foy, le 10 janvier 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
33415 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Philippe Antoine Lévesque

Par le certificat numéro 83-629 du 22 décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Philippe Napoléon Lévesque, né le 18 février 1926, en celui de Joseph Philippe Antoine Lévesque.

Sainte-Foy, le 10 janvier 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
33415 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Carmen Louise Rita Lizarraga

Par le certificat numéro 83-646 du 22 décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Carmen Louise Rita Lissaraga, née le 4 novembre 1954, en celui de Marie Carmen Louise Rita Lizarraga.

Sainte-Foy, le 10 janvier 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
33415 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Pierre Georges Joseph Lizarraga

Par le certificat numéro 83-647 du 22 décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Pierre Georges Joseph Lissaraga, né le 20 mai 1957, en celui de Pierre Georges Joseph Lizarraga.

Sainte-Foy, le 10 janvier 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
33415 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Richard Odilon Maheux

Par le certificat numéro 83-634 du 22 décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Odilon Reynald Maheux, né le 14 décembre 1956, en celui de Joseph Richard Odilon Maheux.

Sainte-Foy, le 10 janvier 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
33415 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Elvine Nathalie Michaud

Par le certificat numéro 83-638 du 22 décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Éveline Natalie Michaud, née le 28 juin 1963, en celui de Marie Elvine Nathalie Michaud.

Sainte-Foy, le 10 janvier 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
33415 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Dominique Jean Nadeau

Par le certificat numéro 83-641 du 22 décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Dominique Johnny Nadeau, né le 7 juillet 1954, en celui de Joseph Dominique Jean Nadeau.

Sainte-Foy, le 10 janvier 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
33415 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Arthur Gilles Noël

Par le certificat numéro 83-643 du 22 décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Arthur Gilles Duguay, né le 31 mai 1948, en celui de Joseph Arthur Gilles Noël.

Sainte-Foy, le 10 janvier 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
33415 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Andy Annhan Pham

Par le certificat numéro 83-630 du 22 décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de An Nham Pham, né le 24 août 1960, en celui de Andy Annham Pham.

Sainte-Foy, le 10 janvier 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
33415 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Marielle Louisette Louise Roch

Par le certificat numéro 83-640 du 22 décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Marielle Carmelisse Louisette Roch, née le 23 août 1935, en celui de Marie Marielle Louisette Louise Roch.

Sainte-Foy, le 10 janvier 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
33415 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Émilie Claudette Ruel

Par le certificat numéro 83-637 du 22 décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Émilienne Claudette Ruel, née le 16 juin 1946, en celui de Marie Émilie Claudette Ruel.

Sainte-Foy, le 10 janvier 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
33415 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Éva Marcelle Iasna St-Jacques

Par le certificat numéro 83-633 du 22 décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Éva Simonne Marcelle St-Jacques, née le 29 mai 1924, en celui de Marie Éva Marcelle Iasna St-Jacques.

Sainte-Foy, le 10 janvier 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
33415 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Pierre André Vaillancourt

Par le certificat numéro 83-648 du 22 décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Louis Jean Hugues Tremblay, né le 27 mai 1965, en celui de Joseph Pierre André Vaillancourt.

Sainte-Foy, le 10 janvier 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
33415 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Bob Clifford West

Par le certificat numéro 83-632 du 22 décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Clifford Robert West, né le 4 mai 1963, en celui de Bob Clifford West.

Sainte-Foy, le 10 janvier 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
33415 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marsha Catherine Ziolkowski

Par le certificat numéro 83-642 du 22 décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marsha Catherine Caplan, née le 8 février 1964, en celui de Marsha Catherine Ziolkowski.

Sainte-Foy, le 10 janvier 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
33415 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Demandes

Jean-Marie Boulianne

Prenez avis que Jean-Marie Boulianne, domicilié au 116, rue Nicolet, Chicoutimi-Nord, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Georges-Henri Boulianne.

Ce changement de nom n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Chicoutimi, le 19 décembre 1983

Les procureurs du requérant,
ROY, PÉRIGNY, VÉZINA, BEAULIEU
33465-4-2 & FILLION, *avocats*

Matthieu Castonguay

Prenez avis que Matthieu Castonguay, fonctionnaire, domicilié au 727, rue des Lilas, Saint-Alexandre, comté de Kamouraska, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marcel Castonguay.

Rivière-du-Loup, le 6 janvier 1984

Le procureur du requérant,
33372-3-2 RENÉ MICHEL OUELLET, *notaire*

Joseph André Benoit Derouin

Prenez avis que Joseph André Benoit Derouin, domicilié au 2715, boulevard Lemire, appartement 12, Drummondville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph André Benoit Gagné.

Drummondville, le 9 janvier 1984

Les procureurs du requérant,
33406-3-2 BOLDUC, LEDUC, MARTIN ET BERGERON

Suzanne Desrochers

Prenez avis que Suzanne Desrochers, domiciliée au 2044, rang Saint-Pierre, Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Suzon Desrochers.

Chicoutimi, le 10 janvier 1984

Les procureurs de la requérante,
GAGNON, GAGNON, CÔTÉ &
33501-4-2 LEMIEUX, *notaires*

Rosanna Di Benedetto

Prenez avis que Rosanna Di Benedetto, domiciliée au 12041, Albert-Duquesne, Montréal-Nord, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Rosanna Pietroniro.

Montréal, le 20 octobre 1983

La requérante,
33373-3-2 ROSANNA DI BENEDETTO

Jean-Paul Joseph Malcolm Dion

Prenez avis que Jean-Paul Joseph Malcolm Dion, domicilié au 2640, Quévillon, appartement 17, Saint-Hubert, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Malcolm Jean-Paul Beauchamp.

Son épouse, Micheline Ricard, est la seule personne qui bénéficiera dudit changement de nom ainsi que tout enfant à naître de leur union.

Montréal, le 7 décembre 1983

Le procureur du requérant,
33407-3-2 MICHEL GAUDREAU, *avocat*

Suzie Dufour

Prenez avis que Suzie Dufour, domiciliée au 60, rue McLean ouest, La Malbaie, comté de Charlevoix, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un

certificat lui permettant de changer son nom en celui de Suzie Anderson Dufour.

La Malbaie, le 5 décembre 1983

Les procureurs de la requérante,
33434-4-2 LAPOINTE & SULLIVAN, *avocats*

Dora Ingrid Trudy Fisher

Prenez avis que Dora Ingrid Trudy Fisher, serveuse, domiciliée au 760, Lake Shore, appartement 2, Dorval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Dorli Ingrid Trudy Fisher.

Lachine, le 13 janvier 1984

Les procureurs de la requérante,
33466-4-2 BARRIÈRE, NEUER ET LESTAGE-DOYON

Linda Forgues

Prenez avis que Linda Forgues, domiciliée au 60, rue McLean ouest, La Malbaie, comté de Charlevoix, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Linda Boily Forgues.

La Malbaie, le 5 décembre 1983

Les procureurs de la requérante,
33435-4-2 LAPOINTE & SULLIVAN, *avocats*

Cécile Ghys

Prenez avis que Cécile Ghys, domiciliée au 9426, rue de Lille, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Cécile Collinge.

Montréal, le 20 décembre 1983

La requérante,
33271-3-2 CÉCILE GHYS

Christine Ghys

Prenez avis que Christine Ghys, domiciliée au 4795, boulevard Lalande, Pierrefonds, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Christine Collinge.

Montréal, le 20 décembre 1983

Pour la requérante,
33467-4-2 CÉCILE GHYS

Wei Yin Goor

Prenez avis que Wei Yin Goor, homme d'affaires, domicilié au 665, avenue Verdure, Brossard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de William Wei Yin Gow.

Montréal, le 11 novembre 1983

Le procureur du requérant,
33272-3-2 ROY WONG

François Jacques

Prenez avis que François Jacques, aviateur, domicilié au 11-A, des Châtaigniers, Drummondville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Françoix Jacques.

Drummondville, le 1er décembre 1983

Le procureur du requérant,
33323-3-2 ROGER PARENTEAU, *avocat*

Marie Germaine Béatrice Lucile Landry Joannette

Prenez avis que Marie Germaine Béatrice Lucile Landry Joannette, domiciliée 2785, rue Claude-Henri-Grignon, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Luce Lucie Landry Joannette.

Laval, le 9 janvier 1984

La requérante,
33468-4-2 LUCILE LANDRY JOANNETTE

Gérard Moisan

Prenez avis que Gérard Moisan, domicilié au 1506, boulevard Père-Lelièvre, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui

permettant de changer son nom en celui de Gérard Grannary.

Québec, le 9 janvier 1984

Le requérant,
33324-3-2 GÉRARD MOISAN

Joseph Édouard Ulric Paris

Prenez avis que Joseph Édouard Ulric Paris, opérateur, domicilié au 113, rue Bourassa, Granby, district de Bedford, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Édouard Éric Paris.

Granby, le 14 décembre 1983

Les procureurs du requérant,
33469-4-2 GRIGNON, BRUN, MIREAULT & TÔTH

Michèle Pharand

Prenez avis que Michèle Pharand, domiciliée au 70, boulevard Henri-Bourassa ouest, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michèle Gagné.

Montréal, le 23 décembre 1983

Les procureurs de la requérante,
33408-3-2 BÉDARD, & VADEBONCOEUR

Mahendra Prasad

Prenez avis que Mahendra Prasad, domicilié au 5320, Walkley, appartement 108, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mahendra Prasad Chaubey.

Montréal, le 3 janvier 1984

Le procureur du requérant,
33502-4-2 NORMAN S. KESSNER, *avocat*

Charles Edward Smith

Prenez avis que Charles Edward Smith, retraité, époux de Janet Eva Conrod, domicilié au 8467, rue Forbin-Janson, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Charles Edward Pope.

Montréal, le 15 décembre 1983

Les procureurs du requérant,
33374-3-2 CHARBONNEAU, CROCHETIÈRE & PÉTRIN

Michel Turcotte

Prenez avis que Michel Turcotte, gérant de restaurant, domicilié au 630, avenue Royale, appartement 2, Beauport, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michel Lapointe.

Québec, le 12 janvier 1984

Le procureur du requérant,
33436-4-2 FRANCE BEAUDRY, *notaire*

Louise Veilleux

Prenez avis que Louise Veilleux, domiciliée au 2901, chemin Royal, Beauport, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie France Veilleux.

Beauport, le 9 janvier 1984

La requérante,
33375-3-2 LOUISE VEILLEUX

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Dissolution — Demandes de

ACCURATE COMPUTERIZED BOOKKEEPING INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ACCURATE COMPUTERIZED BOOKKEEPING INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 11 janvier 1984

Les procureurs de la compagnie,
33470 PAQUETTE, NOLAN & ASSOCIÉS

AGRICOTOUR DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AGRICOTOUR DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 21 décembre 1983

Le secrétaire,
33486 GILLES RENAUD

ARTISTA-PHOTOTEK INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ARTISTA-PHOTOTEK INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 13 janvier 1984

Les procureurs de la compagnie,
33487 RIVARD & MORENCY, *avocats*

ASSOCIATION «TERAMANA» INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ASSOCIATION «TERAMANA» INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 janvier 1984

Les procureurs de la compagnie,
33428 GÉNÉREUX, GAUTHIER & MARUCA

ASSOCIATION UNIE DES OUVRIERS EN TUYAUTERIE DU QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ASSOCIATION UNIE DES OUVRIERS EN TUYAUTERIE DU QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 janvier 1984

Les procureurs de la compagnie,
TRUDEL, NADEAU, LESAGE, CLEARY,
33471 MÉNARD ET ASSOCIÉS

LES ASSURANCES LAMARRE & ROUTHIER INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ASSURANCES LAMARRE & ROUTHIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Brossard, le 30 décembre 1983

Le procureur de la compagnie,
33488 MARIE-JOSÉE LAFLEUR, *notaire*

AUTOBUS MICHEL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AUTOBUS MICHEL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Grand-Mère, le 13 décembre 1983

Le président,
33446 JEAN-MARIE LANDRY

BOULANGERIE MEILLEURE QUALITÉ SOUVENIR LTÉE
SOUVENIR BEST QUALITY BAKERY LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BOULANGERIE MEILLEURE QUALITÉ SOUVENIR LTÉE—SOUVENIR BEST QUALITY BAKERY LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 janvier 1984

Les procureurs de la compagnie,
33441 KRAVITZ & KRAVITZ, *avocats*

BROMINEX INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BROMINEX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 16 janvier 1984

Les procureurs de la compagnie,
33489 STIKEMAN, ELLIOTT

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'INVESTISSEMENTS EN FOURRURE LTÉE THE CANADIAN FUR INVESTMENTS LIMITED

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'INVESTISSEMENTS EN FOURRURE LTÉE—THE CANADIAN FUR INVESTMENTS LIMITED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 12 janvier 1984

Les procureurs de la compagnie,
33475 DOHENY, MACKENZIE

COMITÉ DE SAINT GABRIEL DE L'ADORATION, PATRON D'ABRUZZO DE LA JEUNESSE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COMITÉ DE SAINT GABRIEL DE L'ADORATION, PATRON D'ABRUZZO DE LA JEUNESSE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 janvier 1984

Les procureurs de la compagnie,
33429 GÉNÉREUX, GAUTHIER ET MARUCA

COMITÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC DES ANCIENS COMBATTANTS À LAUZON, INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COMITÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC DES ANCIENS COMBATTANTS À LAUZON, INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lauzon, le 3 janvier 1984

Le président,
33447 MARCEL BERNIER

MARCEL R. DE COTRET INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MARCEL R. DE COTRET INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 janvier 1984

Pour la compagnie,
33490 MARCEL RENÉ DE COTRET

DINAMIK HOLDING, INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DINAMIK HOLDING, INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Rose, le 13 janvier 1984

Le président,
33491 ARTHUR CHARBONNEAU

MARCHÉ D'ESCOMPTE DIXIE INC. DIXIE DISCOUNT MART INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MARCHÉ D'ESCOMPTE DIXIE INC.—DIXIE DISCOUNT MART INC.» demandera à l'inspecteur géné-

ral des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 janvier 1984

Les procureurs de la requérante,
33492 COSTIN, COSTIN & STERN

DOYON ET GIASSON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DOYON ET GIASSON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Frampton, le 12 janvier 1984

Le procureur de la compagnie,
33472 PAUL CARBONNEAU, *notaire*

LES ÉDITIONS GAILLARD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ÉDITIONS GAILLARD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 décembre 1983

Pour la compagnie,
33499 JEAN-GUY R. PROULX, C.A.

LES ENTREPRISES B. MAILHOT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES B. MAILHOT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 janvier 1984

Les procureurs de la compagnie,
33448 MONGEAU, MAILHOT, ROY, *avocats*

LES ENTREPRISES HABITAT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES HABITAT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 janvier 1984

Les procureurs de la compagnie,
33442 KRAVITZ & KRAVITZ, *avocats*

LES ESPACES VERTS DE L'EST

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ESPACES VERTS DE L'EST» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 janvier 1984

La présidente,
33430 CAROLE GAUMONT

LE FESTIVAL INTERNATIONAL DE L'HUMOUR À MONTRÉAL

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE FESTIVAL INTERNATIONAL DE L'HUMOUR À MONTRÉAL» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 janvier 1984

Le procureur de la compagnie,
33449 BENOIT CÔTÉ, *notaire*

GABRIL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GABRIL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Plessisville, le 12 janvier 1984

Le président,
33443 ROSAIRE E. GAGNON

GESTION INDUSTRIELLE LAC-MÉGANTIC (GILMI) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION INDUSTRIELLE LAC-MÉGANTIC (GILMI) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lac-Mégantic, le 10 janvier 1984

Le procureur de la compagnie,
33450 ALAIN TALBOT, *notaire*

INNOVATIONS ÉLECTRONIQUES J.L.M. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «INNOVATIONS ÉLECTRONIQUES J.L.M. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 5 janvier 1984

Les procureurs de la compagnie,
33444 VÉZINA, POULIOT & ASSOCIÉS

PACIFIC DEVELOPMENT CORP.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PACIFIC DEVELOPMENT CORP.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jacques de Montcalm, le 9 janvier 1984

Pour la compagnie,
33431 FERNAND TOUTANT

PLARA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLARA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sillery, le 17 janvier 1984

Les procureurs de la compagnie,
33493 SMITH, TACHÉ ET FORBES

PRECISION MASTERCRAFTS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PRECISION MASTERCRAFTS LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 décembre 1983

Les procureurs de la compagnie,
33473 SCHIFF & ZILBERT

PREVILLE LUMBER PRODUCTS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PREVILLE LUMBER PRODUCTS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Berthierville, le 3 janvier 1984

La secrétaire,
33474 DIANE BARBEAU-SYLVESTRE

PRIMEBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PRIMEBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 3 janvier 1984

Les procureurs de la compagnie,
33432 GAUTHIER, GAUTHIER & LAROCQUE

PRIXVISION INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PRIXVISION INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 janvier 1984

Le procureur de la compagnie,
33445 KEVIN CADLOFF

SORTIR INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SORTIR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 décembre 1984

Pour la compagnie,
33500 JEAN-GUY R. PROULX, C.A.

TAPIS CASTLE LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TAPIS CASTLE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Brossard, le 11 janvier 1984

Les procureurs de la compagnie,
33433 BERGERON, SÉNÉCAL & ASSOCIÉS

Curatelle publique — Loi sur la

Succesion Victor Bélair

Succession de Bélair, Victor, en son vivant du 166, du Barry, appartement 12, Gatineau, QC, décédé le 3 août 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 33494

Succession Victor Nadeau

Succession de Nadeau, Victor, en son vivant route 108 est, Saint-Victor-de-Beauce, QC, décédé le 17 septembre 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 33495

Succession Jean-Louis Vejrich

Succession de Vejrich, Jean-Louis, en son vivant du 7785, Pascal, Rivière-des-Prairies, QC, décédé le 16 décembre 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 33496

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

La Compagnie d'Assurance-Vie Union Commerciale du Canada
Délivrance de permis

Avis est, par les présentes, donné qu'un permis d'assureur a été délivré à «La Compagnie d'Assurance-Vie Union Commerciale du Canada» pour les catégories d'assurances suivantes:

— sur la vie
— contre la maladie ou les accidents

Le siège social de la compagnie est situé au 17e étage, Commercial Union Tower, Toronto Dominion Centre, Toronto, Ontario, et son bureau principal au Québec est situé au 1010, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC.

Québec, le 11 janvier 1984

L'inspecteur général des institutions financières,
33414 JEAN-MARIE BOUCHARD

Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de Bagot
Demande de modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que la « Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de Bagot » a soumis une demande de modification de son permis d'assureur pour étendre la pratique de son assurance de dommages à la catégorie d'assurance suivante:

— Automobile

Le siège social de la société est situé au 67, rue Laflamme, C.P. 60, Saint-Liboire, QC, J0H 1R0.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la modification du permis de la requérante.

Québec, le 16 janvier 1984

L'inspecteur général des institutions financières,
33414 JEAN-MARIE BOUCHARD

La Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de la Vallée du Richelieu
Demande de modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que « La Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de la Vallée du Richelieu » a soumis une demande de modification de son permis d'assureur pour étendre la pratique de son assurance de dommages à la catégorie d'assurance suivante:

— Automobile

Le siège social de la société est situé au 418, rue Marie-Victorin, Saint-Pierre-les-Becquets, comté de Nicolet, QC, G0X 2Z0.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la modification du permis de la requérante.

Québec, le 16 janvier 1984

L'inspecteur général des institutions financières,
33414 JEAN-MARIE BOUCHARD

Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de Portneuf
Demande de modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que la « Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de Portneuf » a soumis une demande de modification de son permis d'assureur pour étendre la pratique de son assurance de dommages à la catégorie d'assurance suivante:

— Automobile

Le siège social de la société est situé au 257, boulevard Centenaire, C.P. 220, Saint-Basile, Portneuf, QC, G0A 3G0.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la modification du permis de la requérante.

Québec, le 16 janvier 1984

L'inspecteur général des institutions financières,
33414 JEAN-MARIE BOUCHARD

La Société mutuelle d'assurance contre l'incendie du Saguenay
Demande de modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que « La Société mutuelle d'assurance contre l'incendie du Saguenay » a soumis une demande de modification de son permis d'assureur pour étendre la pratique de son assurance de dommages à la catégorie d'assurance suivante:

— Automobile

Le siège social de la société est situé au 1157C, boulevard Saint-Paul, Chicoutimi, QC, G7J 3Y2.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la modification du permis de la requérante.

Québec, le 16 janvier 1984

L'inspecteur général des institutions financières,
33414 JEAN-MARIE BOUCHARD

Ministères — Avis concernant les

Éducation

Divers

Collège d'enseignement général et professionnel de Jonquière

Avis est donné qu'en vertu de l'article 4 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., chap. C-29), des lettres patentes supplémentaires ont été émises, le 26 octobre 1983, modifiant le siège social du Collège d'enseignement général et professionnel de Jonquière du 65, rue Saint-Hubert, Jonquière, au 2505, rue Saint-Hubert, Jonquière.

Québec, le 11 janvier 1984

Le sous-ministre de l'éducation par intérim,
33437 PIERRE LUCIER

Énergie et Ressources

Cadastres

Village d'Aylmer

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2211 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983.

Remplacer: le lot 713 et une partie du lot 710 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983.

Cadastre: Aylmer, village d'
Division d'enregistrement: Gatineau
Municipalité: la ville d'Aylmer

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
33497 254232

Paroisse de Baie-Saint-Paul

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 975-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 décembre 1983

Cadastre: Baie-Saint-Paul, paroisse de
Division d'enregistrement: Charlevoix no 2
Municipalité: la ville de Baie-Saint-Paul

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
33497 261433

Canton de Baskatong

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 48 à 78 du rang H en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le

dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 décembre 1983

Annuler: quatre parties du lot 1 du rang H en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 décembre 1983

Cadastre: Baskatong, canton de
Division d'enregistrement: Gatineau
Municipalité: canton de Grand-Remous

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
33497 261072

Canton de Bourlamaque

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 212 du rang B en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983.

Remplacer: le lot 201 et une partie du lot 202 du rang B en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983.

Cadastre: Bourlamaque, canton de
Division d'enregistrement: Abitibi
Municipalité: la ville de Val-d'Or

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
33497 260614

Canton de Brome

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1457 à 1464 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983

Remplacer: les lots 104-3 à 104-14 et une partie du lot 104 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983

Cadastre: Brome, canton de
Division d'enregistrement: Brome
Municipalité: la ville de Bromont

Québec, le 10 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
33497 261115

Paroisse de Cap-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 115-119, 116-144 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 décembre 1983

Remplacer: les lots 115-78, 116-77, 116-97 et une partie des lots 115-77, 115-79, 115-80, 115-81, 116-76, 116-78, 116-80, 116-81, 116-98 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 décembre 1983

Cadastre: Cap-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Champlain
Municipalité: la ville de Cap-de-la-Madeleine

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
33497 261917

Paroisse de Charlesbourg

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1150 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 décembre 1983

Remplacer: les lots 231-B-21, 231-B-26, 232-566 et une partie des lots 231-B, 231, 232, 233 et 233-204 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 décembre 1983

Cadastre: Charlesbourg, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 26046

Canton de De l'Île

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 4-144 à 4-152 du rang IV île d'Alma en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 décembre 1983

Remplacer: les lots 4-119 à 4-130 du rang IV île d'Alma en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 décembre 1983

Cadastre: De l'Île, canton de
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Est
Municipalité: la ville d'Alma

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 261843

Canton de Dolbeau

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 9-577 du rang X en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 décembre 1983

Remplacer: une partie des lots 9-207, 9-214 du rang X en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 décembre 1983

Cadastre: Dolbeau, canton de
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Ouest
Municipalité: la ville de Mistassini

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 261872

Canton d'Estcourt

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 67 et 68 du rang VI en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 décembre 1983

Remplacer: une partie du lot 64 du rang VI en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 décembre 1983

Cadastre: Estcourt, canton d'
Division d'enregistrement: Témiscouata
Municipalité: Rivière-Bleue

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 259955

Canton de Gore

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 11A-63, 11A-64 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1983

Cadastre: Gore, canton de
Division d'enregistrement: Argenteuil
Municipalité: canton de Gore

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 263001

Canton de Grantham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 139-1068 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 décembre 1983.

Remplacer: une partie des lots 139-188, 139-189, 139-190 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 décembre 1983.

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 261877

Paroisse de L'Ancienne-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 21-197 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 janvier 1984

Remplacer: les lots 21-104, 21-105 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 janvier 1984

Cadastre: L'Ancienne-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 262227

Paroisse de L'Ancienne-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 53-6 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983.

Remplacer: une partie des lots 53-2, 53-3 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983.

Cadastre: L'Ancienne-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 262226

Paroisse de L'Ancienne-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 21-196 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 décembre 1983.

Remplacer: les lots 21-111 et 21-112 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 décembre 1983.

Cadastre: L'Ancienne-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 261484

Paroisse de L'Ancienne-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: ls lots 251-93 à 251-98 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983.

Remplacer: les lots 251-24, 251-25-1, 251-25-2, 251-25, 251-26-1, 251-26-2, 251-26, 251-27-1, 251-27-2, 251-27, 251-28-1, 251-28-2, 251-28, 251-29-1, 251-29-2, 251-29, 251-30-1, 251-30-2, 251-30, 251-31-1, 251-31-2, 251-31, 251-32-1, 251-32-2, 251-32, 251-33 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983.

Cadastre: L'Ancienne-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville d'Ancienne-Lorette

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 261572

Paroisse de l'Ange-Gardien

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 492 du rang Rosalie côté sud en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 décembre 1983

Remplacer: le lot 140-4 et d'une partie des lots 141-13, 140, 141 du rang Rosalie côté sud en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 décembre 1983

Cadastre: l'Ange-Gardien, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la paroisse de Saint-Ange-Gardien

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 261761

Paroisse de L'Assomption

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 443-169 et 443-170 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983.

Remplacer: les lots 443-119, 443-134, 443-135 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983.

Cadastre: L'Assomption, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de L'Assomption

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 097208

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 685-745 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983.

Remplacer: les lots 685-47-2, 685-27, 685-431, 685-432 et une partie des lots 685-47, 685-741-1, 685-741 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983.

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Candiac

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 261280

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 630-340 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 décembre 1983.

Remplacer: les lots 630-296, 630-297-2, 630-295-1-2 et une partie des lots 630-295, 630-297, 630-295-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 décembre 1983.

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Sainte-Catherine

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 260430

Canton de Letellier

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante à été effectuée:

Annuler: le lot 14-15-1 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983.

Cadastre: Letellier, canton de
Division d'enregistrement: Sept-Îles
Municipalité: la ville de Sept-Îles

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 261406

Canton de Lussier

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 181 à 192 du rang E en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 décembre 1983

Annuler: le lot 3B et une partie du lot 2 du rang IX en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 décembre 1983

Cadastre: Lussier, canton de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: Saint-Donat

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 255244

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 310 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983.

Remplacer: le lot 127-184 et une partie du lot 127 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 096663

Paroisse de Notre-Dame-de-la-Nativité-de-Bécancour

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 708-66, 708-67, 708-68 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 décembre 1983

Remplacer: le lot 708-61 une partie des lots 708-2-1, 708-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 décembre 1983

Cadastre: Notre-Dame-de-la-Nativité-de-Bécancour, paroisse de
Division d'enregistrement: Nicolet no 1
Municipalité: la ville de Bécancour

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 263452

Paroisse de Notre-Dame-de-Québec (la banlieue)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 209, 210 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 décembre 1983

Remplacer: une partie des lots 149-A, 149-B, 150-5, 149, 150 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 décembre 1983

Cadastre: Notre-Dame-de-Québec (la banlieue), paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 261941

Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 892-5 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1983

Cadastre: Notre-Dame-du-Mont-Carmel, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Shawinigan-Sud

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 261739

Paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Coeur

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 23-61-14-9 à 23-61-14-14 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 décembre 1983.

Remplacer: les lots 23-61-14-1 à 23-61-14-4, 23-61-14-5-2 et une partie du lot 23-61-14-5 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 décembre 1983.

Cadastre: Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, paroisse de
Division d'enregistrement: Rimouski
Municipalité: la ville de Rimouski

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 261243

Canton d'Orford

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 104-14 à 104-18 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 décembre 1983.

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 260335

Canton d'Orford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1147, 1148, 1149, 1150 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 décembre 1983.

Remplacer: deux parties du lot 1137 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 décembre 1983.

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 260741

Canton d'Orford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 863-8, 863-9 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 décembre 1983.

Remplacer: une partie des lots 863-6, 863-7 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 décembre 1983.

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: canton d'Orford

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
33497 255804

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 11-50, 562-148 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 janvier 1984

Remplacer: une partie des lots 11-15 et 562-43 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 janvier 1984

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Portneuf
Municipalité: la paroisse de Pointe-aux-Trembles

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
33497 261620

Cité de Québec (quartier Montcalm)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4618 en vertu des dispositions des articles 2174*b* du Code civil et 7 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q.,chap.C-1) dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 décembre 1983

Ajouter: le lot 4617 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 décembre 1983

Remplacer: une partie des lots 4370-A, 4370 et les lots 4371-B-2-X-5, 4371-B-2-X-4, 4371-B-2-X-3, 4371-B-2-X-2, 4371-B-2-X-1, 4371-B-2-Y, 4371-B-2-X, 4371-B-2, 4371-B-1, 4371-A-1, 4371-B, 4371-A, 4371-C, 4371 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 décembre 1983

Cadastre: Québec, cité de (quartier Montcalm)
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
33497 261942

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1025-24-12, 1025-24-13 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983.

Remplacer: le lot 1025-24-7 et une partie du lot 1025-24-8 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983.

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Loretteville

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
33497 260747

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 984-16, 991-70 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983.

Remplacer: les lots 984-7, 984-8, 991-69 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983.

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 260457

Paroisse de Saint-Andrews

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 291-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 décembre 1983

Cadastre: Saint-Andrews, paroisse de
Division d'enregistrement: Argenteuil
Municipalité: village de Saint-André-Est

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 262690

Paroisse de Saint-Antoine-de-Lavaltrie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 8-47 à 8-52, 10-4 à 10-13 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 janvier 1984

Remplacer: les lots 8-45, 8-46, 10-2 et une partie du lot 10-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 janvier 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Lavaltrie, paroisse de
Division d'enregistrement: Berthier
Municipalité: la paroisse de Saint-Antoine-de-Lavaltrie

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 258740

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 449 à 456 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 décembre 1983

Remplacer: le lot 400 et une partie du lot 399 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 décembre 1983

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Lambert

Québec, le 10 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 261055

Paroisse de Saint-Bruno

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 313-125 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 décembre 1983

Remplacer: le lot 313-101 et une partie du lot 313-100 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 décembre 1983

Cadastre: Saint-Bruno, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Bruno-de-Montarville

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 260767

Paroisse de Sainte-Cécile

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 258-518 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 décembre 1983

Remplacer: une partie du lot 258-483 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 décembre 1983.

Cadastre: Sainte-Cécile, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauharnois
Municipalité: la ville de Salaberry-de-Valleyfield

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 260672

Paroisse de Saint-Charles-Borromée

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 11-67 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 décembre 1983

Remplacer: le lot 11-34 et une partie du lot 11-35 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 décembre 1983

Cadastre: Saint-Charles-Borromée, paroisse de
Division d'enregistrement: Joliette
Municipalité: la ville de Joliette

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 261979

Paroisse de Saint-Étienne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 39-25 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983.

Remplacer: le lot 39-20 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983.

Cadastre: Saint-Étienne, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauharnois
Municipalité: Saint-Étienne-de-Beauharnois

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 260776

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 298-165 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 décembre 1983

Remplacer: une partie du lot 298-158 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 décembre 1983

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 097308

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 52-270 à 52-274 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 décembre 1983

Remplacer: les lots 52-85 à 52-97 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 décembre 1983

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Deux-Montagnes

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 097301

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 80-248 à 80-251 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 décembre 1983

Remplacer: une partie des lots 80-203 et 80-219 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 décembre 1983

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Deux-Montagnes

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 097190

Paroisse de Saint-Francois-de-Sales

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 131-85 à 131-89 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 décembre 1983

Remplacer: les lots 131-23 à 131-25 et la partie restante du lot 131-22 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 décembre 1983

Cadastre: Saint-Francois-de-Sales, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 097007

Paroisse de Saint-Francois-de-Sales

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 131-76 à 131-84 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 décembre 1983

Remplacer: les lots 131-18 à 131-21, une partie du lot 131-22 et la partie restante du lot 131-17 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 décembre 1983

Cadastre: Saint-Francois-de-Sales, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 096989

Paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 562 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 décembre 1983

Remplacer: le lot 207-98-2 et une partie des lots 206-65-3, 206-65, 206-66, 207-98, 206, 207 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 décembre 1983

Cadastre: Saint-Germain-de-Rimouski, paroisse de
Division d'enregistrement: Rimouski
Municipalité: la ville de Rimouski

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 263091

Paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 561 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 décembre 1983

Remplacer: une partie des lots 212, 212-241 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 décembre 1983

Cadastre: Saint-Germain-de-Rimouski, paroisse de
Division d'enregistrement: Rimouski
Municipalité: la ville de Rimouski

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 261712

Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 809-328 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983.

Remplacer: les lots 809-271 et 809-272 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983.

Cadastre: Saint-Henri-de-Mascouche, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Mascouche

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 096955

Cité de Saint-Hyacinthe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 700-85 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1983

Remplacer: les lots 700-60 à 700-62 et une partie des lots 700-63 , 700-59 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1983

Cadastre: Saint-Hyacinthe, cité de
Division d'enregistrement: Saint-Hyacinthe
Municipalité: la ville de Saint-Hyacinthe

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 260687

Cité de Saint-Hyacinthe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 683-580 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 décembre 1983.

Remplacer: les lots 683-411 à 683-417, 683-424 à 683-468, 683-573-1, 683-573-2, 683-578, 683-579 et d'une partie des lots 683-389 à 683-397, 683-418 à 683-423, 683-432A, 683-573 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 décembre 1983.

Cadastre: Saint-Hyacinthe, cité de
Division d'enregistrement: Saint-Hyacinthe
Municipalité: la ville de Saint-Hyacinthe

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 261128

Village de Saint-Jean-Baptiste

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 89 en l'intégrant au lot 923 du cadastre de la cité de Montréal (quartier Saint-Louis) en vertu des dispositions des articles 2174 et 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 septembre 1983

Cadastre: Saint-Jean-Baptiste, village de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 10 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 095630

Paroisse de Saint-Jean

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 447 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 décembre 1983.

Remplacer: une partie du lot 24 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 décembre 1983.

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 260887

Paroisse de Saint-Jean

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 49-659, 49-660 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983.

Remplacer: les lots 49-281 et 49-282 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983.

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 260690

Ville de Saint-Jean

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1192 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983.

Remplacer: une partie des lots 730 et 731 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983.

Cadastre: Saint-Jean, ville de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 259004

Paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 154-3 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983

Remplacer: le lot 154-1-1 et une partie du lot 154-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983

Cadastre: Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la ville de Pincourt

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 096896

Paroisse de Saint-Jérusalem

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1683-189, 1683-190 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 décembre 1983

Remplacer: les lots 1683-106 à 1683-108 et une partie des lots 1683-109, 1683-110, 1683-109-1, 1683-110-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 décembre 1983

Cadastre: Saint-Jérusalem, paroisse de
Division d'enregistrement: Argenteuil
Municipalité: la ville de Lachute

Québec, le 10 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 261720

Paroisse de Saint-Joseph-du-Lac

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 94-284 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 décembre 1983

Remplacer: les lots 94-104 et une partie du lot 94-105 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 décembre 1983

Cadastre: Saint-Joseph-du-Lac, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: village de Pointe-Calumet

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 097458

Paroisse de Saint-Lazare

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 491-48 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 décembre 1983

Remplacer: les lots 491-10 et 491-11 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 décembre 1983

Cadastre: Saint-Lazare, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la paroisse de Saint-Lazare

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 097049

Paroisse de Saint-Luc

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie du lot 140-21 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1983

Cadastre: Saint-Luc, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Luc

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 261763

Paroisse de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 247-111 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983.

Remplacer: le lot 247-49 et une partie du lot 247-50 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983.

Cadastre: Sainte-Marguerite-de-Blairfindie, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: l'Acadie

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 259375

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 799 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 novembre 1983.

Remplacer: les lots 27-142, 27-146 à 27-150 et une partie du lot 27 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 novembre 1983.

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 097072

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 800 à 802 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 novembre 1983.

Remplacer: les lots 727 à 732 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 novembre 1983.

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 096874

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 796 à 798 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 novembre 1983.

Remplacer: les lots 354-194-9 à 354-194-11, une partie du lot 354-194 et une partie du lot 354 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 novembre 1983.

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 096673

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 793 à 795 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 novembre 1983.

Remplacer: les lots 207-3-3 à 207-3-5, une partie des lots 205-1, 205, 207-3-2, 207-2, 207-3, 207, et la partie restante du lot 205-1-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 novembre 1983.

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 096616

Paroisse de Saint-Nicolas

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 2-3-23, 2-3-24, 2-3-25 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 décembre 1983

Remplacer: les lots 2-3-14-2, 2-3-17, 2-3-22 et une partie du lot 2-3-14 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 décembre 1983

Cadastre: Saint-Nicolas, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Saint-Nicolas

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 262303

Paroisse de Saint-Paul-l'Ermite

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 141-154 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 décembre 1983.

Remplacer: les lots 141-6 et 141-23 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 décembre 1983.

Cadastre: Saint-Paul-l'Ermite, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Le Gardeur

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 095028

Paroisse de Sainte-Philomène

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 149-128, 149-129 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983.

Remplacer: les lots 149-123 à 149-125 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983.

Cadastre: Sainte-Philomène, paroisse de
Division d'enregistrement: Châteauguay
Municipalité: la ville de Mercier

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 261810

Paroisse de Sainte-Philomène

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 5-433, 5-434, 5-435 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983.

Remplacer: les lots 5-423, 5-424, 5-425, 5-426 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983.

Cadastre: Sainte-Philomène, paroisse de
Division d'enregistrement: Châteauguay
Municipalité: la ville de Mercier

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 261064

Paroisse de Saint-Raymond

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 550-61 et 550-62 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 décembre 1983

Remplacer: les lots 550-42 à 550-46 et une partie du lot 550-41 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 décembre 1983

Cadastre: Saint-Raymond, paroisse de
Division d'enregistrement: Portneuf
Municipalité: la ville de Saint-Raymond

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 257139

Paroisse de Saint-Rémi

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 215-85 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983

Remplacer: le lot 215-82 et une partie du lot 215-83 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983

Cadastre: Saint-Rémi, paroisse de
Division d'enregistrement: Napierville
Municipalité: la ville de Saint-Rémi

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 261779

Village de Saint-Rémi

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 174 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 décembre 1983

Remplacer: le lot 55-41 et une partie des lots 55, 55-40, 55-69 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 décembre 1983

Cadastre: Saint-Rémi, village de
Division d'enregistrement: Napierville
Municipalité: la ville de Saint-Rémi

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 261780

Paroisse de Saint-Romuald-de-Farnham-Ouest

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 209-14 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 décembre 1983

Cadastre: Saint-Romuald-de-Farnham-Ouest, paroisse de
Division d'enregistrement: Missisquoi
Municipalité: la ville de Farnham

Québec, le 10 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 261490

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 26-500 à 26-503 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 novembre 1983.

Remplacer: les lots 26-415 à 26-417 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 novembre 1983.

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 097132

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 26-504 à 26-507 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 novembre 1983.

Remplacer: les lots 26-436 à 26-438 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 novembre 1983.

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 097131

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 496 à 500 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 novembre 1983.

Remplacer: une partie des lots 243 et 244 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 novembre 1983.

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 097022

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 63-240 à 63-248, 64-219 à 64-234 et 66-125 à 66-133 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 novembre 1983.

Remplacer: les lots 63-83 à 63-90, 63-210 à 63-216, 64-86 à 64-90, 64-190 à 64-209, 66-15 à 66-18, 66-88 à 66-97 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 novembre 1983.

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 096781

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 26-508 à 26-557 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 novembre 1983.

Remplacer: les lots 26-176 à 26-182, 26-210 à 26-218, 26-251 à 26-282, 26-286 à 26-310, et une partie des lots 26-183 et 26-311 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 novembre 1983.

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 096643

Paroisse de Saint-Timothée

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 595 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 décembre 1983

Remplacer: une partie des lots 513 à 520 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 décembre 1983

Cadastre: Saint-Timothée, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauharnois
Municipalité: la paroisse de Saint-Timothée

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 261199

Paroisse de Sainte-Victoire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 100-371 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 décembre 1983.

Remplacer: le lot 100-360 et une partie du lot 100-25 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 décembre 1983.

Cadastre: Sainte-Victoire, paroisse de
Division d'enregistrement: Arthabaska
Municipalité: la ville de Victoriaville

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 261329

Canton de Shefford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 661-32 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983.

Remplacer: le lot 661-19 et la partie restante du lot 661-20 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983.

Cadastre: Shefford, canton de
Division d'enregistrement: Shefford
Municipalité: canton de Shefford

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
33497 261361

Ville de Sherbrooke (quartier Sud)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1575 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983.

Remplacer: une partie des lots 1550-4, 1550-5 et 1550 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983.

Cadastre: Sherbrooke (quartier Sud), ville de
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
33497 259278

Canton de Signay

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 28a-1, 28b-1, 28b-2 du rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983.

Cadastre: Signay, canton de
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Est
Municipalité: la ville d'Alma

Québec, le 20 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
33497 260486

Canton de Simpson

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 8-20, rang I en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1983

Remplacer: une partie des lots 8-12 et 8-14, rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1983

Cadastre: Simpson, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: cantons unis de Wendover et Simpson

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
33497 252451

Canton de Stoke

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 17B-15 du rang IV en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1983

Remplacer: le lot 17B-2 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1983

Cadastre: Stoke, canton de
Division d'enregistrement: Richmond
Municipalité: canton de Stoke

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
33497 262313

Canton de Wickham

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 429-14 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1983

Cadastre: Wickham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: Wickham

Québec, le 9 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33497 260796

Projets de loi privés — Avis concernant les

Compagnie d'Assurance d'Hypothèques du Canada (CAHC)
Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement (SCHL)

Avis est, par les présentes, donné que la Compagnie d'Assurance d'Hypothèques du Canada (CAHC) et la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement (SCHL), déposent un projet de loi privé au Parlement ayant pour objet de modifier à toutes fins que de droit certains actes de mutations et autres, enregistrés au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles comme faisant partie des rangs Un, Deux ou Trois, cité de Sept-Îles, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Letellier, au lieu des rangs Un, Deux ou Trois, village de Sept-Îles, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Letellier, division d'enregistrement de Sept-Îles, afin d'écarter tout doute quant à la validité des actes enregistrés comme faisant partie du cadastre de la cité de Sept-Îles, et afin de conférer à plusieurs propriétaires d'immeubles résidentiels de la ville de Sept-Îles, un bon et valable titre.

Sept-Îles, le 12 janvier 1984

Le procureur des requérantes,
33464-4-4 RENÉ FRÉCHETTE, *notaire*

Domtar Inc.

Avis public est donné que Domtar Inc. s'adressera au Parlement à sa présente ou à sa prochaine session pour demander l'adoption d'un projet de loi privé.

Domtar Inc. entend faire régulariser les titres de propriété des lots 90-959 à 967, 92-1174, -1176 et -1200 et à parties des lots 90-976 et -986 et partie du lot 92-1198 du cadastre officiel de la paroisse de Pointe-aux-Trembles, particulièrement en ce qui a trait:

i. à la validité de la vente pour taxes tenue le 18 décembre 1935 des lots 90-959 à 966;

ii. à l'extinction du droit de passage créé sur les lots 90-967, -976, -986, 92-1174, -1176 et -1198 par le dépôt du plan de subdivision le 19 février 1910;

iii. à l'acte d'échange par la ville le 2 mai 1930 des lots 92-1174 et 92-partie 1198, soit des ruelles;

iv. à la vente par la ville le 21 janvier 1958 des lots 92-partie 1176 et 92-partie 1200, soit des ruelles;

v. à l'absence de règlement de fermeture de ces ruelles sur ces lots; et

vi. à l'absence d'approbation de la Commission métropolitaine de Montréal audit acte du 2 mai 1930 enregistré sous le numéro 247807 et audit acte de vente du 21 janvier 1958 enregistré sous le numéro 1318971.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce projet de loi en s'adressant au bureau des procureurs soussignés au 1981, avenue McGill College, bureau 1200, Montréal, QC, H3A 3C1.

Montréal, le 30 décembre 1983

Les procureurs de la compagnie,
33236-2-4 OGILVY, RENAULT, *avocats*

Société d'habitation du Québec — Loi sur la

Habitation Val d'Or 83

Avis est donné qu'en vertu de l'article 5 du chapitre 88 des lois de 1982, le gouvernement a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes en date du 22 juin 1983, constituant la corporation « Habitation Val d'Or 83 », laquelle a pour objet l'acquisition d'immeubles d'habitation pour personnes ou familles autres que celles à faible revenu ou à revenu modique visées par l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8) et l'exercice des autres pouvoirs que la Loi concernant la ville de Val d'Or (1982, chap. 88) confère à la ville.

Le sous-ministre,
33476 PATRICK KENNIFF

Soumissions — Demandes de

Ville de Gaspé
(Gaspé)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Gaspé» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 613 000 $ d'obligations de la ville de Gaspé datées du 19 mars 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 19 septembre et 19 mars de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 13 février 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 19 mars 1984.

Tableau d'amortissement — 1 613 000 $

Année	Capital
19 mars 1985	41 000 $
19 mars 1986	45 000
19 mars 1987	49 000
19 mars 1988	53 000
19 mars 1989	46 000
19 mars 1989	1 379 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Gaspé s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 19 mars 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 73 — 44 500 $; 20-71 — 15 500 $; 36-72 — 215 000 $; 46-72 — 20 500 $; 47-72 — 24 500 $; 48-72 — 249 000 $; 49-72 — 26 500 $; 52-73 — 19 500 $ renouvellements d'emprunt; 300-83 — 37 000 $ achat d'une niveleuse; 303-83 — 961 000 $ égout.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 13 février 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 13 février 1984 à 20 h, à l'hôtel de ville, 25, rue de l'hôtel de ville, ville de Gaspé, comté de Gaspé, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Gaspé, comté de Gaspé, le 16 janvier 1984

Le greffier,
RAYMOND SAMUEL

Hôtel de ville
25, rue de l'hôtel de ville
ville de Gaspé
comté de Gaspé, QC G0C 1R0
téléphone: 368-2104, code 418 33507

Ville de La Prairie
(Laprairie)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de La Prairie» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 451 000 $ d'obligations de la ville de La Prairie datées du 19 mars 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 19 septembre et 19 mars de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mardi 14 février 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 19 mars 1984.

Tableau d'amortissement — 451 000 $

Année	Capital
19 mars 1985	34 000 $
19 mars 1986	36 000
19 mars 1987	38 000
19 mars 1988	41 000
19 mars 1989	43 000
19 mars 1990	46 000
19 mars 1991	49 000
19 mars 1992	51 000
19 mars 1993	55 000
19 mars 1994	58 000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de La Prairie s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 19 mars 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivants: 247 — 451 000 $ renouvellement d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mardi 14 février 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 14 février 1984 à 20 h à l'hôtel de ville, 600, boulevard Sainte-Élisabeth, ville de La Prairie, comté de Laprairie, QC.
Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de La Prairie, comté de Laprairie, le 16 janvier 1984

Le greffier,
GUY DUPRÉ

Hôtel de ville
600, boulevard Sainte-Élisabeth
ville de La Prairie
comté de Laprairie, QC J5R 1V1
téléphone: 659-1947, code 514 33508

Paroisse de Notre-Dame-des-Prairies
(Joliette)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de Notre-Dame-des-Prairies» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 474 000 $ d'obligations de la paroisse de Notre-Dame-des-Prairies datées du 19 mars 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 19 septembre et 19 mars de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 13 février 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 19 mars 1984.

Tableau d'amortissement — 474 000 $

Année	Capital
19 mars 1985	10 000 $
19 mars 1986	13 000
19 mars 1987	14 000
19 mars 1988	16 000
19 mars 1989	18 000
19 mars 1989	403 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire de Notre-Dame-des-Prairies ou à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 19 mars 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 43-1969 — 139 500 $; 58-1972 — 129 500 $; 62-1972 — 43 500 $ renouvellements d'emprunt; 150-1982 — 146 250 $ rénovation, agrandissement garage municipal; 159-1983 — 15 250 $ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 13 février 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 13 février 1984 à 20 h à l'hôtel de ville, 225, boulevard Antonio-Barrette, paroisse de Notre-Dame-des-Prairies, comté de Joliette, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Notre-Dame-des-Prairies, comté de Joliette, le 16 janvier 1984

Le secrétaire-trésorier,
YVES POIRIER

Hôtel de ville
225, boulevard Antonio-Barrette
paroisse de Notre-Dame-des-Prairies
comté de Joliette, QC J6E 1E7
téléphone: 759-7741 33509

Ville de Plessisville
(Arthabaska)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Plessisville» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 545 000 $ d'obligations de la ville de Plessisville datées du 19 mars 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 19 septembre et 19 mars de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mardi 14 février 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 19 mars 1984.

Tableau d'amortissement — 545 000 $

Année	Capital
19 mars 1985	11 000 $
19 mars 1986	11 000
19 mars 1987	12 000
19 mars 1988	12 000
19 mars 1989	14 000
19 mars 1990	13 000
19 mars 1991	15 000
19 mars 1992	16 000
19 mars 1993	17 000
19 mars 1994	19 000
19 mars 1994	405 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Plessisville s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 19 mars 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 266 — 9 000 $; 388 — 505 500 $; 397 — 30 500 $ renouvellements d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mardi 14 février 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 14 février 1984 à 20 h à l'hôtel de ville, 1700, rue Saint-Calixte, ville de Plessisville, comté d'Arthabaska, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Plessisville, comté d'Arthabaska, le 16 janvier 1984

Le secrétaire-trésorier,
RENÉ TURCOTTE

Hôtel de ville
1700, rue Saint-Calixte
ville de Plessisville
comté d'Arthabaska, QC G6L 1R3
téléphone: 362-3284, code 819 33510

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne
(Terrebonne)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 4 159 000 $ d'obligations de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne datées du 19 mars 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avèc intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 19 septembre et 19 mars de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 13 février 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 19 mars 1984.

Tableau d'amortissement — 4 159 000 $

Année	Capital
19 mars 1985	79 000 $
19 mars 1986	87 000
19 mars 1987	97 000
19 mars 1988	108 000
19 mars 1989	120 000
19 mars 1989	1 861 000 (à renouveler)
19 mars 1994	1 807 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 19 mars 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 438 — 369 100 $ renouvellement d'emprunt; 645 — 5 700 $ confection de fossé, pavage; 653 — 42 300 $ égout, bordures, pavage; 695 — 387 200 $ égout sanitaire; 696 — 2 560 300 $ aqueduc, égout, construction station de pompage; 707 — 483 900 $ pavage, bordures; 712 — 99 600 $ aqueduc, égout; 727 — 165 200 $ pavage, fossés; 747 — 45 700 $ pavage.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 13 février 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 13 février 1984 à 20 h à l'hôtel de ville, 4580, croissant Dauphin, paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, comté de Terrebonne, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, comté de Terrebonne, le 16 janvier 1984

Le secrétaire-trésorier,
PAUL BROSSARD

Hôtel de ville
4580, croissant Dauphin
paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne
comté de Terrebonne, QC J0N 1N0
téléphone: 471-1123, code 514 33511

Vente à la folle enchère

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Joliette

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-000514-805

COMMISSION SCOLAIRE CASCADES-L'ACHIGAN, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 154, rue Queen, Rawdon, district de Joliette, partie demanderesse, contre HENRI LEMAY, gentilhomme, domicilié et résidant au 5856, 5e Avenue, Rosemont, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division de Joliette, mis en cause.

« 1. Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro dix-neuf (ptie 19) du Troisième Rang du canton de Cathcart, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, mesurant trois cent cinquante pieds (350 pi) dans ses lignes sud-ouest et nord-est et deux cents pieds (200 pi) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, étant borné comme suit: d'un côté, au nord-ouest, par une rue étant le lot numéro 19-69, d'un autre côté, au nord-est, par une rue étant le lot numéro 19-68, d'un autre côté sud-ouest, par une rue étant le lot numéro 19-98 et d'un autre côté, au sud-est, par partie du lot numéro 19-70, tous dudit cadastre.

2. Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro dix-neuf (ptie 19) du Troisième Rang du canton de Cathcart, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, mesurant deux mille cent soixante-quinze pieds (2 175 pi) environ dans sa ligne sud-est, trente-cinq pieds (35 pi) dans une ligne ouest le long d'une rue étant le lot numéro 19-123, cent quarante-six pieds et sept dixièmes de pied (146,7 pi) dans une ligne nord le long du lot 19-122, environ mille trois cent cinquante pieds (1 350 pi) le long du lac Louise, étant une ligne brisée nord-est, quatre-vingt-quinze pieds (95 pi) dans une autre ligne au nord-est, le long du lot numéro 19-156 cinquante et un pieds (51 pi) dans une ligne nord, le long d'une rue étant le lot numéro 19-188, et enfin, mille quatre cent soixante-deux pieds et sept dixièmes de pied (1 462,7 pi) dans

une ligne nord-est, le long des lots numéros 19-329 à 343 et étant borné comme suit: d'un côté au sud-ouest, par le lot originaire numéro 18, d'un autre côté au nord-ouest, ... partie par une rue étant le numéro 19-123 et partie par le lot numéro 19-122, et d'un autre côté au nord-est, partie par le lac Louise, partie par le lot 19-156, partie par une rue étant le lot numéro 19-188 et partie par les lots numéros 19-329 à 343 dudit cadastre.

3. Les emplacements connus et désignés comme étant les subdivisions officielles du lot originaire numéro vingt (20) du Troisième Rang du canton de Cathcart, du cadastre officiel de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, subdivisions nos 64, 103, 376, 502, 546;

4. Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision officielle 426 du lot originaire numéro 20 du Troisième Rang du canton de Cathcart, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez; à distraire de cet emplacement, la partie dudit lot appartenant à monsieur Claude Laporte, mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur, plus ou moins, et borné comme suit: au sud-ouest par le lot 20-374, au nord-ouest par le résidu du lot 20-426, au nord-est par le lot 20-465 et au sud-est par le lot 20-425.

5. Les emplacements connus et désignés comme étant les subdivisions officielles du lot originaire numéro vingt et un (21) du Troisième Rang du canton de Cathcart, du cadastre officiel de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, subdivisions nos 39, 210, 220, 383, 401, 505, 506, 507, 509, 512, 513, 515, 517, 519, 523;

6. Un emplacement situé à Hidden-Valley à Saint-Alphonse-de-Rodriguez, comté de Joliette, connu et désigné comme étant une partie du lot vingt et un (ptie 21) dans le Troisième Rang du canton de Cathcart, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez; cet emplacement est situé sur le coin de deux rues projetées (pties 21) et mesure cent pieds (100 pi) dans ses lignes sud-ouest et nord-est et quatre-vingt-dix pieds (90 pi) dans ses lignes nord-ouest et sud-est et est borné sur ses quatre côtés par d'autres parties non subdivisées du lot numéro 21. La ligne sud-est de cet emplacement est parallèle et est située à trois cent quarante pieds (340 pi) de la limite nord-ouest de la rue Doré (21-484) et sa ligne nord-est est parallèle et est située à quatre cent quatre-vingt-dix pieds (490 pi) de la ligne de division séparant les lots originaires 21 et 22, tous dudit cadastre.

7. Un emplacement situé à Hidden-Valley à Saint-Alphonse-de-Rodriguez, comté de Joliette, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro vingt et un (ptie 21) dans le Troisième Rang du canton de Cathcart, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez; cet emplacement est situé sur la rue Doré (21-484) et mesure cinquante pieds (50 pi) de largeur sur une profondeur de cent pieds (100 pi) et est borné comme suit: en front, au sud-est, par ladite rue Doré (21-484), en arrière au nord-ouest et des deux autres côtés, soit au nord-est et au sud-ouest par d'autres parties non subdivisées du susdit lot 21; la ligne nord-est de cet emplacement est parallèle et est située à trois cent quarante pieds (340 pi) de la ligne de division séparant les lots originaires 21 et 22, tous dudit cadastre. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, les montants minimaux que le ou les adjudicataires devront verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., sont fixés comme suit, savoir:

pour le lot décrit en 1: 145,00 $,
pour le lot décrit en 2: 542,50 $.

les subdivisions du lot originaire 20, décrites en 3 et 4: 64: 20,00 $, 103: 20,00 $, 376: 62,50 $, 426: 27,50 $, 502: 17,50 $, 546: 20,00 $.

les subdivisions décrites en 5, de 21: 39: 20,00 $, 210: 20,00 $, 220: 20,00 $, 383: 20,00 $, 401: 20,00 $, 505: 32,50 $, 506: 20,00 $, 507: 20,00 $, 509: 20,00 $, 512: 20,00 $, 513: 20,00 $, 515: 20,00 $, 517: 20,00 $, 519: 20,00 $, 523: 20,00 $;

la subdivision décrite en 6: 57,50 $;
la subdivision décrite en 7: 32,50 $.

Tous ces montants représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus séparément au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577, rue Notre-Dame, Joliette, le JEUDI PREMIER jour de MARS 1984 à NEUF heures pour se prolonger jusqu'à la fin de la vente de tous les lots.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 12 janvier 1984 33427

Vente des effets non réclamés — Loi sur la

Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
Réclamations messageries

Avis est, par les présentes, donné que tous les effets restant non réclamés pour une période de 3 mois à compter du 1er décembre 1983 et en mains aux bureaux de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (division des messageries), à divers endroits du réseau seront vendus aux enchères publiques au plus haut enchérisseur par Dan Croddock, directeur de la vente (licence no 80-1, comté Dufferin), Orangeville, un mille à l'ouest d'Orangeville, Ontario, sur la route no 9, partie du lot 5, concession 2, partie 2, Township of East Garafraxa, Ontario, à 10 h, le 1er mars 1984, à moins que lesdits effets ne soient réclamés et tous les frais payés avant cette date.

Québec, le 16 décembre 1983

Le directeur des réclamations,
33247-2-6 E. PONZI

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Bedford

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 455-05-000126-834

CAISSE POPULAIRE DE FARNHAM, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 200, rue Desjardins est, Farnham, district de Bedford, partie demanderesse, contre WILLIAM STURGEON, résidant au 250, rue Saint-André, Farnham, district de Bedford, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement de Missisquoi, mis en cause.

«1. Un immeuble sis et situé dans la ville de Farnham, rue Saint-Patrick, connu et désigné comme étant les lots numéros deux cent quatre-vingt-deux et deux cent quatre-vingt-quatre (lots nos 282 et 284) du cadastre officiel de la ville de Farnham, avec bâtisses dessus édifiées, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

2. Un immeuble sis à Farnham, sur le côté ouest de la rue Saint-Patrick, comprenant:

a) Un emplacement formant la partie sud du lot trente-six de la subdivision du lot deux cent quatre-vingt-trois (283, ptie 36) du cadastre officiel de la ville de Farnham, mesurant trente pieds de largeur sur cent trente-deux pieds de profondeur, le tout mesures anglaises, borné comme suit: en front, vers l'est, par la rue Saint-Patrick, vers le nord par partie dudit numéro trente-six de la subdivision du lot deux cent quatre-vingt-trois et vers le sud par la partie ci-après décrite du numéro trente-cinq de la subdivision du lot deux cent quatre-vingt-trois.

b) Un emplacement formant la partie nord du lot trente-cinq de la subdivision du lot deux cent quatre-vingt-trois (283, ptie 35) du cadastre officiel de la ville de Farnham, mesurant trente pieds de largeur sur cent trente-deux pieds de profondeur, le tout mesures anglaises, borné comme suit: en front, vers l'est, par la rue Saint-Patrick, vers le nord par la partie ci-dessus décrite du numéro trente-six de la subdivision du lot deux cent quatre-vingt-trois et vers le sud par partie dudit lot trente-cinq de la subdivision du lot deux cent quatre-vingt-trois.

Et la maison (no 140, rue Saint-Patrick nord) dessus édifiée, circonstances et dépendances.»

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 3 585,50 $ pour l'immeuble numéro 1 plus haut décrit (lots 282 et 284) et à la somme de 7 751,75 $ pour l'immeuble numéro 2 plus haut décrit (lot 283, ptie 36 et 283, ptie 35), représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales (1,01) en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendus séparément au bureau de la division d'enregistrement de Missisquoi, 1, rue Principale, Bedford, le MERCREDI SEPTIÈME jour de MARS 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif,
P.-É. BÉLISLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Cowansville, le 10 janvier 1984 33417

Bonaventure

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bonaventure
Nos 105-18-000017-839
105-05-000066-833

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corps politique légalement constitué, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 320, rue Saint-Germain est, Rimouski, QC, partie demanderesse, contre ERNES ROSS, hôtelier, domicilié et résidant à Shigawake, district de Bonaventure, QC, et LÉONIE DENIS, épouse de Ernest Ross, domicilié et résidant à Shigawake, district de Bonaventure, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de Bonaventure à New-Carlisle, rue Principale, New-Carlisle, district de Bonaventure, QC, mis en cause.

«Un certain terrain ou emplacement situé à Port-Daniel, comté de Bonaventure, dans le Premier Rang du canton de Port-Daniel, connu et désigné comme étant partie du lot originaire numéro cinquante-deux (ptie 52) du cadastre officiel pour le canton de Port-Daniel, première division d'enregistrement de Bonaventure, mesurant quatre cent seize pieds de largeur (est-ouest) par trois cents pieds de profondeur (nord-sud) (416 X 300) et étant borné comme suit: vers le nord par le résidu dudit lot appartenant à Alfred Orange Ramier, vers le sud par la route 132, vers l'est par la propriété appartenant à Léo Dea, et vers l'ouest par la propriété appartenant à Bill Walsh, avec hôtel dessus construit, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 28 726,85 $ pour le lot 52P., soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Bonaventure, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de New-Carlisle, district de Bonaventure, le SIXIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ANTONIN LEBRASSEUR

Bureau du shérif
Cour supérieure
New-Carlisle, le 10 janvier 1984 33422

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bonaventure
Nos 105-18-000018-837
105-05-000151-833

LA SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE BONAVENTURE, corporation légalement constituée, ayant un bureau à New-Richmond, comté et district de Bonaventure, province de Québec, partie demanderesse, contre PIERRE-PAUL BÉLANGER INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau à Saint-Siméon, comté et district de Bonaventure, QC, partie défenderesse, et M. ANDRÉ DUMAIS, régistrateur de la division d'enregistrement de Bonaventure no 1, New-Carlisle, comté et district de Bonaventure, QC, et LES ÉDITIONS CHALEUR INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau à New-Richmond, comté et district de Bonaventure, QC, mis en cause.

« Un certain terrain ou emplacement situé dans la municipalité de Saint-Siméon, comté de Bonaventure, dans le Premier Rang du canton de Hamilton, connu et désigné comme étant la subdivision numéro vingt du lot originaire numéro deux cent quarante-huit (248-20) au cadastre officiel révisé pour le canton d'Hamilton, première division d'enregistrement de Bonaventure, avec hôtel et hangar dessus construits, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 39 262,50 $ pour le lot 248-20, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Bonaventure, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de New-Carlisle, district de Bonaventure, le SIXIÈME jour de MARS 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
ANTONIN LEBRASSEUR

Bureau du shérif
Cour supérieure
New-Carlisle, le 10 janvier 1984 33440

Frontenac

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Frontenac
No 235-05-000125-824
S. 235-18-000036-83-4-99

LA CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE L'AMIANTE, corporation légalement constituée et régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et la Loi sur les caisses d'entraide économique, ayant son siège social au 222, boulevard Smith sud, Thetford-Mines, district de Frontenac, partie demanderesse, contre ROGER NADEAU, marchand, domicilié et résidant au 188, 7e Rue ouest, East-Broughton, district de Frontenac, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Beauce à Beauceville-Est, mis en cause.

«Un terrain de figure irrégulière situé en la municipalité d'East-Broughton-Station, faisant partie du lot numéro quatorze-A (ptie no 14-A), Sixième Rang, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Broughton, dont le contour se décrit comme suit: commençant au coin sud de la propriété de Roger Nadeau allant vers le nord-est une distance de cinquante-sept pieds et trois dixièmes de pied (57,3 pi). De là, vers le nord-ouest une distance de douze pieds et trois dixièmes de pied (12,3 pi). De là, vers le nord-est une distance de soixante pieds (60 pi). De là, vers le sud-est une distance de treize pieds (13 pi). De là, vers le nord-est suivant la ligne de propriété de Roger Nadeau et de dame Agathe Moreau, une distance de dix-huit pieds et un dixième de pied (18,1 pi). De là, vers le nord-ouest suivant la ligne de propriété de Roger Nadeau et de Léopold Jacques, une distance de soixante-sept pieds (67 pi). De là, vers le sud-ouest, le long de la 13e Rue, une distance de cent trente-six pieds (136 pi). De là, vers le sud-est le long de la 10e Avenue, une distance de soixante pieds (60 pi) jusqu'au point de départ. Borné au sud-est par une autre partie du lot (14-A) appartenant à D.L. Nadeau Inc. et par une autre partie du même lot appartenant à dame Agathe Moreau, au nord-est par une autre partie du lot numéro (14-A) appartenant à D.L. Nadeau Inc. et par une autre partie du même lot appartenant à Léopold Jacques, au nord-ouest par la 13e Rue, au sud-ouest par la 10e Avenue (chemin public) et par une autre partie du lot (14-A) appartenant à D.L. Nadeau Inc, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, avec servitudes actives et passives, apparentes ou occultes. Sujet ledit immeuble à un droit de passage, gratuitement, à perpétuité, à pied et avec véhicules de toutes sortes, sur une lisière de terrain, le tout tel que constitué dans un acte de servitude par destination de père de famille, exécuté devant Renald Thivierge, notaire, le vingt-huit septembre mil neuf cent soixante-dix-huit et enregistré au bureau d'enregistrement de Beauce, le deux octobre mil neuf cent soixante-dix-huit, sous le numéro 308969. Avec droit ledit lot numéro treize-A, rang Six, canton de Broughton à une servitude de vue sur une autre partie dudit lot, telle qu'établie dans un acte de servitude exécuté devant Rodolphe Martel, notaire, le vingt-neuf juillet mil neuf cent soixante-dix et enregistré au bureau d'enregistrement de Beauce, le vingt-neuf juillet mil neuf cent soixante-dix, sous le numéro 236280.

La mise à prix est fixée à vingt et un mille quatre cent vingt-cinq dollars (21 425,00 $), soit vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Beauce, sis au 111, 107e Rue de la Station, Beauceville-Est, le VINGT-NEUVIÈME jour de FÉVRIER 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CLAUDE RANCOURT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Thetford-Mines, le 10 janvier 1984 33418

Joliette

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000411-821

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 440, boulevard Dorchester ouest, Montréal, dit district, partie demanderesse, contre DAME FRANÇOISE MOREAU-MANTHA, demeurant et domiciliée au 663, rue Saint-Louis, ville de Laurentides, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division de L'Assomption, mis en cause.

« Un emplacement composé de cinq (5) terrains situés dans la ville de Laurentides, plus amplement connus et désignés comme étant les lots numéros mille cinq cent dix-neuf, mille cinq cent vingt, mille cinq cent vingt et un, mille cinq cent vingt-deux et mille cinq cent vingt-trois (1519, 1520, 1521, 1522 et 1523) aux plan et livre

de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Lin, division d'enregistrement de L'Assomption. Tel que le tout se trouve actuellement avec les servitudes actives et passives, occultes ou apparentes attachées audit emplacement. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 689 du C.P.C., est fixé à la somme de 1 649,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le VENDREDI DEUXIÈME jour de MARS 1984 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 12 janvier 1984 33423

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-022586-828

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979 la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada, ayant son siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, et un bureau au 440, boulevard Dorchester ouest, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre DENIS WHATTIER, 1660, rue Frontenac, Lachenaie, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division de L'Assomption, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Lachenaie, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre-vingt-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent trentre-sept (237-85) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie. Avec toute bâtisse dessus érigée, notamment celle portant le numéro d'immeuble 1660, rue Frontenac. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 10 317,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le VENDREDI DEUXIÈME jour de MARS 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 12 janvier 1984 33424

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-000423-833

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-CÔME, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 1430, rue Principale, Saint-Côme, district de Joliette, partie demanderesse, contre YVES MARTIN, domicilié et demeurant au 1722, rue Centrale, Côte-Sainte-Catherine, district d'Iberville, et ANTOINE BOURASSA, ayant un bureau au 439, boulevard du Séminaire, Saint-Jean-sur-Richelieu, district d'Iberville, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

« Un emplacement situé en la municipalité de Saint-Côme, connu et désigné comme étant composé d'une partie des lots numéros vingt-sept et vingt-huit (ptie 27 et 28) du Premier Rang, canton de Cartier, aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton de Cartier, paroisse de Saint-Côme, division d'enregistrement de Joliette. Cette partie des lots numéros 27 et 28 est de figure irrégulière et est comprise entre les bornes et limites suivantes:

a) en front, vers le nord-est, par le rang de la Ferme (sur une distance d'environ 1 350 pieds par une autre partie dudit lot numéro 27, appartenant à Jeannot Martin et Hélène Dumont (sur une distance de 400 pieds) et par une rue projetée.

b) à l'arrière, vers le sud-ouest, par le lot numéro 26 audit cadastre (sur une distance de 1 786 pieds)

c) d'un côté, vers le nord-ouest, par le résidu desdits lots numéros 27 et 28 audit cadastre (sur une distance d'environ 1 100 pieds) appartenant à Lionel Venne;

d) et de l'autre côté, vers le sud, par une autre partie dudit lot numéro 27 audit cadastre (sur une distance d'environ 330 pieds) appartenant à Jean-Guy Bouchard;

Le coin sud-ouest (sur la limite de division des lots numéros 26 et 27) de l'emplacement ci-dessus désigné à une distance de six cent six pieds (606) du canton de Cathcart, aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton de Cathcart; l'emplacement ci-dessus désigné est montré sur un plan des lieux, préparé par les parties; copie duquel le plan demeure annexée à la minute des présentes, après avoir été reconnu véritable et contresignée pour identification par les parties en présence du notaire soussigné et par ce dernier; sans bâtisse. Avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes inhérentes audit immeuble, et notamment la servitude de passage consentie en faveur de monsieur Jean-Guy Bouchard aux termes d'un acte reçu devant le notaire soussigné, le 7 mai 1977, et dont copie a été déposée à la division d'enregistrement de Joliette, sous le numéro 194307. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 1 915,05 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577, rue Notre-Dame, Joliette, le MERCREDI VINGT-NEUVIÈME jour de FÉVRIER 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 11 janvier 1984 33425

Kamouraska

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Kamouraska
C.S.D.K. 250-05-0000-85-829
S. 250-18-000075-831

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corps politique légalement constitué, ayant son bureau au 41, rue Notre-Dame ouest, Trois-Pistoles, district de Kamouraska, demanderesse, contre MATHIEU CHAMBERLAND, domicilié et résidant à Sainte-Françoise, district de Kamouraska, et ADRIENNE CHAMBERLAND, domiciliée et résidant à Sainte-Françoise, district de Kamouraska, défendeurs conjoints et solidaires.

1. Un circuit de terre situé en la paroisse de Sainte-Françoise contenant un arpent et demi de largeur, de l'est à l'ouest, par six à sept arpents de profondeur, direction nord-sud, soit à partir de la rivière au sud à aller à la côte nord au nord, borné au sud à Camille Jean, au nord à Hervé Rioux, à l'ouest à Donat Belzile ou représentant et à l'est à Hervé Rioux; lequel circuit de terre étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour la paroisse de Sainte-Françoise comme faisant partie du lot numéro cent cinquante-deux (152 ptie), circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à trois cent trente-sept dollars et cinquante centimes (337,50 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Kamouraska, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Témiscouata, 65A, Iberville, Rivière-du-Loup, le DOUZIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

Une terre située en la paroisse de Sainte-Françoise, mesurant quatre arpents de largeur, direction est-ouest, par quarante arpents de profondeur, direction nord-sud, bornée au nord à Aurèle Rioux, au sud à Aurèle Rioux et Noël Ouellet et à l'est au lot 77 ci-après décrit; laquelle terre étant connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour la paroisse de Sainte-Françoise comme faisant parties des lots numéros quatre-vingt, quatre-vingt-trois et quatre-vingt-quatre (80 ptie, 83 ptie et 84 ptie), avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances; les lots numéros soixante-dix et soixante-seize (70 et 76) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour la paroisse de Sainte-Françoise, avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Sauf à distraire du lot numéro soixante-dix la partie vendue à Ernest Lavoie, contenant environ un arpent de largeur sur la profondeur du lot, suivant acte de vente reçu devant Eugène Boucher, notaire, le 11 septembre 1950, enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Témiscouata, sous le numéro 113334.

Une terre située au Premier Rang de Sainte-Françoise, contenant deux arpents de front, plus ou moins, sur quarante-deux arpents de profondeur, bornée au nord aux terres de Trois-Pistoles, au sud à Rosaire Ouellet, à

l'est à Léo Lavoie et à l'ouest à la terre en premier lieu décrite, laquelle terre étant connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour la paroisse de Sainte-Françoise comme étant les lots numéros soixante-treize, soixante-quatorze et soixante-dix-sept (73, 74 et 77), avec la grange dessus construite, circonstances et dépendances. Sauf à distraire de ladite terre la lisière de terrain vendue à Hector Rioux, suivant actes enregistrés sous les numéros 86990, et 90293. Sauf à distraire du lot numéro soixante-seize la partie vendue à Rosaire Ouellet, suivant acte enregistré sous le numéro 125616 de même que la partie du lot soixante-dix vendue au ministère de la Voirie, suivant acte enregistré sous le numéro 133099. À distraire également des lots 74 et 77 la partie vendu au ministère de la Voirie du Québec, suivant acte enregistré sous le numéro 133099. À distraire en faveur de Léo Lavoie, suivant acte enregistré sous le numéro 191893, les immeubles suivants, savoir:

a) Un terrain ayant un arpent de côté, borné à l'est à Noël Ouellet et des trois autres côtés à l'emprunteur, c'est-à-dire au résidu de la terre ci-dessus vendue; lequel terrain étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour la paroisse de Sainte-Françoise comme faisant partie des lots soixante-dix et soixante-seize (70 ptie et 76 ptie), avec la maison le garage et le hangar dessus construits, circonstances et dépendances.

b) Le droit de passage, à pied ou en voiture, pour Léo Lavoie et ses ayants droit, dans le chemin existant actuellement et que l'on dénomme «La montée», pour se rendre du chemin public jusqu'au terrain réservé à *a* ci-dessus, et ce à perpétuité. L'emprunteur s'engage pour lui et ses ayants droit à respecter et à faire respecter ce droit de passage par tout acquéreur subséquent.

c) Un terrain vendu à Benoit Lavoie, mesurant deux arpents, direction est-ouest, par cinq arpents et demi, direction nord-sud, borné au nord à Aurèle Rioux, au sud et à l'ouest à l'emprunteur et à l'est à Omer Rioux; lequel terrain étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour la paroisse de Sainte-Françoise comme faisant partie des lots numéros soixante-treize, soixante-quatorze et soixante-dix-sept (73 ptie, 74 ptie et 77 ptie), circonstances et dépendances.

d) Le droit de passage pour Léo Lavoie, ses ayants droit et monsieur Omer Rioux, à pied ou en voiture, pour se rendre du chemin public au terrain réservé à *c* ci-dessus et ce à perpétuité, l'emprunteur s'engageant pour lui et ses ayants droit à respecter et à faire respecter ce droit de passage par tout acquéreur subséquent.

La mise à prix est fixée à onze mille cinq cent huit dollars et soixante-quinze centimes, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Kamouraska, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Témiscouata, 65A, Iberville, Rivière-du-Loup, le DOUZIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
JEAN-CHARLES FRASER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 13 janvier 1984 33479

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Kamouraska
Nos 250-05-000106-823
250-18-000033-830

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation légalement constituée, régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, ès qualités de mandataire de la Caisse Populaire de Rivière du Loup, district de Kamouraska, partie demanderesse, contre NORMAND D'ARAGON, domicilié au rang 4, Saint-Épiphane, district de Kamouraska, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscouata, mis en cause.

«Une terre contenant trois arpents et deux perches de front sur vingt-huit arpents de profondeur, connue sous les numéros trente-quatre-C et trente-cinq-A (34-C et 35-A), rang Quatre, canton de Viger, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sauf et à distraire:

1. Une terre comprenant trois arpents et deux (2) perches de front sur deux (2) arpents de profondeur connue sous les numéros 34-C et 35-A, avec bâtisses ci-dessus construites, circonstances et dépendances sauf et à distraire:

Un terrain faisant partie du numéro trente-quatre-C (ptie 34-C), rang Quatre, canton de Viger, de figure irrégulière, borné et décrit comme suit: au nord-est par une partie du lot trente-cinq-A, étant la parcelle numéro cinquante, mesurant le long de cette limite quarante-six pieds et neuf dixièmes, au sud-est par le chemin du

Quatrième Rang est actuel, mesurant le long de cette limite cent soixante-neuf pieds et deux dixièmes aux dixièmes; superficie: 2 911 pieds carrés.

Également, sauf et à distraire les parties vendues au ministère de la Voirie dans l'acte enregistré sous le numéro 231107 telles que ci-après décrites:

1. Un terrain faisant partie du numéro trente-quatre-C (ptie 34-C), rang Quatre, canton de Viger, de figure irrégulière, borné et décrit comme suit: au nord-est par une partie du lot trente-cinq-A, étant la parcelle numéro cinquante-sept, mesurant le long de cette limite quarante-six pieds et neuf dixièmes, au sud-est par le chemin du Quatrième Rang est actuel, mesurant le long de cette limite cent soixante-neuf pieds et deux dixièmes, au sud-ouest par une partie du lot trente-quatre-B étant la parcelle numéro quarante-neuf, mesurant le long de cette limite trente-sept pieds et cinq dixièmes, au nord-ouest par une autre partie du lot trente-quatre-C, mesurant le long de cette limite cent soixante-treize pieds et sept dixièmes; superficie: 6 334 pieds carrés;

2. Un terrain faisant partie du numéro trente-quatre-C (ptie 34-C), rang Quatre, canton de Viger, de figure irrégulière, borné et décrit comme suit: au nord-est par une partie du lot trente-cinq-A, étant la parcelle numéro cinquante-huit, mesurant le long de cette limite dix-huit pieds et cinq dixièmes au sud-est par une autre partie du lot trente-quatre-C, mesurant le long de cette limite cent soixante treize pieds et un dixième, au sud-ouest par une partie du lot trente-quatre-B, étant la parcelle numéro cinquante-quatre,mesurant le long de cette limite vingt-six pieds et huit dixièmes, au nord-ouest par le chemin du Quatrième Rang est actuel, mesurant le long de cette limite soixante neuf pieds et un dixième; superficie 3 396 pieds carrés;

3. Un terrain faisant partie du numéro trente-cinq-A (ptie 35-A), rang Quatre, canton de Viger, de figure irrégulière, borné et décrit comme suit: au nord-est par une partie du lot trente-cinq-B, étant la parcelle numéro treize, mesurant le long de cette limite soixante-dix-sept pieds et huit dixièmes, au sud-est par le chemin du Quatrième Rang est actuel, mesurant le long de cette limite cinq cent sept pieds, au sud-ouest par une partie du lot trente-quatre-C, étant la parcelle numéro cinquante-cinq, mesurant le long de cette limite quarante-six pieds et neuf dixièmes, au nord-ouest par une autre partie du lot trente-cinq-A, mesurant le long de cette limite quatre cent dix-sept pieds et cinq dixièmes et cent quatre pieds et deux dixièmes; superficie: 27 741 pieds carrés;

4. Un terrain faisant partie du numéro trente-cinq-A (ptie 35-A), rang Quatre, canton de Viger, de figure irrégulière, borné et décrit comme suit: au sud-est par une autre partie du lot trente-cinq-A, mesurant le long de cette limite trois cent trente-cinq pieds et quatre dixièmes, au sud-ouest par une partie du lot trente-quatre-C, étant la parcelle numéro cinquante-six, mesurant le long de cette limite dix-huit pieds et cinq dixièmes, au nord-ouest par le chemin du Quatrième Rang est actuel, mesurant le long de cette limite trois cent vingt-six pieds et six dixièmes; superficie: 2 911 pieds carrés.»

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 6 429,50 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendus en bloc suivant jugement rendu, le 7 décembre 1983, par le juge Jean Moisan, J.C.S., au bureau d'enregistrement de Témiscouata, le TREIZIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEAN CHARLES FRASER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 13 janvier 1984 33480

Mingan

Bref d'exécution *de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Mingan
No 650-05-000531-823
S. 650-18-000049-837

CAISSE POPULAIRE DE PORT-CARTIER, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 8, boulevard des Îles, Port-Cartier, district de Mingan, partie demanderesse, contre CLAUDE CORMIER, résidant et domicilié à 22e Rue, Port-Cartier, district de Mingan, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saguenay, mis en cause.

«Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision quatre cent dix-huit du lot originaire bloc G (G-418) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Babel, division d'enregistrement du Saguenay, ville de Port-Cartier, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et plus parti-

culièrement la bâtisse portant le numéro 28, rue Audubon, Port-Cartier.»

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a* du C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 6 902,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,19.

Pour être vendu au bureau du secrétaire-trésorier de la municipalité de Port-Cartier, 40, rue Parent, Port-Cartier, le MERCREDI SEPTIÈME jour de MARS 1984 à ONZE heures.

Sept-Îles, le 11 janvier 1984

L'officier du shérif,
DENYS LOCAS

Truchon & Truchon, huissiers
724, rue Bourgeois, app. 2
Sept-Îles, QC
Tél.: 962-4966 33477

Bref d'exécution *de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hauterive
Nos 655-12-806-80
650-18-000048-839

LE PERCEPTEUR DES PENSIONS ALIMENTAIRES, district de Hauterive, 71, Mance, Baie-Comeau, pour la créance de DAME ANDRÉE POIRIER, 79, Père-Arnaud, Baie-Comeau, district de Hauterive, partie demanderesse, contre ROBERT BURGESS, 34, rue Mc Cormick, Port-Cartier, district de Mingan, partie défenderesse.

«Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision cent soixante-cinq (165) du lot originaire bloc A (A-165 du bloc A) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Babel, division d'enregistrement de Saguenay, ville de Port-Cartier, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et plus particulièrement la bâtisse portant le numéro 34, rue Mc Cormick, Port-Cartier.»

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a* du C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 3 451,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,19.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, 71, rue Mance, Baie-Comeau, le MARDI SIXIÈME jour de MARS 1984 à ONZE heures.

Sept-Îles, le 11 janvier 1984

L'officier du shérif,
DENYS LOCAS

Truchon & Truchon, huissiers
724, rue Bourgeois, app. 2
Sept-Îles, QC
Tél.: 962-4966 33478

Montmagny

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montmagny
Nos 300-05-000111-834
300-18-000234-837

CAISSE POPULAIRE DE STE-LOUISE, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau à Sainte-Louise, comté de L'Islet, district de Montmagny, demanderesse, contre ROGER BÉLANGER, résidant et domicilié dans le rang 5, Saint-Damase, comté de L'Islet, et GIRARD, LABRIE, ROBITAILLE, MARCOUX LTÉE, en qualité de syndics à la faillite de Roger Bélanger, ayant leur bureau principal au 8500, boulevard Henri-Bourassa, bureau 247, Charlesbourg, district de Québec, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli, comté de L'Islet, mis en cause.

«Un terrain faisant partie du lot trois cent quatre-vingt-neuf (ptie 389) au cadastre officiel de Sainte-Louise, contenant environ deux (2) arpents de front sur la profondeur comprise entre le fronteau du rang et le terrain de Wilfrid Pelletier au nord-ouest et le chemin public au sud-est, tenant nord-est et sud-ouest au terrain de Jean-Raymond Thibault, avec bâtisses y érigées, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 3 312,50 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,25, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Islet, 14, de Gaspé ouest, Saint-Jean-Port-Joli, le MERCREDI VINGT-NEUVIÈME jour de FÉVRIER 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GEMMA NICOLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montmagny, le 23 janvier 1984 33419

Montréal

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-001964-837

ASSURANCE-VIE DESJARDINS, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 200, avenue des Commandeurs, Lévis, district de Québec, demanderesse, contre MICHELINE LEBOEUF, domiciliée et résidant au 8300, rue Sherbrooke est, appartement 604, Montréal, et ANTONIO ARGENTO, domicilié et résidant au 8300, rue Sherbrooke est, appartement 604, Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Une fraction de l'immeuble situé au 8300, rue Sherbrooke est, Montréal, composé de:

1. La partie exclusive connue et désignée comme étant la subdivision numéro six cent quatre du lot originaire numéro cinq cent trente-huit (538-604) du cadastre officiel de la paroisse de Longue-Pointe, division d'enregistrement de Montréal.

2. La quote-part des droits indivis dans les parties communes afférentes à la partie exclusive désignée au paragraphe précédent, lesdites parties communes étant désignées, bornées et énumérées dans la déclaration de copropriété enregistrée à Montréal sous le numéro 3224638. Ces parties communes sont connues et désignées comme étant les subdivisions un et deux du lot originaire cinq cent trente-huit (538-1 et 2) dudit cadastre.

Le tout sujet aux droits et restrictions contenues à la déclaration de copropriété relatée précédemment. Sujet à une servitude en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec, créée aux termes d'un acte enregistré à Montréal sous le numéro 3220083. Sujet à une servitude de passage en faveur de Carmine Solari *et al.* dûment enregistrée à Montréal sous le numéro 3221227. Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, pouvant affecter ledit immeuble. L'adresse postale est 8300, Sherbrooke est, appartement 604, Montréal. »

La mise à prix est fixée à 24 531,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le DEUXIÈME jour de MARS 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 11 janvier 1984 33454

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-006021-826

LA BANQUE DE NOUVELLE ÉCOSSE, banque à charte dûment constituée selon la loi, ayant son siège social pour la province de Québec, dans les ville et district de Montréal, avec une succursale située au 165, boulevard Saint-Charles ouest, ville de Longueuil, district de Montréal, demanderesse, contre ROLAND SAUCIER, ayant sa dernière adresse connue au 730, rue Lorraine, Longueuil, province de Québec, et DAME LISE DIONNE-SAUCIER, ayant sa dernière adresse au 730, rue Lorraine, Longueuil, province de Québec, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

« Un emplacement situé en la cité de Longueuil, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre cent quatre-vingt-un de la subdivision officielle du lot originaire numéro un (1-481) aux plan et livre de renvoi officiels du village de Longueuil, avec bâtisse dessus érigée et portant le numéro d'immeuble 728-30, rue De Lorraine, dans la cité de Longueuil. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment sujet à la servitude en faveur de The Bell Telephone Company of Canada et consentie par la cité de Longueuil suivant acte reçu devant Roger Lamarre, notaire, le 18 novembre 1959, et enregistré au bureau d'enregistrement de Chambly, le 23 novembre 1959, sous le numéro 190546. »

La mise à prix est fixée à 17 187,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval,

Longueuil, QC, le CINQUIÈME jour de MARS 1984 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 12 janvier 1984 33455

DEUXIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 12 janvier 1984 33456

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-011372-834

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre BERNARD BRISEBOIS, résidant et domicilié au 183, rue Dieppe, Pointe-Claire, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Dieppe, cité de Pointe-Claire, connu et désigné comme étant la subdivision numéro vingt-six du lot originaire numéro cent trente-cinq (135-26) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-Claire, mesurant soixante-quinze pieds (75 pi) de largeur par une profondeur de cent sept pieds et deux dixièmes de pied (107,2 pi), mesures anglaises et plus ou moins. Avec toutes les bâtisses dessus construites, incluant celle portant le numéro d'immeuble 183, rue Dieppe, cité de Pointe-Claire; avec et sujet à une servitude en faveur de la compagnie de téléphone Bell du Canada, le tout tel qu'établi aux termes d'un acte de servitude signé devant L. Bavitch, notaire, le vingt-septième jour d'août mil neuf cent cinquante-quatre (1954), et dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de la division de Montréal sous le numéro 1089641; tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 13 952,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-012564-751

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA, maintenant connue sous le nom de BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre LES ENTREPRISES PRIEUR INC., corps politique et incorporé, ayant son siège social et son bureau principal dans les ville et district de Montréal, en faillite depuis le 18 janvier 1973, et JACQUES HUARD, syndic à la faillite de Les Entreprises Prieur, ville et district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement situé à Montréal, province de Québec, mesurant quatre-vingt-six pieds et huit dixièmes de pied (86,8 pi) de profondeur par une largeur de cent quarante-deux pieds et trois dixièmes de pied (142,3 pi), le surplus de trois dixièmes de pied (0,3 pi) dans la largeur constitue une allouance (le cadastre n'indiquant que 142 pieds), et composé:

1. des lots numéros deux cent vingt-six, deux cent vingt-sept, deux cent vingt-huit, deux cent vingt-neuf et deux cent trente de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270-226-227-228-229 et 230) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent; et

2. de la partie nord-est du lot numéro deux cent vingt-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270-ptie N.-E. 225) auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant sept pieds (7 pi) de largeur par une profondeur de quatre-vint-six pieds et huit dixièmes de pied (86,8 pi) et borné vers le nord-ouest par une ruelle (lot numéro 270-224), vers le sud-est par la rue Legendre (lot numéro 270-232), vers le nord-est par le lot numéro 270-266, et vers le sud-ouest par la rue Lajeunesse (partie du lot numéro 270-225), tous auxdits plan et livre de renvoi officiels.

Avec toutes les constructions dessus érigées, notamment une maison de deux étages en briques portant les numéros 9107, rue Lajeunesse, et 555, rue Legendre. Ainsi que le tout se trouve présentement, avec les

servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées. Les dimensions données sont en mesures anglaises. »

La mise à prix est fixée à 87 412,50 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le SIXIÈME jour de MARS 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 13 janvier 1984 33457

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-000811-834

LA CAISSE POPULAIRE ST-LOUIS DE FRANCE, corps politique et compagnie incorporés, ayant son bureau principal et place d'affaires au 745, rue Roy est, Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre JEAN FOUCAULT, 3389, rue Beaubien est, ville et district de Montréal, GILLES POIRIER, 445, Yvon-Berger, Sainte-Rose, Laval, district de Montréal, JACQUES ROULEAU, 13, terrasse Paquin, Pont-Viau, Laval, district de Montréal, et/ou de lieux inconnus, et JEAN-LOUIS BERGERON, 2344, rue Saint-Jacques ouest, ville et district de Montréal et/ou de lieux inconnus, ANDRÉ LONGTIN, 2344, rue Saint-Jacques ouest, ville et district de Montréal, et/ou de lieux inconnus, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Louvain (41e Rue), ville de Saint-Michel, Montréal, et composé:

a) de la resubdivision numéro deux de la resubdivision numéro quarante-cinq de la subdivision numéro un du lot originaire numéro trois cent cinquante-six (356-1-45-2) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet;

b) de la resubdivision numéro deux de la resubdivision numéro quarante-six de la subdivision numéro un dudit lot originaire numéro trois cent cinquante-six (356-1-46-2) auxdits plan et livre de renvoi officiels.

Avec toutes les bâtisses dessus érigées et portant le numéro d'immeuble 3588, rue Louvain (41e Rue, Saint-Michel), Montréal.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment avec une servitude de vue telle que créée aux termes de l'acte enregistré à Montréal sous le numéro 1638583, le tout sans aucune exception ni réserve. »

La mise à prix est fixé à 6 771,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-NEUVIÈME jour de FÉVRIER 1984 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 11 janvier 1984 33458

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-005715-824

LA CIE DE PLOMBERIE ET CHAUFFAGE CONCORDE LTÉE, corps politique dûment constitué selon la loi, ayant son siège social et son bureau principal au 2805, boulevard de la Concorde, Duvernay, Laval, demanderesse, contre GIUSEPPE DILILLO, domicilié et résidant dans la ville de Calgary, province d'Alberta, mais étant propriétaire d'un immeuble dans les ville et district de Montréal, province de Québec, au 7537, boulevard Gouin ouest, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Gouin ouest en la ville de Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant les lots suivants:

a) Lot de resubdivision deux, du lot de resubdivision numéro huit cent du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-800-2) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent.

b) Lot de resubdivision numéro un du lot de resubdivision numéro huit cent un du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-801-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent. Avec la maison y érigée et portant le numéro 7537, boulevard Gouin ouest, ville de Montréal, province de Québec. »

La mise à prix est fixée à 32 079,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le DEUXIÈME jour de MARS 1984 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 11 janvier 1984 33459

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-015161-826

COMPAGNIE D'HUILE CORTINA INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 4029, rue Beaubien est, ville et district de Montréal, demanderesse, contre GÉRALD LÉGARÉ, domicilié et résidant au 647, rue Notre-Dame-de-Fatima, ville de Laval, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

«Un emplacement situé à ville de Laval, connu et désigné comme étant le lot cent trente-cinq de la subdivision A du lot originaire cinquante-trois (53-A-135) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul, ainsi que le lot soixante-trois de la subdivision B du lot originaire cinquante-trois (53-B-63) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul. Avec bâtisse ci-dessus érigée portant le numéro d'immeuble 674, rue Notre-Dame-de-Fatima, ville de Laval.

La mise à prix est fixée à 12 175,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le PREMIER jour de MARS 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 12 janvier 1984 33460

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-009551-834

LA COMPAGNIE MATCO MART INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 4630, chemin Chambly, Saint-Hubert, district de Montréal, demanderesse, contre PIERRE MASSE, faisant affaires sous le nom et raison sociale de Les Entreprises P.N.M. Enr au 3605, rue Université, Saint-Hubert, district de Montréal, défendeur, et E. ROULEAU-BLAIS, domicilié et résidant au 8, rue de Varennes, Boucherville, district de Montréal, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

L'immeuble du défendeur.

La moitié indivise:

« Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision huit cent soixante-quatre, huit cent soixante-cinq et huit cent soixante-six du lot originaire cent deux (102-864, 865, 866) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hubert, avec bâtisse dessus portant le numéro d'immeuble 3605, rue Université, Saint-Hubert. »

La mise à prix est fixée à 7 627,50 $, soit la moitié de l'évaluation de l'immeuble divisée par 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval,

Longueuil, QC, le CINQUIÈME jour de MARS 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 12 janvier 1984 33461

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
N 500-05-010961-835

COMPAGNIE TRUST ROYAL, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 630, boulevard Dorchester ouest, ville et district de Montréal, demanderesse, contre DAME IRMA ELISSA WILKIE-COBHAM, domiciliée et résidant au 4227, avenue Madison, ville et district de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un terrain donnant sur l'avenue Madison, dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, Montréal, ledit terrain mesurant trente-trois pieds cinq pouces (33 pi 5 po) de largeur sur cent six pieds (106 pi) de profondeur, et comprenant:

a) la subdivision numéro trois cent vingt-deux du lot originaire numéro cent soixante-deux (162-322) figurant au cadastre de la paroisse de Montréal, laquelle subdivision mesure vingt-cinq pieds (25 pi) de largeur sur cent six pieds (106 pi) de profondeur; et

b) la partie nord-ouest de la subdivision numéro trois cent vingt-trois du lot originaire numéro cent soixante-deux (162— ptie N.-O. 323) figurant au cadastre de la paroisse de Montréal, ladite subdivision mesurant huit pieds cinq pouces (8 pi 5 po) de largeur sur cent six pieds (106 pi) de profondeur. Cette subdivision est bornée comme suit: à l'avant, au sud-ouest, par l'avenue Madison; à l'arrière, au nord-est, par la subdivision numéro trois cent quarante-sept du lot originaire susdit; d'un côté, au nord-ouest, par la subdivision numéro trois cent vingt-deux mentionnée ci-dessus en *a*; de l'autre côté, au sud-est, par le reste de la subdivision numéro trois cent vingt-trois.

Avec la maison jumelée dessus construite, laquelle porte le numéro 4227 de l'avenue Madison, et dont le mur sud-est est mitoyen avec celui de la maison contiguë.

Toutes les dimensions ci-dessus indiquées sont en mesures anglaises, et plus ou moins.»

La mise à prix est fixée à 19 092,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le CINQUIÈME jour de MARS 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 9 janvier 1984 33482

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-007930-827

HELLER NATOFIN LTD., corporation légalement constituée selon la loi, ayant son siège social et son bureau principal au 1010, rue Sherbrooke ouest, bureau 1510, ville et district de Montréal, demanderesse, contre NICOLAS ONASSIS, exécutif, résidant et domicilié au 1545, avenue Docteur-Panfield, appartement 201, ville et district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un terrain situé à Rivière-des-Prairies, Montréal, province de Québec, lequel terrain se décrit comme suit:

1. Un terrain faisant partie du lot originaire numéro cent quarante-trois (ptie 143) figurant au cadastre de la paroisse de Rivière-des-Prairies, lequel terrain mesure soixante-dix-huit pieds de largeur sur sa limite sud-est, soixante-seize pieds et huit dixièmes de largeur sur sa limite nord-ouest, sur une profondeur de six cent sept pieds et trois dixièmes sur sa limite sud-ouest et de cinq cent quatre-vingt-seize pieds et six dixièmes sur sa limite nord-est. Ce terrain a une superficie de quarante-six mille deux cent trente pieds carrés (46 230 pi^2), mesures anglaises et plus ou moins. Il est borné comme suit: à l'avant, au sud-est, par une autre partie du lot 143, qui est l'emprise de la voie ferrée de la compagnie Canadien National; à l'arrière, au nord-ouest, par le lot 143-657 figurant au même cadastre, ce lot constituant une rue; d'un côté, au nord-est, par la partie du lot 142 décrite ci-après; de l'autre côté, au sud-ouest, par une autre partie du lot 143 ou de ses subdivisions, appartenant à Minimax Inc. ou ses représentants; et

2. un terrain de configuration irrégulière faisant partie du lot originaire numéro cent quarante-deux (ptie 142) figurant au cadastre de la paroisse de Rivière-des-Prairies. Ce terrain est borné comme suit: au sud-ouest par le lot 142-541 (une rue) et par une partie du lot 143; au nord-ouest par le lot 142-541 (une rue) et par le lot 142-540; au nord-est par une partie du lot 141 ou de ses subdivisions; au sud-est par une partie du lot 142, constituant l'emprise de la voie ferrée de la compagnie Canadien National. Tous les lots susmentionnés figurent au cadastre de la paroisse de Rivière-des-Prairies. Ce terrain est délimité comme suit: partant de l'angle sud du lot 142-541 (une rue), et de là, vers le sud-est, en longeant la ligne de division entre les lots 142 et 143, une distance de six cent vingt-deux pieds; de là, en direction nord-est, en longeant la limite nord-ouest de l'emprise de la voie ferrée de la compagnie Canadien National, une distance de deux cent cinquante-huit pieds et vingt et un centièmes; de là, en direction nord-ouest, en longeant la ligne de division entre les lots 141 et 142, une distance de sept cent huit pieds; de là, en direction sud-ouest, en longeant la limite sud-est du lot 142-540, une distance de cent quarante-trois pieds; de là, en direction sud-est, en longeant la limite nord-est du lot 142-541 (une rue), une distance de trente-neuf pieds et vingt-sept centièmes, le long d'une courbe ayant un rayon de cinquante-pieds; de là, en direction sud-ouest, en longeant la limite sud-est du lot 142-541 (une rue), une distance de deux cents pieds, jusqu'au point de départ. Ce terrain a une contenance de cent soixante-seize mille six cents pieds carrés (176 600 pi^2), mesures anglaises et plus ou moins.

Le tout tel qu'il est indiqué sur un plan dressé par P.-E. L'Heureux, arpenteur-géomètre, lequel plan, daté du premier juin mil neuf cent soixante, a été révisé le onze août mil neuf cent soixante et un.

En l'état où ladite propriété se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances s'y rattachant, sans exception ni réserve, et avec, à son profit et à sa charge, toutes les servitudes s'y rattachant.

Le tout sans exception ni réserve.»

La mise à prix est fixée à 37 101,75 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le NEUVIÈME jour de MARS 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 11 janvier 1984 33483

Fieri Facias de Bonis et de Terris
Canada — Province de Québec
Cour fédérale du Canada — District de Montréal
No T-4228-81

Dans l'affaire de la Loi de l'impôt sur le revenu, du Régime de pensions du Canada, de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, et dans l'affaire d'une cotisation ou des cotisations établies par le ministre du Revenu national en vertu d'une ou plusieurs des lois suivantes: la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada et la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, contre JULIENNE GIRARD, 1455, rue Sherbrooke ouest, appartement 309, Montréal, QC, débitrice saisie, et BENOIT-PHILIPPE LALANCETTE, 473, rue Massenet, Chicoutimi, QC, district de Chicoutimi, tiers saisi et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

L'immeuble de Benoit-Philippe Lalancette, tiers saisi:

« Une terre de bois debout située sur le boulevard Sainte-Rose, ville de Laval, connue et désignée comme étant le lot numéro cent cinquante A (no 150A) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose, comté de Laval, contenant environ dix arpents en superficie, plus ou moins et sans garantie de mesure précise, sans bâtisse. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement. »

La mise à prix est fixée à 15 000,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le PREMIER jour de MARS 1984 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 11 janvier 1984 33462

Québec

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000960-810
S. 200-18-000346-831

ALIMENTATION A. GAUTHIER INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 1019, 80e Rue est, Charlesbourg, district de Québec, demanderesse, contre MARCEL PAQUET, domicilié et résidant au 1051, boulevard Chaudière, Cap-Rouge, QC, district de Québec, défendeur.

« Les lots connus et désignés comme étant les resubdivisions 5 et 6 de la subdivision 247 du lot originaire 133 (133-247-5 et 133-247-6) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Félix-du-Cap-Rouge, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à neuf mille cent vingt-cinq dollars (9 125,00 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le SIXIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 28 janvier 1984 33512

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002798-838
S. 200-18-000362-838

CAISSE POPULAIRE DE ST-MALO, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 150, Marie-de-l'Incarnation, Québec, district de Québec, demanderesse, contre RAYMOND CHABOT FAFARD GAGNON INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 350, boulevard Charest est, bureau 600, Québec, district de Québec, ès qualités de syndic à la faillite de Laurent Pagé, défenderesse.

« 1. Une terre située dans la paroisse de Saint-Raymond, comté de Portneuf, mesurant trois (3) arpents de largeur sur une profondeur de trente-huit (38) arpents, connue et désignée comme étant le lot numéro sept cent vingt-quatre (724) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Raymond, comté et division d'enregistrement de Portneuf, à distraire et excepter cependant l'about sud dudit lot mesurant trois (3) arpents de largeur sur environ huit (8) arpents de profondeur, plus ou moins, vendu depuis longtemps par titres enregistrés.

2. Un morceau de terrain situé dans la paroisse de Saint-Raymond, comté de Portneuf, mesurant soixante-six pieds (66 pi) sur le côté nord par la largeur qu'il y a au sud entre le chemin privé du vendeur et la ligne de lot sur la profondeur de cent quarante pieds (140 pi), mesures anglaises, bornée au nord-est, au sud-est et au nord-ouest à partie du lot sept cent vingt-trois (723-ptie) appartenant à dame Jos-Lomas Gilpin ou représentants, et au sud-ouest à la ligne du lot sept cent vingt-quatre (724) appartenant à la succession Walter Edgley ou représentants, et connu et désigné comme étant une partie du lot numéro sept cent vingt-trois (723-ptie) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Raymond, comté et division d'enregistrement de Portneuf. La ligne nord du terrain ci-dessus commence à vingt pieds (20 pi) du coin nord-est de la fondation de la grange de telle sorte qu'il y aura un espace libre de vingt pieds (20 pi) au nord et au sud de la bâtisse.

Ces immeubles sont situés sur le chemin de la Montagne-Bourg-Louis, Saint-Raymond, comté de Portneuf avec numéro d'immeuble 889, rang de la Montagne, municipalité de Saint-Raymond, comté de Portneuf.

Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, sans exception ni réserve, et notamment sujet aux droits de passage sur les lots 723 et 724 dudit cadastre réservés dans le titre de l'emprunteur enregistré à Cap-Santé sous le numéro 199556. »

La mise à prix est fixée à quatorze mille huit cent trente-neuf dollars et soixante-cinq cents (14 839,65 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 185, route Nationale, Cap-Santé, le CINQUIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 28 janvier 1984 33514

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001616-833
S. 200-18-000334-837

CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DE LA RECOUVRANCE, 168, rue Chabot, ville de Vanier, QC, demanderesse, contre EUGÈNE TASSÉ, domicilié et résidant au 13, rue Bergerette, Neufchâtel, QC, défendeur.

« Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision soixante-seize du lot originaire numéro mille cent douze et la subdivision cent dix-neuf du lot originaire numéro mille cent treize (1112-76 et 1113-119) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec; avec bâtisse dessus construite portant le numéro d'immeuble 13, rue Bergerette, Neufchâtel, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à onze mille cent dix dollars (11 110,00 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le CINQUIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 28 janvier 1984 33513

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000179-841
C.P.Q. 200-02-005742-830
S. 200-18-000003-846

CORPORATION MUNICIPALE DE LAC-SAINT-CHARLES, ayant son bureau au 510, Delage ouest, Lac-Saint-Charles, district de Québec, demanderesse, contre JOCELYNE LEBEL, autrefois domiciliée et résidant au 3604, avenue Royale, Sainte-Famille, île d'Orléans, QC, district de Québec, défenderesse.

« Un emplacement vacant connu et désigné comme étant une partie du lot neuf cent soixante-dix-huit (978 ptie) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, mesurant, mesures anglaises, soixante-dix pieds et neuf dixièmes (70,9 pi) de profondeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest sur deux cent vingt-six pieds (226 pi) de largeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est; borné comme suit: vers le nord-est par une autre partie du lot 978 appartenant à M. Christian Brodeur ou représentant, vers le sud-est par une rue projetée étant une autre partie du lot 978 appartenant au vendeur, au sud-ouest par une autre partie du lot 978 appartenant à M. R. Évangélisto ou représentant, vers le nord-ouest par une partie du lot 977 tous du susdit cadastre; la ligne nord-est du lot présentement vendu parallèle au chemin Saint-Barthélémy, est situé à mille huit cent soixante-seize pieds (1 878 pi) du côté sud-ouest de ce dernier. »

La mise à prix est fixée à huit cent trente-deux dollars (832,00 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le SEPTIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 28 janvier 1984 33515

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003365-81
S. 200-18-000285-831

CORPORATION MUNICIPALE DE ST-ROMUALD-D'ETCHEMIN, demanderesse, contre JAMAMO INC., 1158, 1re Avenue, Saint-Rédempteur, comté de Lévis, QC, défenderesse.

« L'immeuble composé des lots suivants, à savoir: le lot six subdivisé du lot originaire quarante-quatre du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Télesphore, division d'enregistrement de Lévis, contenant en superficie cent cinquante-cinq pieds carrés, mesures anglaises. Le lot trois subdivisé du lot originaire cinquante-deux du cadastre officiel susdit, contenant en superficie vingt-huit mille sept cents pieds carrés, mesures anglaises. Le lot huit subdivisé du lot originaire quarante-quatre du cadastre officiel susdit. Le lot cinquante et un subdivision A du cadastre officiel susdit. Toute cette partie du lot cinquante-deux du cadastre officiel susdit, étant borné au nord par la route 2, à l'est par le lot 51 A du cadastre, à l'ouest à la cime de l'accore et au sud par la propriété du C.N.R. Cet immeuble est situé dans les limites de la cité de Saint-Romuald-d'Etchemin, comté de Lévis, et sujet aux servitudes suivantes:

Servitude: le lot 52-3 ci-haut décrit est grevé d'une servitude de passage en faveur des lots ci-après décrits, appartenant à Aménagement Rivière Etchemin Inc. ou représentants, afin de permettre la communication au chemin public, à savoir: les lots quarante-quatre-treize (44-13), quarante-quatre-quatorze (44-14), quarante-quatre-quinze (44-15), quarante-quatre-onze (44-11), quarante-quatre-neuf (44-9), quarante-trois-trente-deux (43-32), quarante-trois-trente (43-30), quarante-trois-trente-neuf (44-39), quarante-trois-quarante (43-40), quarante-trois-quarante-deux (43-42), quarante-trois-A (43-A) et quarante-trois partie (ptie 43) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Télesphore, comté et division d'enregistrement de Lévis.

Les lots vingt-huit-un (28-1) et vingt-neuf-un (29-1) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Romuald-d'Etchemin, comté et division d'enregistrement de Lévis.

Les lots six cent cinquante-deux partie (ptie 652), six cent cinquante-deux-quatre cent trente-sept partie (ptie 652-437), six cent cinquante-deux-quatre cent quarante et un partie (ptie 652-441), six cent cinquante-deux quatre cent cinquante-deux partie (ptie 652-452), six cent cinquante-deux-quatre cent cinquante et un partie (ptie 652-451) du cadastre officiel pour le quartier Saint-Laurent, cité de Lévis, comté et division d'enregistrement de Lévis.

Le tout telle que créée cette servitude aux termes d'un acte de vente consenti par Ernest Lacasse en faveur d'Aménagement Rivière Etchemin Inc., passé devant Aimé Demers notaire, le douze septembre mil neuf cent soixante-treize, dont copie fut enregistrée à Lévis le quatorze septembre de la même année, sous le numéro 177124. »

La mise à prix est fixée à douze mille huit cent un dollars (12 801,00 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc suivant jugement de Me Gérard Grenier, protonotaire spécial, le 16 novembre 1983.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada ouest, Lévis, le SIXIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 28 janvier 1984 33516

Rimouski

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-18-000063-834

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE RIMOUSKI, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 125, rue de l'Évêché ouest, Rimouski, district de Rimouski, partie demanderesse, contre GILLES ARBOUR, domicilié et résidant au 1080, rue du Parc, Pointe-au-Père, district de Rimouski, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rimouski, mis en cause.

« La subdivision numéro un de la subdivision numéro six du lot originaire numéro vingt (20-6-1) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski, municipalité de Pointe-au-Père, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du

district de Rimouski, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à 40 755,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Rimouski, 337, rue Moreault, local SS04, Rimouski, le VENDREDI DEUXIÈME jour de MARS 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MONIQUE LEPAGE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 12 janvier 1984 33463

Saint-Hyacinthe

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
Nos 750-05-000469-832
750-18-000068-835

LA CAISSE POPULAIRE SAINT-JOSEPH DE SAINT-HYACINTHE, ayant son siège social au 750, rue Villeneuve ouest, ville et district de Saint-Hyacinthe, partie demanderesse, contre CAMILLE DUPERRON, 488, rue Gagnon, La Présentation, district de Saint-Hyacinthe, partie défenderesse.

« Un immeuble situé en la paroisse de La Présentation, division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, ayant front sur la rue Gagnon, désigné comme étant la subdivision numéro quarante-huit du lot originaire numéro quatre cent cinquante (450-48) au cadastre de la paroisse de La Présentation, contenant une superficie de huit mille deux cent quatre-vingt-treize pieds carrés (8 293 pi²), le tout à la mesure anglaise. Avec une maison mobile dessus érigée, circonstances et dépendances, maison mobile portant le numéro d'immeuble 488, rue Gagnon, La Présentation, circonstances et dépendances, maison mobile que l'emprunteur déclare être fixée à perpétuelle demeure sur le terrain ci-dessus désignée et qu'en conséquence, est un immeuble par destination. »

La mise à prix est fixée à la somme de 5 302,25 $, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, 3100, boulevard Laframboise, local 101, Saint-Hyacinthe, le MARDI VINGT-HUITIÈME jour de FÉVRIER 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME MARCEL LEMONDE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 11 janvier 1984 33426

Ventes pour taxes, avis de publication

Municipalité régionale de comté des Chutes-de-la-Chaudière

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné Roger Noël, secrétaire-trésorier adjoint de la municipalité régionale de comté des Chutes-de-la-Chaudière, que la publication de l'avis et de la liste des immeubles à être vendus, le 8 mars 1984, pour défaut de paiement des taxes a été publiée dans le journal « Le Peuple de la Chaudière » et « Beauce Média », le 10 et 17 janvier 1984, conformément à l'article 730 du Code municipal.

Bernières, le 20 janvier 1984

Le secrétaire-trésorier adjoint,
33484 ROGER NOËL

Municipalité régionale de comté de Desjardins

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné Roger Noël, secrétaire-trésorier adjoint de la municipalité régionale de comté de Desjardins, que la publication de l'avis de la liste des immeubles à être vendus le 8 mars 1984, pour défaut de paiement des taxes, a été publiée au journal « Peuple Tribune » les 11 et 18 janvier 1984, conformément à l'article 730 du Code municipal.

Bernières, le 20 janvier 1984

Le secrétaire-trésorier adjoint,
33485 ROGER NOËL

Municipalité régionale de comté des Maskoutains

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté des Maskoutains, que la publication de l'avis et la liste des immeubles à être vendus, le 8 mars 1984, pour défaut de paiement de taxes, ont été publiés aux journaux «L'Oeil Régional» et «Le Courrier de Saint-Hyacinthe», aux éditions des 11 et 18 janvier 1984, conformément à l'article 730 du Code municipal.

Saint-Hyacinthe, le 13 janvier 1984

Le secrétaire-trésorier,
JEAN-MARC LALANDE

33506

INDEX

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'

BEACONSFIELD, VILLE (*Délégation*) 333
BROMPTONVILLE, VILLE (*Délégation*) 333

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

SHERBROOKE, MRC (*Désaveu partiel du Règlement de contrôle intérimaire*) 333
VAL-DES-MONTS, MUNICIPALITÉ (*Modification du Règlement d'urbanisme 122-82*) 333

AVIS DIVERS

ASSOCIATION DES PARENTS UNIQUES DE ROUYN-NORANDA (L') (*L.P.*) 333
GALLIX, MUNICIPALITÉ (*Mutations immobilières, L.R.Q., chap. M-39*) 334
SAINTS-MARTYRS-CANADIENS, PAROISSE (*Mutations immobilières, L.R.Q., chap. M-39*) 334
SHERBROOKE, VILLE (*Rues et ruelles*) 334
SUCCESSION ANDRÉ GALLAGHER (*Bénéfice d'inventaire*) 335
SUCCESSION LAURENT BISAILLON (*Bénéfice d'inventaire*) 335
SUCCESSION RÉMY DAIGLE (*Bénéfice d'inventaire*) 335
SUCCESSION ROBERT JAMES BEARISTO (*Bénéfice d'inventaire*) 335
SUCCESSION SERGE LEBRUN (*Bénéfice d'inventaire*) 335

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES

CAISSE D'ÉCONOMIE DU GROUPE ALCAN (ARVIDA) (*Fusion*) 336

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

AUMONT, MARIE ANGE IMELDA 336
BERGER, JOSEPH MICHAËL MARCEL 336
BERNARD, MARIE FRANÇOISE OFRAH 336
DEJAY, FRANÇOIS 337
GATES, TERRENCE JAMES 337
LEBRASSEUR, JOSEPH BERTRAND ERNEST 337
LÉVESQUE, JOSEPH PHILIPPE ANTOINE 337
LIZARRAGA, MARIE CARMEN LOUISE RITA 337
LIZARRAGA, PIERRE GEORGES JOSEPH 337
MAHEUX, JOSEPH RICHARD ODILON 337
MICHAUD, MARIE ELVINE NATHALIE 337
NADEAU, JOSEPH DOMINIQUE JEAN 338
NOËL, JOSEPH ARTHUR GILLES 338
PHAM, ANDY ANNHAN 338
ROCH, MARIE MARIELLE LOUISETTE LOUISE 338
RUEL, MARIE ÉMILIE CLAUDETTE 338
ST-JACQUES, MARIE ÉVA MARCELLE IASNA 338
VAILLANCOURT, JOSEPH PIERRE ANDRÉ 338
WEST, BOB CLIFFORD 338
ZIOLKOWSKI, MARSHA CATHERINE 339

DEMANDES

BOULIANNE, JEAN-MARIE 339
CASTONGUAY, MATTHIEU 339
DEROUIN, JOSEPH ANDRÉ BENOIT 339
DESROCHERS, SUZANNE 339
DI BENEDETTO, ROSANNA 339
DION, JEAN-PAUL JOSEPH MALCOLM 339
DUFOUR, SUZIE 339
FISHER, DORA INGRID TRUDY 340
FORGUES, LINDA 340
GHYS, CÉCILE 340
GHYS, CHRISTINE 340
GOOR, WEI YIN 340
JACQUES, FRANÇOIS 340
LANDRY JOANNETTE, MARIE GERMAINE BÉATRICE LUCILE 340
MOISAN, GÉRARD 340
PARIS, JOSEPH ÉDOUARD ULRIC 341
PHARAND, MICHÈLE 341
PRASAD, MAHENDRA 341
SMITH, CHARLES EDWARD 341
TURCOTTE, MICHEL 341
VEILLEUX, LOUISE 341

COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 289

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION 289
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION 308
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION 313
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION 315

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 327

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

DISSOLUTION (Article 28) 328

DISSOLUTION — DEMANDES DE

ACCURATE COMPUTERIZED BOOKKEEPING INC. 341
AGRICOTOUR DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC. 342
ARTISTA-PHOTOTEK INC. 342
ASSOCIATION «TERAMANA» INC. 342
ASSOCIATION UNIE DES OUVRIERS EN TUYAUTERIE DU QUÉBEC INC. 342
ASSURANCES LAMARRE & ROUTHIER INC. (LES) 342
AUTOBUS MICHEL INC. 342
BOULANGERIE MEILLEURE QUALITÉ SOUVENIR LTÉE 342
BROMINEX INC. 343
CANADIAN FUR INVESTMENTS LIMITED (THE) 343
COMITÉ DE SAINT GABRIEL DE L'ADORATION, PATRON D'ABRUZZO DE LA JEUNESSE 343
COMITÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC DES ANCIENS COMBATTANTS À LAUZON, INC. 343

DE COTRET (MARCEL R.) INC. 343
DINAMIK HOLDING, INC. 343
DIXIE DISCOUNT MART INC. 343
DOYON ET GIASSON INC. 344
ÉDITIONS GAILLARD INC. (LES) 344
ENTREPRISES B. MAILHOT INC. (LES) 344
ENTREPRISES HABITAT INC. (LES) 344
ESPACES VERTS DE L'EST (LES) 344
FESTIVAL INTERNATIONAL DE L'HUMOUR À MONTRÉAL (LE) 344
GABRIL INC. 345
GESTION INDUSTRIELLE LAC-MÉGANTIC (GILMI) INC. 345
INNOVATIONS ÉLECTRONIQUES J.L.M. INC. 345
MARCHÉ D'ESCOMPTE DIXIE INC. 343
PACIFIC DEVELOPMENT CORP. 345
PLARA INC. 345
PRECISION MASTERCRAFTS LTD. 345
PREVILLE LUMBER PRODUCTS INC. 345
PRIMEBEC INC. 345
PRIXVISION INC. 346
SOCIÉTÉ CANADIENNE D'INVESTISSEMENTS EN FOURRURE LTÉE (LA) 343
SORTIR INC. 346
SOUVENIR BEST QUALITY BAKERY LTD. 342
TAPIS CASTLE LTÉE 346

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA

AVIS DE QUALITÉ

BÉLAIR, VICTOR 346
NADEAU, VICTOR 346
VEJRICH, JEAN-LOUIS 346

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

AMENDEMENT

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE 1100 MONTARVILLE 329
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE 5450 WEST BROADWAY 329
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE 1750 CEDAR INC., SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 329

FORMATION

5450 CHAMPLAIN-SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 330
ABCOURT A LIMITED PARTNERSHIP 330
ABCOURT, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 330
CORTEX SOFTWARE LIMITED PARTNERSHIP 331
GNV, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 330
GNV AND COMPANY, LIMITED 330
IMMEUBLES ROYAL DE LA MAURICIE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (LES) 330
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 720 BOULEVARD DU TRICENTENAIRE ENR. 330
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 8630 PLACE MONTESQUIEU - 8651 PLACE JUDITH JASMIN ENR. 331
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D.G.M.M. 1983 331
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DESROSERAIS PHASE II ET III ENR. 331
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'INVESTISSEMENT TECNEX ENR. 331
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DU MONT KEKEKO (LA) 330
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DUFRESNOY 1984 (LA) 331
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FRANÇOIS PRÉVOST ET ASSOCIÉS ENR. 331
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GESTION LE MONTET INC. & CIE ENR. 331
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE 1100 MONTARVILLE (LA) 331
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE CHAMPENOIS (LA) 331
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES ÉCURIES CHEROKEE PLAIN ENR. 331
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES ÉCURIES MONTRÉAL NO.2 ENR. 331
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES IMMEUBLES HURTEAU (LA) 331
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES RÉSIDENCES-HÔTELS DES ROCHERS BOISÉS (LA) 331
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROGICIELS CORTEX (LA) 331
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TALBOT ENR. 331

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES — LOI SUR LES

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE UNION COMMERCIALE DU CANADA (*Délivrance de permis*) 347
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE BAGOT (*Demande de modification de permis*) 347
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU (LA) (*Demande de modification de permis*) 347
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE PORTNEUF (*Demande de modification de permis*) 347
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU SAGUENAY (LA) (*Demande de modification de permis*) 348

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

ÉDUCATION

DIVERS

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE JONQUIÈRE (*L.P.S.*) 348

ÉNERGIE ET RESSOURCES

CADASTRES

ANGE-GARDIEN, PAROISSE 352
AYLMER, VILLAGE 348
BAIE-SAINT-PAUL, PAROISSE 348
BASKATONG, CANTON 348
BOURLAMAQUE, CANTON 349
BROME, CANTON 349
CAP-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE 349
CHARLESBOURG, PAROISSE 349
DE L'ÎLE, CANTON 350
DOLBEAU, CANTON 350
ESTCOURT, CANTON 350
GORE, CANTON 350
GRANTHAM, CANTON 351
L'ANCIENNE-LORETTE, PAROISSE 351
L'ANCIENNE-LORETTE, PAROISSE 351
L'ANCIENNE-LORETTE, PAROISSE 351
L'ANCIENNE-LORETTE, PAROISSE 351
LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE 352
LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE 352
L'ASSOMPTION, PAROISSE 352
LETELLIER, CANTON 353
LUSSIER, CANTON 353
NOTRE-DAME-DE-LA-NATIVITÉ-DE-BÉCANCOUR, PAROISSE 353
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 353

NOTRE-DAME-DE-QUÉBEC, PAROISSE (*LA BANLIEUE*) 353
NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL, PAROISSE 354
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-COEUR, PAROISSE 354
ORFORD, CANTON 354
ORFORD, CANTON 354
ORFORD, CANTON 354
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 355
QUÉBEC, CITÉ (QUARTIER MONTCALM) 355
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE 355
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE 355
SAINT-ANDREWS, PAROISSSE 356
SAINT-ANTOINE-DE-LAVALTRIE, PAROISSE 356
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 356
SAINT-BRUNO, PAROISSE 356
SAINTE-CÉCILE, PAROISSE 356
SAINT-CHARLES-BORROMÉE, PAROISSE 357
SAINT-ÉTIENNE, PAROISSE 357
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE 357
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE 357
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE 358
SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES, PAROISSE 358
SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES, PAROISSE 358
SAINT-GERMAIN-DE-RIMOUSKI, PAROISSE 358
SAINT-GERMAIN-DE-RIMOUSKI, PAROISSE 358
SAINT-HENRI-DE-MASCOUCHE, PAROISSE 359
SAINT-HYACINTHE, CITÉ 359
SAINT-HYACINTHE, CITÉ 359
SAINT-JEAN, PAROISSE 359
SAINT-JEAN, PAROISSE 360
SAINT-JEAN, VILLE 360
SAINT-JEAN-BAPTISTE, VILLAGE 359
SAINTE-JEANNE-DE-L'ÎLE-PERROT, PAROISSE 360
SAINT-JÉRUSALEM, PAROISSSE 360
SAINT-JOSEPH-DU-LAC, PAROISSE 361
SAINT-LAZARE, PAROISSE 361
SAINT-LUC, PAROISSE 361
SAINTE-MARGUERITE-DE-BLAIRFINDIE, PAROISSE 361
SAINT-MARTIN, PAROISSE 361
SAINT-MARTIN, PAROISSE 362
SAINT-MARTIN, PAROISSE 362
SAINT-MARTIN, PAROISSE 362
SAINT-NICOLAS, PAROISSE 362
SAINT-PAUL-L'ERMITE, PAROISSE 362
SAINTE-PHILOMÈNE, PAROISSE 363
SAINTE-PHILOMÈNE, PAROISSE 363
SAINT-RAYMOND, PAROISSE 363
SAINT-RÉMI, PAROISSE 363
SAINT-RÉMI, VILLAGE 363
SAINT-ROMUALD-DE-FARNHAM-OUEST, PAROISSE 364
SAINTE-ROSE, PAROISSE 364
SAINTE-ROSE, PAROISSE 364
SAINTE-ROSE, PAROISSE 364
SAINTE-ROSE, PAROISSE 365
SAINTE-ROSE, PAROISSE 365
SAINT-TIMOTHÉE, PAROISSE 365
SAINTE-VICTOIRE, PAROISSE 365
SHEFFORD, CANTON 365
SHERBROOKE, VILLE (QUARTIER SUD) 366
SIGNAY, CANTON 366
SIMPSON, CANTON 366
STOKE, CANTON 366
WICKHAM, CANTON 366

PROJETS DE LOI PRIVÉS — AVIS CONCERNANT LES

COMPAGNIE D'ASSURANCE D'HYPOTHÈQUES DU CANADA (CAHC) 367
DOMTAR INC. 367
SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (SCHL) 367

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE) 332

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC — LOI SUR LA

HABITATION VAL D'OR 83 (*L.P.*) 367

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

GASPÉ, VILLE 368
LA PRAIRIE, VILLE 368
NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, PAROISSE 369
PLESSISVILLE, VILLE 370
SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE 371

VENTE(S) À LA FOLLE ENCHÈRE

COMMISSION SCOLAIRE CASCADES-L'ACHIGAN c. LEMAY 372

VENTE DES EFFETS NON RÉCLAMÉS — LOI SUR LA

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA 374

VENTES PAR SHÉRIF

BEDFORD

CAISSE POPULAIRE DE FARNHAM c. STURGEON 374

BONAVENTURE

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. ROSS *ET AL.* 375
SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE BONAVENTURE (LA) c. PIERRE-PAUL BÉLANGER INC. *ET AL.* 375

FRONTENAC

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE L'AMIANTE (LA) c. NADEAU 376

JOLIETTE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. MOREAU-MANTHA 376
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. WHATTIER 377
CAISSE POPULAIRE DE ST-CÔME (LA) c. MARTIN *ET AL.* 377

KAMOURASKA

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. CHAMBERLAND *ET AL.* 378
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c. D'ARAGON 379

MINGAN

CAISSE POPULAIRE DE PORT-CARTIER c. CORMIER 380
POIRIER c. BURGESS 381

MONTMAGNY

CAISSE POPULAIRE DE STE-LOUISE c. BÉLANGER *ET AL.* 381

MONTRÉAL

ASSURANCE-VIE DESJARDINS c. LEBOEUF *ET AL.* 382
BANQUE DE NOUVELLE ÉCOSSE (LA) c. SAUCIER *ET AL.* 382
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. BRISEBOIS 383
BANQUE NATIONALE DU CANADA (LA) c. LES ENTREPRISES PRIEUR INC. *ET AL.* 383
CAISSE POPULAIRE ST-LOUIS DE FRANCE (LA) c. FOUCAULT *ET AL.* 384
CIE DE PLOMBERIE ET CHAUFFAGE CONCORDE LTÉE (LA) c. DILILLO 384
COMPAGNIE D'HUILE CORTINA INC. c. LÉGARÉ 385
COMPAGNIE MATCO MART INC. (LA) c. MASSE *ET AL.* 385
COMPAGNIE TRUST ROYAL c. WILKIE-COBHAM 386
HELLER NATOFIN LTD. c. ONASSIS 386
REINE (LA) c. GIRARD *ET AL.* 387

QUÉBEC

ALIMENTATION A. GAUTHIER INC. c. PAQUET 388
CAISSE POPULAIRE DE ST-MALO c. RAYMOND
CHABOT FAFARD GAGNON INC. ès qualités à la faillite de LAURENT PAGÉ 388
CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DE LA RECOUVRANCE c. TASSÉ 389
LAC-SAINT-CHARLES, MUNICIPALITÉ c. LEBEL 389
ST-ROMUALD-D'ETCHEMIN, MUNICIPALITÉ c. JAMAMO INC. 390

RIMOUSKI

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE RIMOUSKI c. ARBOUR 390

SAINT-HYACINTHE

CAISSE POPULAIRE SAINT-JOSEPH DE SAINT-HYACINTHE (LA) c. DUPERRON 391

VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE, MRC 391
DESJARDINS, MRC 391
MASKOUTAINS, MRC 392